

Mai/JUIN 2022 n° 41

SU' L' PELIAU

LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE NOHANT-VIC

Le mot du Maire

Nohant-Vicoises, Nohant-Vicois,

Nous allons célébrer le bicentenaire de la création de notre commune telle que nous la connaissons aujourd'hui, mais quelle est son histoire depuis 1822 ? Pourquoi Nohant, petit village du Boischaud Sud, avec sa Mairie, son église, va-t-il manifester dès 1817 le souhait de se rapprocher de Vic-sur-Chartier, également village et commune indépendante ? Quel est le déclencheur de cette union, et pourquoi, a-t-il fallu cinq années pour que Louis XVIII promulgue en novembre 1822 l'ordonnance royale qui scelle le rapprochement ? Pour le savoir, venez nombreuses et nombreux le samedi 2 juillet prochain célébrer l'événement, peut-être trouverez-vous aussi les réponses à ces interrogations dans ce numéro du Péliau (merci à toutes celles et ceux qui ont permis ce travail de recherches pour leur aide précieuse).

Je souhaite vivement que cette journée reste gravée pour Nohant-Vic ! Le symbole, que nous avons imaginé pour matérialiser cette journée, permettra, non seulement d'officialiser ces 200 années passées, mais il laissera pour les générations futures une image dans la page d'histoire de notre commune, j'en suis persuadé.

Nohant-Vicoises et Nohant-Vicois ! Parce que là est bien notre véritable nom après ce rapprochement, je vous invite à venir partager ce moment historique et convivial. Notre commune est belle et elle mérite cet instant.

Pour cela n'hésitez pas à venir vous inscrire à la mairie pour ce repas républicain que nous partagerons sous ramée. **Pour des raisons d'intendance et de sécurité seules les 300 premières personnes inscrites pourront dîner.**

Impatient, je vous donne rendez-vous le 2 juillet prochain.

Bien cordialement à toutes et tous,

Le Maire.



Au programme

Marche musicale, chantée et contée

Temps musical à Nohant

Animation des Gâs du Berry à La Petite Planche

Visites des fresques de l'Eglise de Vic et de l'exposition à la mairie

Inauguration de la stèle du bicentenaire

Vin d'honneur

Repas républicain

Bal

Déroulé de la journée

Le 13 avril 1817, les deux communes de Vic-sur-Saint-Chartier et de Nohant demandent à être réunies sous le nom de Nohant-Vic.

S'ensuit une longue procédure, qui aboutit le 6 novembre 1822 par la signature de Louis XVIII de l'ordonnance royale portant création de la commune de Nohant-Vic.

Le samedi 2 juillet, la commune de Nohant-Vic fêtera le bicentenaire de sa création.

Dès 14 heures et jusque tard dans la nuit, une multitude d'activités seront proposées.

Les activités seront ouvertes aux habitants de la commune et à tous ceux ayant une attache avec elle. Donc aussi ouvertes à ceux qui y sont nés, qui y ont habité, qui y ont travaillé, qui y sont allés à l'école, qui y ont donné du temps en participant à la vie associative ou qui se trouveront le 2 juillet à Nohant-Vic ...

La Municipalité, qui veut que cet événement soit marquant, a souhaité intéresser toutes les associations de la commune qui se sont réunies afin de définir les animations qui rythmeront la journée.

Seront également parties prenantes les entreprises (restauration, agriculture, ...) de la commune.

La journée débutera par une marche musicale, contée et chantée qui mènera de Vic à Nohant à travers les chemins ; le tracé de la marche et son balisage est assuré par Rencontres et Loisirs. Toutes les croix seront décorées par les Sociétés de Saint Blaise, de Saint-Vincent et Fleurs de Siam.

Un programme musical, chanté et conté va être proposé au public présent tout au long de l'après-midi, programme dont l'originalité repose sur la participation exclusivement d'habitants ou membres des associations de la commune.

Une calèche 12 places suivra tout le long du parcours pour les enfants et les grands.

Après un départ groupé des marcheurs à 13h45 de l'église de Vic, ces derniers rejoindront Nohant par les chemins et arriveront par le chemin de la croix des buissons, face à la barrière du Domaine George Sand côté D941, vers 14h40.

Les marcheurs traverseront le Domaine de George Sand pour découvrir dans la cour d'honneur un intermède musical d'une vingtaine de minutes offert au public présent unissant "musique savante" et "musique traditionnelle" sous l'intitulé : Musique au Château (Domaine de George Sand)

Avec la participation :

- du pianiste Philippe NGUYEN (Lauréat du Concours International des Pianistes Grands Amateurs d'Ile de France, éminent et réputé accordeur, résidant dans le bourg de Nohant) autour d'une œuvre classique composée autour des années 1820 (en référence à la création de la commune de Nohant-Vic). Philippe NGUYEN a participé en duo avec François CORNU (pianiste) à la première saison des Concerts d'Automne de Nohant Vie organisé en l'église Saint-Martin de Vic.

- des vielleux et cornemuseux de la commune et des Gâs du Berry, autour des bourrées notées par Frédéric Chopin et George Sand, en dialogue avec le piano de Philippe Nguyen.

A l'issue de cet intermède dans la cour d'honneur, le public et les marcheurs seront invités à se rendre au son des vielles et cornemuses Place Sainte-Anne où sera dévoilée la plaque commémorative de la journée apposée sur la façade de l'Office de Tourisme-Maison Raoul Adam.

Un deuxième intermède musical sera également proposé autour de deux morceaux de musique traditionnelle composés à Nohant-Vic fin 19ème, début 20ème siècle (une polka et une marche) et arrangés pour la circonstance en polyphonie avec la participation de la pianiste Francesca Tortorella.

Pour ceux qui ne souhaiteraient pas rejoindre la marche, une aubade sera donnée, dès 14h00 par Philippe Nguyen dans la cour d'honneur du Domaine George Sand, elle se poursuivra sur la place Sainte-Anne avec les Gâs du Berry et leurs amis Sonneurs jusqu'à 17h00. Puis les musiciens rejoindront Vic.

Après l'intermède à Nohant les marcheurs se dirigeront, aux alentours de 15h30, vers la Petite Planche où une animation pour tous sera proposée par Les Gâs du Berry.

Puis retour vers Vic des marcheurs vers 17h30 afin de découvrir la suite de la manifestation. Visite guidée des fresques de l'Eglise Saint Martin par Lydie Dalot, Bernard Aussanaire et Gérard Guillaume et inauguration d'une double exposition dans les locaux de la mairie : « la municipalité au fil du temps » « les photos de la commune prises par Gabrielle Sand en 1900 ».

Une buvette sera proposée par l'AAENV.

L'animation musicale sera assurée par les Gâs du Berry et leurs amis Sonneurs, par la Chorale Filent les notes, par Philippe Nguyen et Francesca Tortorella.

Vers 19h00 inauguration officielle et découverte de la stèle du bicentenaire suivi du traditionnel vin d'honneur. La section locale de l'Union Nationale des combattants d'Afrique du Nord participera avec ses drapeaux.

Puis viendra le temps du repas républicain sous la ramée, concocté par le Comité des Fêtes. Le repas sera accompagné d'un bal populaire qui se prolongera tard dans la nuit.

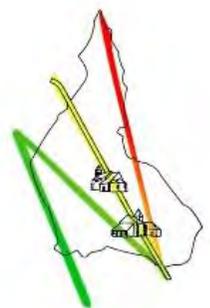
Le comité d'organisation du bicentenaire a réuni le Comité des Fêtes (Pascal Selleron, Francis Patureau et Daniel Chenet) l'AAENV (Josette Nonin et Jacky Dalot), Rencontres et Loisirs (Bruno Duteil), la Société de Saint-Vincent (Martine Augendre et Chantal Mardelle), La Société de Saint-Blaise (Bernard Robin), La Société des Gâs du Berry (Patrick Foulatier), la section locale de l'UNCAN (Gérard Fradet et Bruno Duteil), Lydie Dalot, Dominique Moreau-Lafont, Bernard Aussanaire, et pour la municipalité Corinne Chenet, Cécile Patureau, Martine Augendre, Mireille Bernardet, Patrick Nonin et Philippe Bertrand.

Conception graphique des visuels : Pascal Selleron et Erick Fradet.

Remerciements pour leur aide et leur soutien à Mme Michele Selleron Conseillère Départementale, à Mme Elisabeth Braoun, Administratrice du Domaine George Sand, à Mme Vinciane Esslinger, guide-conférencière, et au Comité des Fêtes de Verneuil-sur-Igneraie.



Groupama



CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

ARCHIVES NATIONALES (France)

George Sand et les maires de Nohant-Vic.

Plusieurs sources d'informations ont alimenté cet article : sources manuscrites (registres de l'état civil et registres des délibérations des conseils municipaux de Nohant-Vic, lettres de Maurice Sand à sa mère écrites en 1848) ou publiées. Merci à Mr Patrick Nonin et Mme Christelle Mercier de m'avoir gentiment accueillie dans les locaux de la mairie afin de consulter les archives. Merci à Mr Philippe Bertrand de m'avoir transmis les précieux documents relatifs à la commune, conservés aux archives départementales ou aux archives nationales, trouvés par Mr Moreau-Lafon, de Barbotte. Merci au Musée de La Châtre d'avoir mis à ma disposition les lettres écrites par Maurice Sand à sa mère. Les extraits des textes de George Sand sont issus de sa *Correspondance* (publiée par Georges Lubin puis Thierry Bodin) ou de ses *Agendas* (publiés par Anne Chevereau).

A Nohant-Vic, le 8 juin 1876, à 11 heures du matin, Silvain Bonnin, adjoint au maire et officier de l'état civil, enregistre le décès de « Madame Lucile Aurore Amantine Dupin (dite George Sand)... veuve de feu François Baron Dudevant », en la mairie du village. Le maire était alors le fils de la défunte, Maurice Sand baron Dudevant comme il aimait le parapher sur les archives communales, bien incapable d'assumer son rôle en ce jour où il perdait la femme la plus importante de sa vie. La grande romancière est désignée comme étant « sans profession » par l'état civil : écrivaine n'était pas un métier au 19^{ème} siècle.

En inscrivant ce nom et ce pseudonyme dans le registre, l'adjoint au maire de Nohant-Vic déclinait l'identité du plus célèbre des habitants de sa commune. Par sa notoriété, son ancrage au bourg de Nohant, son amour de cette terre berrichonne qui l'avait vu grandir, vivre libre, écrire et vieillir, cette femme hors du commun avait donné de son vivant une visibilité étonnante à un village ignoré. En le mettant en scène sur le plan littéraire, en y mourant et en s'y faisant enterrée, George Sand augmentait encore le lustre de Nohant-Vic et en faisait un site éternellement lié à sa mémoire. Peu de communes dans le monde sont aussi fortement associées à un personnage historique. Le cas Sand et Nohant est sûrement très singulier tant la vie de cette femme, devenue icône de bien des causes, est viscéralement attachée à son village. En faisant du bourg de Nohant l'épicentre de son monde, George Sand faisait de Nohant-Vic une capitale sandienne.

L'administrée la plus célèbre de la commune, en était aussi de très loin le plus grand propriétaire foncier, donc son plus important employeur, et le plus imposé de ses habitants. A ce titre, elle a toujours entretenu un lien privilégié avec le maire. Administrer ce village en ignorant Madame Sand semble impossible. En un siècle où le maire et son conseil municipal étaient soumis à l'autorité préfectorale, donc à celle du pouvoir central, il est évident que l'influence des différents membres de la famille Sand et de George Sand elle-même auprès des autorités locales ou nationales, eut souvent une incidence sur le choix du maire ou la gestion communale...

Deschartres, précepteur d'Aurore Dupin, et maire de Nohant, de Vic sur Saint-Chartier, puis de Nohant-Vic.

Si la Révolution française a donné naissance aux communes en supprimant les paroisses, c'est sous le Consulat que les fonctions du maire et du conseil municipal sont déterminées, par les lois des 28 pluviôse et 17 ventôse an VIII (17 février et 8 mars 1800) qui sont des lois majeures quant à l'organisation administrative de la France. Le mot de « maire » remplace celui d' « agent communal ». Les maires sont nommés pour la première fois en mai et juin de cette année-là sur l'ensemble du territoire, pour une durée de trois ans, par les préfets eux-mêmes désignés pour la première fois dans l'histoire de France pour les communes de moins de 5 000 habitants. Les maires doivent être assistés d'un adjoint qui prête serment au maire, lui-même prêtant serment à l'« agent communal » qu'il remplace. Tout au long du 19^{ème} siècle, les préfets et sous-préfets exercent une tutelle quasi-totale sur les décisions des maires et de leur conseil municipal, ainsi que sur le budget des communes : ces entités n'ont quasi aucune autonomie par rapport au pouvoir central.

En 1800, Nohant-Vic n'existe pas encore : deux maires sont nommés par le préfet, l'un pour la commune de Nohant, l'autre pour celle de Vic sur Saint-Chartier . François Dalphonse est alors le premier préfet de

L'Indre. Il nomme Jean Louis François Deschartres (1761-1828), maire de Nohant au printemps 1800. Il le reste jusqu'en août 1823 : c'est lui qui est en fonction au moment où les deux communes de Nohant et Vic sur Saint-Chartier fusionnent à la fin de l'année 1822. Cet homme, originaire de Picardie, installé à Nohant depuis 1794 seulement, est l'homme de confiance de Mme Dupin de Francueil, grand-mère paternelle de la future George Sand. Régisseur de son domaine foncier, il avait été le précepteur de son fils et devient ensuite celui de sa petite-fille. Installé au « château », Deschartres fut sûrement le maire le plus singulier et érudit que Nohant-Vic ait connu... Pour comprendre quel homme incroyable il fut, il faut lire la remarquable biographie que Pierre Remérand lui a consacrée (1).

Quand en 1793, Marie-Aurore Dupin de Francueil, née de Saxe, acquiert la terre et le château de Nohant à Philippe Péarron de Sérennes, elle devient propriétaire des terres et du patrimoine bâti de celui qui avait été le suzerain du fief de Nohant pendant plus de 20 ans. Elle devient ainsi la plus grande propriétaire foncière de la commune de Nohant, de celle de Vic sur Saint-Chartier aussi et à ce titre, l'administrée la plus imposée foncièrement. Cette femme issue de la grande aristocratie européenne, cousine germaine de Marie-Josèphe de Saxe, Dauphine de France et mère de Louis XVI, Charles X et Louis XVIII, est la veuve de Louis-Claude Dupin de Francueil, receveur des finances du duché de Châteauroux, où le couple avait vécu avant la Révolution. La famille Dupin, originaire de Châteauroux, était composée d'officiers royaux ayant fait fortune dans la finance. Aurore de Saxe et Dupin de Francueil eurent un fils, prénommé Maurice, futur père de Sand qui en juin 1800, au moment où Deschartres est nommé maire de Nohant, se bat à Marengo aux côtés de Bonaparte, Premier Consul. Il ne fait aucun doute que Mme Dupin de Francueil et Deschartres à son service depuis 1787, comptent parmi les notables les plus influents du tout nouvel arrondissement de La Châtre.



Aurore Dupin portraiturée par Deschartres (BNF)

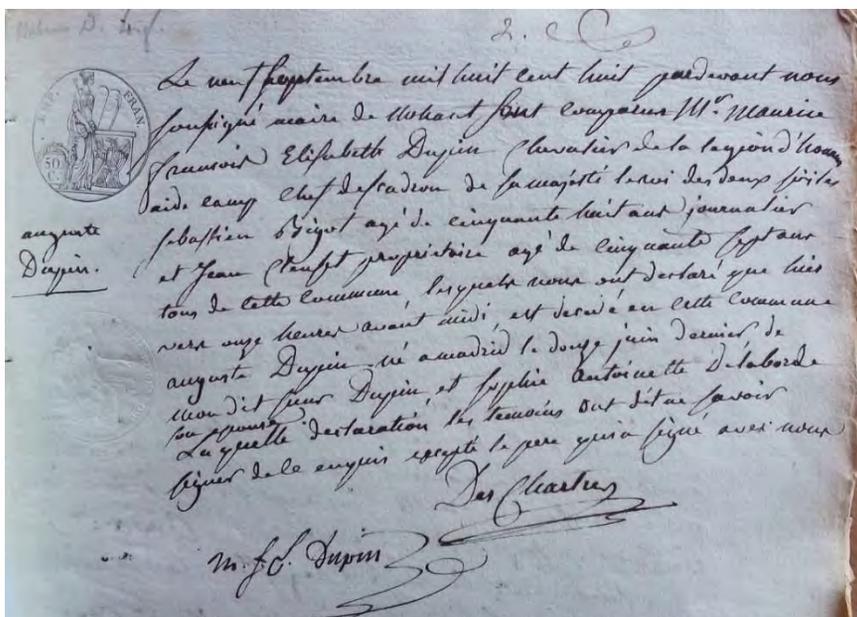
George Sand a écrit sur cet homme des pages admirables dans *Histoire de ma vie*, son autobiographie. Celui qu'elle appelle « le grand homme » était un être à la personnalité complexe. La romancière se souvient d'un homme intransigeant, imbu de sa personne, avec des idées très arrêtées. Il aimait l'autorité et était lui-même très autoritaire et exigeant. Il dut prendre sa fonction de maire très à cœur et mettre un point d'honneur à l'exercer. Le père de Sand, Maurice Dupin, fait souvent allusion dans les lettres qu'il écrivait à sa mère, au « municipal » Deschartres, en le raillant un peu. Associable et quasi misanthrope, mais dévoué à l'excès, avec le cœur sur la main, il ne fut pas un maire banal. Curieux de tout, particulièrement érudit, il appartenait à ce siècle des Lumières dans sa soif encyclopédique de tout comprendre. Féru de sciences physiques ou naturelles, de médecine et de chirurgie, il mit ses connaissances au service des hommes et des bêtes du village. Passionné d'agronomie et d'élevage, il était un agriculteur et un éleveur entreprenant et soucieux d'optimiser les rendements des terres et cheptels de Nohant et d'ailleurs. Il a beaucoup

publié sur ces sujets et faisait partie de la Société des agriculteurs de l'Indre. A ce titre, il était lié à la plupart des familles de notables de La Châtre. Sa connaissance du milieu paysan était réelle : il passait beaucoup de temps auprès des métayers, des fermiers et des journaliers de Nohant-Vic. Il connaissait parfaitement bien le département, le visitant en de multiples endroits pour se rendre aux grandes foires à bestiaux par exemple. Quand il est nommé maire de Nohant en 1800, il semble bien connaître Mr Dalphonse. Pour autant, il n'hésite pas à le contredire. Ce préfet est célèbre pour avoir écrit un ouvrage très renseignant sur le territoire qu'il servit pendant quatre ans : *Mémoire statistique du département de l'Indre adressé au Ministre de l'Intérieur*. Deschartres fait publier en 1805 un opuscule pour s'opposer à quelques constats faits par le préfet dans son chapitre consacré à l'agriculture. C'est sous les qualificatifs de « cultivateur et maire de Nohant » qu'il le signe. Deschartres fut un maire très investi. En 1807, il demande l'intervention d'un géomètre dans la perspective de la réalisation du plan cadastral. En 1812, il participe à une réunion des maires des communes voisines pour régler le service des messes car Nohant n'a plus de curé. Il renseigne activement la préfecture quant aux enquêtes statistiques. Il paraît avoir

été très zélé dans sa mission de police municipale. Est-ce ce dévouement qui lui permet d'avoir aussi, pendant quelques années, la fonction de maire de Vic sur Saint-Chartier ? Il le fut de 1808 à 1813. Un certain Hugues Léonard Estève, dont nous reparlerons, est nommé à sa suite et assure la fonction de maire de ladite commune jusqu'à sa fusion avec celle de Nohant. En avril 1817, c'est sous les exercices de ces deux hommes que les conseils municipaux de leur commune respective demandent leur union sous le nom de Nohant-Vic. Dans *Histoire de ma vie*, George Sand raconte le maire que fut Deschartres, en évoquant son dévouement quand ses administrés étaient malades . Il n'hésitait jamais, par tous les temps, de nuit comme de jour, à exercer sa médecine afin de «porter secours dans les chaumières », refusant toujours la moindre rétribution. Elle évoque aussi avec quel zèle son précepteur s'est appliqué à loger dans le village, une centaine de soldats durant l'été 1815, quand à l'issue de l'abdication de Napoléon, l'armée impériale fut dissoute par Louis XVIII.

Histoire de ma vie, III, 7, éd. Pléiade 786 sq : "Un spectacle imposant et plein d'émotions vint m'arracher au sentiment de ma propre existence pendant une partie de l'été que ma mère passa avec moi en 1815. Ce fut le passage et le licenciement de l'armée de la Loire. [...] J'étais donc désillusionnée de l'Empire et comme résignée à la Restauration, lorsque, par un ardent soleil d'été, nous vîmes reluire sur tous les versants de la vallée Noire les glorieuses armes de Waterloo. Ce fut un régiment de lanciers décimé par ce grand désastre qui le premier vint occuper nos campagnes. Le général Colbert établit à Nohant son quartier général. Le général Subervic occupa le château d'Ars, situé à une demi-lieue. Tous les jours, ces généraux, leurs aides de camp et une douzaine d'officiers principaux dînaient ou déjeunaient chez nous.

Officier de l'état civil, Deschartres a enregistré les déclarations des décès de plusieurs membres de la famille Sand. Ses années à la tête de la commune sont marquées par des deuils terribles. Le 9 septembre 1808, Maurice Dupin déclare au maire la mort de son fils âgé de 4 mois. Louis Auguste Dupin né aveugle en Espagne, meurt à Nohant, quelques semaines après l'installation de la famille dans la grande demeure



Enregistrement par Deschartres dans le registre de l'état civil, de la mort du fils de Maurice Dupin

Quelques jours plus tard, le 16 septembre, Deschartres enregistre le décès accidentel de Maurice Dupin qui avait été son précepteur et son ami. C'est encore lui qui enregistre, le 26 décembre 1821, le décès de Marie-Aurore de Saxe. Il perdait alors la femme à laquelle il avait voué une grande partie de sa vie et auprès de laquelle il avait su se rendre indispensable.

Aurore Dupin, orpheline de père et unique héritière de sa grand-mère, hérite alors du domaine de Nohant. Peu de temps après la mort de son aïeule, elle apporte ce patrimoine en dot lors de son mariage avec François Casimir Dudevant. Devenant son époux, cet homme a sur elle, ses biens, ses revenus et son cadre de vie, une autorité juridique décrétée par le mariage. Le couple s'installe à Nohant à l'automne 1822, au moment de la réunion des deux communes ; Casimir prend des mains de Deschartres les rênes de la gestion du domaine foncier dont Aurore avait hérité, en toute logique et légalité.

Quand, en novembre 1822, la réunion de Nohant et Vic sur Saint-Chartier est promulguée par Louis XVIII, le préfet doit nommer un maire, un adjoint et dix conseillers municipaux pour cette commune unifiée. Deschartres est désigné maire de Nohant-Vic, tandis qu'Estève qui était alors maire de Vic sur Saint-Chartier, est nommé adjoint. Ce choix peut surprendre : l'ancienne commune de Nohant était bien moins peuplée que celle de Vic (327 habitants contre 582). La notabilité de Deschartres fut peut-être encore déterminante dans ce choix ; son zèle aussi. Il n'assuma pas longtemps ce dernier exercice : en août 1823, il quitte Nohant pour ne jamais y revenir. Le préfet dut choisir un autre maire : il nomma Casimir Dudevant. Cette nomination peut surprendre puisque cet homme, originaire du Lot-et-Garonne, était un parfait étranger en terre berrichonne. Là encore, on peut supposer que son statut d'époux de la plus grande propriétaire foncière de la commune et à ce titre gestionnaire de ses terres, fut déterminant dans le choix de cette nomination. Officier dans les dernières années de l'Empire, il avait fait des études de droit avant d'épouser l'héritière d'Aurore de Saxe. Son père, Jean-François Dudevant, colonel des armées révolutionnaires, avait fait les guerres de Vendée. Député du Lot-et-Garonne sous le Consulat et l'Empire, cet homme avait été maire de Pompiey (arrondissement de Nérac), village où il était propriétaire d'un grand domaine et d'une élégante maison de maître dont hérita Casimir quelques années après son mariage. Ce dernier était donc un notable gascon devenu un notable berrichon. Le 10 août 1823, au lendemain de sa nomination, le nouveau maire prêta serment devant l'ancien, selon la loi en vigueur. Deschartres en a dressé le procès-verbal : c'était la dernière fois qu'il apposait sa signature sur le registre des délibérations du conseil municipal.

Aujourd'hui dix-sept août vingt-trois, en vertu de l'arrêté de la préfecture en date du neuf septembre, Monsieur François Dudevant nommé maire de la commune de Nohant-Vic, a prêté en nos mains le serment qui suit ; je jure fidélité au roi, obéissance à la chartre et aux lois, et dans tout le royaume ; pour ce j'ai apposé mon nom sur le procès-verbal que le dit sieur Deschartres a signé avec nous. Deschartres Dudevant

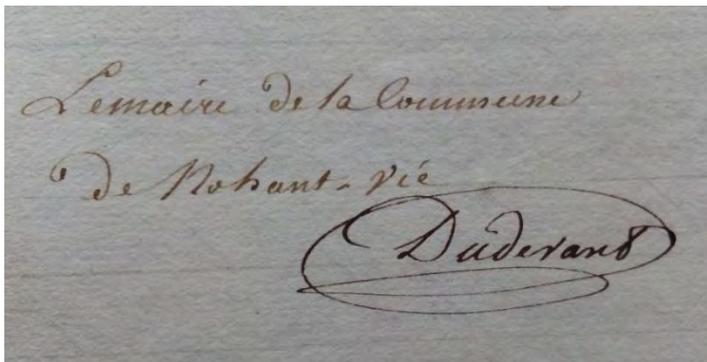
Serment de Dudevant à Deschartres dans le registre des délibérations du conseil municipal

Casimir Dudevant, tuteur de son épouse et maire de son village...

Nous ne savons quasiment rien du maire que Mr Dudevant a été. Son épouse est étrangement muette quant à cette fonction qu'il exerça toutefois durant 12 ans... Elle n'en dit rien dans *Histoire de ma vie* ; sa correspondance y fait une très vague allusion en février 1831, alors qu'elle est à Paris pour tenter d'être publiée. Au début de son exercice, il est un maire très absent : jusqu'en 1826, le couple ne vit à Nohant qu'une partie de l'année. Lors de leurs longues absences, ils alternent les séjours à Paris ou sont en villégiature dans le Sud-Ouest, Dudevant fait toutefois des allers-retours sur Nohant-Vic. Les registres de l'état civil sont souvent tenus à ce moment-là par son adjoint, Léonard Estève. Au début de l'été 1827, le couple fête au « château », les 4 ans de leur fils. George Sand écrit à une amie qu'à coup de cloches et de fusil, elle a donné un « gueuleton superbe à toute la commune ». Cent personnes ont dansé la bourrée jusqu'à 2 heures du matin dans la cour, en chantant Vive Madame et Vive Maurice. Est-ce le fils du maire ou des plus grands propriétaires du village que l'on fête ainsi ? Les fonctions et les qualités semblent se confondre.

Les pages du registre des délibérations du conseil municipal correspondant aux années de l'exercice de Dudevant sont presque vides. La loi du 21 mars 1831, votée sous la Monarchie de Juillet, permet l'élection des conseillers municipaux du village, selon un suffrage censitaire, c'est-à-dire en fonction de la somme donnée aux impôts, et donc des revenus. S'il donne plus de 200 francs d'imposition, un homme majeur peut voter. Le maire et son adjoint sont choisis par le préfet parmi les membres du conseil. Casimir a établi cette liste d'électeurs : ils devaient être peu nombreux et être tous des propriétaires fonciers importants. Des élections ont lieu en septembre 1831. En décembre, le préfet renomme Mr Dudevant maire de Nohant-Vic ; Mr Estève est maintenu dans sa fonction d'adjoint. A l'occasion, en « la maison commune », les deux hommes prêtent serment devant leur conseil. Les mots prononcés par les deux hommes sont inscrits sur le registre : « Je jure fidélité au Roi des Français, à la charte constitutionnelle, et aux lois du Royaume ». Sachant qu'en 1827, Dudevant avait soutenu ouvertement la candidature à la députation du Castelroussin Duris-Dufresne qui siégeait dans les rangs de l'opposition républicaine, le serment prête à sourire...

En juin 1832, Dudevant accueille le géomètre délimitateur du cadastre. Désigné par le préfet, cet homme arpenta aux côtés du maire toutes les délimitations de Nohant-Vic et des communes limitrophes. Cette mission avait une importance particulière. Au même moment, Aurore Dudevant devenait George Sand en remportant un franc succès littéraire avec la publication de son roman *Indiana*. Dénonçant l'inégalité civique entre épouse et époux, cet ouvrage souligne l'injuste condition féminine et annonce le glas du règne de Casimir sur les biens et la personne de son épouse, comme sur la mairie de Nohant-Vic...



Il est maire jusqu'en décembre 1835 ; Estève est son adjoint jusqu'à cette date. Ensuite, un nouveau maire, un dénommé Brunet et un nouvel adjoint, un dénommé Laurant, tous deux membres du conseil municipal, sont nommés. Cette date n'est pas anodine. George Sand demande une séparation judiciaire de corps et de biens d'avec son époux le 30 octobre.

En décembre le tribunal de La Châtre commence à juger l'affaire. La loi oblige la romancière à quitter le domicile conjugal tout le temps de la procédure. Dans un premier temps, Casimir semble consentir à cette séparation et fait le choix de s'installer à Paris ; il donne alors brutalement sa démission de maire (2). Finalement, il fait volte-face et s'oppose à son épouse jusqu'au bout de la procédure qui dura neuf mois. Le 25 juillet 1836, devant la cour de justice de Bourges, Dudevant consentait à accepter cette séparation, tout en restant marié à la célèbre écrivaine (le divorce avait été abrogé en 1816). George Sand était enfin libre de vivre chez elle sans son mari. Ce dernier s'installa à Pompey, dans la demeure familiale, où il refit sa vie. Il fut maire de son village pendant trente ans. En 1869, deux ans avant de mourir, Casimir Dudevant adressa une supplique à Napoléon III afin d'être décoré de la légion

d'honneur. Pour convaincre l'Empereur, il mettait en avant les états de service militaires et politiques de son père, sa fonction de maire de Nohant-Vic et de Pompey, son « attachement inaltérable » à la dynastie impériale, et les « malheurs domestiques » qu'il connut avec sa célèbre épouse (3). L'ancien maire de Nohant-Vic, contrairement à son père et son fils, n'eut toutefois pas droit à la décoration honorifique convoitée...

Léonard Estève, maire « bourgeois de campagne », honni de George Sand.

En mai 1838, Léonard Estève est nommé maire du village où il était né en 1779. Il le resta pendant 10 ans. Après avoir été le maire de Vic sur Saint-Chartier à la suite de Deschartres _ de 1813 jusqu'à la réunion des deux communes, il avait été l'adjoint de Dudevant tout le long de ses années d'exercice. Mr Estève était un des plus importants propriétaires fonciers de la commune. Il habitait au hameau de La Grange à l'âne ; son domicile faisait office de « maison commune » quand il n'y avait pas de bâtiment attribué à cette fonction dans le village (4). George Sand n'entretint pas de bonnes relations avec ce maire. Elle le dénigre souvent auprès des autorités préfectorales, faisant des allusions à son goût pour le vin, à sa mauvaise gestion financière de la commune, à sa bêtise et ses intérêts personnels aux dépens de ceux du village. Ce manque d'estime semble s'expliquer, au départ, par une affaire relative à un chemin vicinal et deux arbres, portée contre elle en justice, par la commune. Il trouve aussi son explication dans l'opposition politique et idéologique d'un Estève incarnant le conservatisme bourgeois de la monarchie de Juillet, et d'une George Sand aspirant à une République socialiste.

A l'automne 1843, en pleine affaire Fanchette qui confronte la romancière au procureur du roi, elle évoque un litige l'opposant à la commune relatif à deux noyers situés sur un « filet de terrain d'un ou deux pieds de large », longeant le chemin vicinal menant de Nohant à Lourouer. L'affaire a duré plusieurs années et n'est pas simple à démêler. La commune souhaitant élargir ce chemin, le conseil municipal conteste à Sand la propriété de cette parcelle. Sans chercher de compromis, la commune lui intente un procès que « les autorités de La Châtre voudraient [lui] faire perdre... ». La parcelle et ses arbres sont bien sa propriété, donc la commune n'y touchera pas, mais la justice lui demande de payer les frais du procès, ce qu'elle refuse de faire. Elle en appelle à la Cour de cassation. Mr Dudevant, de qui elle doit obtenir une autorisation pour cela, lui rappelle que les règles d'intérêt général veulent que les chemins vicinaux doivent avoir des largeurs déterminées. Certes, l'ancien maire a raison, mais elle estime injuste de payer les frais d'un procès qu'elle n'a pas intenté, d'autant plus qu'elle est dans son droit. La Cour de cassation lui donne raison : la commune doit lui rembourser les frais qu'elle a engagés. Quatre ans plus tard, elle attendait toujours...



Portrait de Maurice Sand en 1845,
homme le plus imposé du village...
(Maison de George Sand)

D'autres éléments démontrent le peu d'estime que George Sand portait à Léonard Estève. En décembre 1844, sûrement en prévision d'élections prochaines, elle s'inquiète de déléguer à son fils ses impositions. George Sand est l'administrée la plus imposée du village, mais ne peut être éligible puisqu'elle est femme. Elle voudrait que Maurice puisse l'être au conseil municipal de Nohant. C'est à son demi-frère, Hippolyte Chatiron, qu'elle confie le soin de procurer les documents nécessaires à Mr Estève, « qui préférerait que ce fussent des pièces de vin ». Elle insiste pour qu'Hippolyte procède à toutes les vérifications possibles : elle n'a aucune confiance en ce maire qualifié « d'imbécile ». Elle écrit que sa commune « est sous un régime d'abus et de corruption... que la présence de Maurice au conseil municipal pourra seule faire cesser ». Le secrétaire de la mairie de Nohant-Vic était alors aussi celui de la sous-préfecture de La Châtre, un dénommé Raoux, complice d'Estève selon Sand. Elle pense qu'ils feront preuve de beaucoup de mauvaise volonté afin que Maurice n'intègre pas le conseil... Si ce dernier n'est pas élu à cette occasion, les registres de délibérations des années 1840 indiquent toutefois, qu'il fut convoqué à des séances

réunissant les membres du conseil municipal et les plus grands propriétaires terriens de la commune, lors de levées exceptionnelles d'impôt sur la contribution foncière. George Sand a donc bien réussi à faire de son fils l'homme le plus imposé de Nohant-Vic.

En 1845, la romancière fut sollicitée quant à un choix de tracé pour un chemin inter-communal, reliant Montipouret à la route d'Issoudun, passant par Saint-Chartier. Vraisemblablement, ce sont les deux maires des communes concernées, Nohant-Vic et Saint-Chartier, qui lui demandèrent de prendre parti et de s'en exprimer au préfet, dont l'ingérence s'imposait sur toutes les voies de communication du département. Elle s'adressa à Mr Ferdinand Leroy (en fonction de 1842 à 1847), pour lui donner son avis. Elle insiste largement sur l'idée qu'elle soutient un tracé par rapport à l'autre, non par sympathie pour l'un ou l'autre maire, non plus par intérêt personnel, mais pour le bien commun des habitants de Nohant-Vic. L'un des tracés passerait par le lieu-dit La Grange à l'âne, où habite Mr Estève ; l'autre par le lieu-dit Roche. Le maire de Saint-Chartier défend le projet du second tracé. George Sand pense que sa réalisation serait bien plus difficile que l'autre, qu'il coûterait donc bien plus cher ; de plus, ce tracé n'avantagerait pas particulièrement les habitants de Saint-Chartier. Le premier tracé, défendu par Mr Estève car il l'arrangeait personnellement selon George Sand passant sous ses fenêtres..., lui semble au contraire plus adapté : il coûterait moins cher aux habitants. Elle n'est pas tendre du tout avec son maire même si elle soutient son idée : elle le désigne comme « le seigneur de la Grange à l'âne » et écrit au préfet qu'elle plaide « pour l'âne et la grange parce que c'est plaider pour tout le monde... ».

Quelques mois plus tard, George Sand a une autre occasion de blâmer sévèrement Mr Estève et sa gestion communale, qualifiée de « déplorable », auprès du préfet. A l'automne 1846, elle est très inquiète du sort des habitants les plus démunis du village. Elle reste à Nohant au lieu de rentrer à Paris comme elle en avait l'habitude à chaque fin d'été : elle sait que beaucoup de personnes vont avoir malheureusement besoin de son soutien. Durant l'été 1846, qui fut caniculaire, les récoltes en céréales ont été catastrophiques ; l'été précédent, c'est le trop plein de pluie et des inondations qui avaient rendu les récoltes mauvaises. Deux étés sans blé, c'est une situation économique terrible pour de nombreux habitants de Nohant-Vic car sa population était alors composée de nombreux journaliers. La rareté du blé fait augmenter son prix, alors que le pain reste un élément essentiel de l'alimentation paysanne. En décembre, George Sand s'adresse à Mr Leroy pour lui faire part de l'attitude du maire et de son conseil municipal quant à ce problème. Alors que la plupart des communes « bien gouvernées » ont voté des budgets exceptionnels pour venir en aide à leurs indigents, à Nohant-Vic rien n'est prévu, ce qui scandalise la romancière car elle affirme qu'il y aurait de l'argent pour cela. Elle-même, sur ses propres deniers, soutient financièrement un grand nombre de familles, mais elle ne peut pas y pourvoir seule. Elle ne mâche pas ses mots envers le maire qui est « ivre depuis le matin jusqu'au soir, et depuis le soir jusqu'au matin... ». Lui et son adjoint, un dénommé Antoine Blanchard « vivent au cabaret », où « on les ramasse tous les jours... ». Elle l'accuse d'avoir détourné des fonds et des journées de « corvées » **(5)** pour ses intérêts personnels. Le conseil municipal est dans une inertie totale vis-à-vis des pauvres de Nohant-Vic. « Les membres du conseil municipal étant les plus riches paysans de la commune, sont par conséquent les plus égoïstes. D'ailleurs l'apathie berrichonne pèse sur eux de tout son poids, et d'eux-mêmes ils n'auront jamais une bonne idée ni un bon mouvement. Je ne les persuaderai pas, par la raison que je passe auprès d'eux pour imberriaque. Comme il n'existe pas de dictionnaire berrichon, il faut que je vous dise que ce mot-là équivaut à cerveau dérangé. On a le cerveau dérangé, aux yeux des paysans riches et avarés, quand on veille aux intérêts d'autrui plus qu'aux siens propres... ». George Sand demande à Mr Leroy d'intervenir auprès du conseil municipal afin de faire voter un budget pour aider les indigents. Elle sait que cette supplique lui vaudra « probablement un redoublement de petites persécutions et d'abominables calomnies de la part de ces respectables personnages que je vous dénonce, mais peu importe... ».

Le préfet ne tarda pas à réagir : le conseil municipal de Nohant-Vic se réunit rapidement et un budget fut prévu pour aider les familles les plus en difficulté. George Sand remercia Mr Leroy en lui exprimant sa gratitude : malgré leur « différence d'opinion » le préfet servait Louis-Philippe, elle espérait une

république socialiste , ils avaient œuvré ensemble contre la misère et l'égoïsme. Elle lui fournit les noms des familles pouvant recevoir une aide urgente, en fonction de leur précarité. Le curé de Saint-Chartier l'aida à établir cette liste qui excluait les foyers du bourg de Nohant dont elle se chargeait elle-même. George Sand préconisait une somme entre 15 et 20 francs pour chaque famille, ce qui leur permettait d'acheter du pain pour deux mois. Une quarantaine de personnes, dont de nombreux enfants, étaient concernées. Pour indication, 20 francs était dans ces années-là, le prix d'une heure de leçon de piano donnée par Frédéric Chopin...

Au printemps suivant, c'est Léonard Estève qui maria Solange Sand à Jean-Baptiste Clésinger. Les bans avaient été publiés chez lui, à la Grange à l'âne et c'est au « château de Nohant », comme le mentionne le registre d'état civil, « pour cause de maladie de l'un des parents », que le maire officia ce mariage le 29 mai. George Sand s'était fait très mal à une jambe quelques jours avant le mariage au point de ne plus pouvoir marcher : elle se fit porter pendant plusieurs jours... Ne pas être obligée de se rendre jusque chez Mr Estève pour marier sa fille dut bien l'arranger ! Casimir Dudevant revenu à Nohant pour l'occasion, retrouva donc son ancien adjoint.

C'est au cours des mois suivants que « l'affaire des noyers » semble s'être réglée. La Cour de cassation obligeant la commune de prendre à sa charge les frais engendrés par ce procès, elle doit 400 francs à George Sand. Cette dernière est prête à une conciliation qui éviterait ces frais. Elle s'adresse au maire le 20 août 1847 pour lui dire que ce n'est pas à elle de faire à la commune « des offres d'arrangement », puisque c'est la commune qui lui a intenté « cette ridicule difficulté ». Elle attend de Mr Estève qu'il réunisse le conseil municipal afin d'en délibérer. Vraisemblablement, ils étaient en pourparlers depuis plusieurs semaines mais le maire ne semblait pas très déterminé... Le même jour, elle écrit à Mr Delmas, préfet de l'Indre, afin qu'il provoque ce conseil face à l'« engourdissement » de l'administration de Nohant-Vic, arguant que cette « tracasserie de village » pourrait être résolue bien plus simplement. Le préfet passa très vite à l'action. George Sand le remercia promptement en lui expliquant que sa commune aurait pu éviter ces frais inutiles si une conciliation entre les deux parties avait été proposée, surtout en ces temps de difficultés économiques : la somme aurait été plus utile à une famille démunie... La romancière est prête à renoncer à l'argent que la commune lui doit si un arrangement lui est proposé, « mais je crains bien que ni le maire ni le conseil municipal, influencés par un adjoint ivrogne et stupide, ne comprennent les intérêts de leur cause... ». Le conseil municipal se réunit le 29 août ; il émet le regret d'avoir intenté ce procès pour « un objet de mince valeur » sans avoir, au préalable, proposer un arrangement à George Sand. Il demande au maire et à trois conseillers « de s'entendre avec cette dame », tout en votant la somme due. C'est en mars 1848 que cet argent fut budgété...

Maurice Sand, maire chahuté de 1848...

1848 fut une année particulière pour toutes les communes de France : le changement de régime politique suite aux journées révolutionnaires de février bouscula toutes les préfetures, les mairies et leurs conseils municipaux. Celle de Nohant-Vic ne fut pas en reste, bien au contraire ! Suite à l'abdication de Louis-Philippe et à l'instauration de la Seconde République proclamée à Paris, un Gouvernement provisoire composé de républicains, aux idéaux socialistes plus ou moins marqués, prend la direction du pays. George Sand dont le républicanisme et les rêves d'égalité sociale ont toujours été très affirmés, connaît la plupart de ces hommes.

Elle est particulièrement liée à Ledru-Rollin, devenu Ministre de l'Intérieur de ce nouveau gouvernement. C'est lui qui est chargé de destituer les préfets et sous-préfets de l'ancienne monarchie, et de les remplacer par des hommes au service de la toute jeune République, désignés sous le nom de « commissaires ». Eux-mêmes nomment les maires. La romancière gagne immédiatement Paris afin de rejoindre le QG de Ledru-Rollin et va lui souffler à l'oreille le nom de ses amis berrichons républicains afin qu'ils obtiennent ces postes-clés dans les départements de l'Indre et du Cher. Le Castrais Alphonse Fleury remplace le préfet de l'Indre. Le 12 mars, la République est proclamée à Nohant-Vic en la mairie et « le citoyen Dudevant Maurice est nommé maire de la commune de Nohant-Vicq en remplacement du citoyen Estève Hugues Léonard ». Le fils de George Sand avait 25 ans et aucune expérience en la matière. Une semaine plus tard, il écrit un texte exalté à la gloire de la République dans.

le registre des délibérations du conseil municipal, précisant que ses membres « assurent leur concours loyal et dévoué au gouvernement provisoire ». Suivent les noms et signatures du nouveau maire et des dix conseillers, dont cinq ne savent pas signer. Dans une lettre à la cantatrice Pauline Viardot, George Sand raconte à son amie la mission de Maurice : « il faut que, dans son petit coin, il travaille à éclairer l'esprit de 900 administrés et de 200 électeurs qui disent tous Vive la République, à bas l'impôt, et qui ne veulent pas entendre à autre chose... ». Dans beaucoup de lettres de la romancière écrites durant cette période euphorique, est évoquée l'idée que les esprits des villages paysans de sa campagne furent réticents voire opposés aux idéaux républicains et socialistes

4747

NUMEROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

16.12

République Française.
Liberté, Égalité, Fraternité.

Le ~~mil huit~~ mil huit cent quarante huit, le Douze Mars à neuf heures du matin, le conseil municipal de la commune de Robaut Vicy réuni extraordinairement sous la présidence du Citoyen Estère maire de la commune, en suite de la convocation faite par lui le onze du même mois en vertu de l'autorisation du citoyen délégué de l'administration départementale.

présens les citoyens Estère Leonard, Cailleud Gilbert, Domin Étienne, Blanchard Antoine, Domin Silvain, Bonnet ~~Jean~~

absens les citoyens Biau d'Espères, adjoint, Gay Barthélémy de Villejoret Audoux, Cailleud Jacques demeurant, Domin Jean et Bonnet Jean décédés.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice aux termes de l'article 29 de la loi sur l'organisation municipale.

Le Citoyen Maire a ouvert la séance et a donné lecture de la pièce suivante.

« République Française.
« Liberté, Égalité, Fraternité.
« Le Commissaire du gouvernement provisoire près le département d'Indre, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, arrête
« art. 1^{er}. Le Citoyen Duberant, Maurice est nommé maire
« de la commune de Robaut Vicy en remplacement du Citoyen
« Estère Jacques Leonard.
« art. 2. Le fonctionnaire nommé sera immédiatement installé
« en présence du conseil municipal, extraordinairement convoqué
« à cet effet. L'installation sera constatée par un procès verbal
« sur les registres de la mairie.
« art. 3. Le Maire sortant de fonctions fera exécuter le present
« arrêt.
« Chateauroux le Douze Mars mil huit cent quarante huit.
« Le commissaire du gouvernement. Signé Fleury.
« pour ampliation le délégué de l'administration départementale
« Robini Dureau.

M. 240 - Paris, P. Dupont et Comp.

Proclamation de la République par Maurice le 12 mars 1848 dans le registre des délibérations du conseil municipal

Dudraut, maire. Blanchard Antoine, Caillaud Gilbert, Bommier
 Silrami, Estève Leonard Hugues, Brunet Jean-Pierre, Gay Barthé-
 lemy, Audouin de Villegoret germain, Beaud Charles, Bommier
 Etienne, et Brunet Jean membres du conseil municipal qui ont
 signé à l'exception des citoyens Blanchard, Caillaud, Brunet,
 Bommier Etienne et Brunet Jean qui ont déclaré ne savoir signer.

Gay
 Bommier
 Brunet
 Caillaud
 Audouin de Villegoret

Signatures des membres du conseil municipal lors de cette proclamation, avant sa dissolution par Maurice

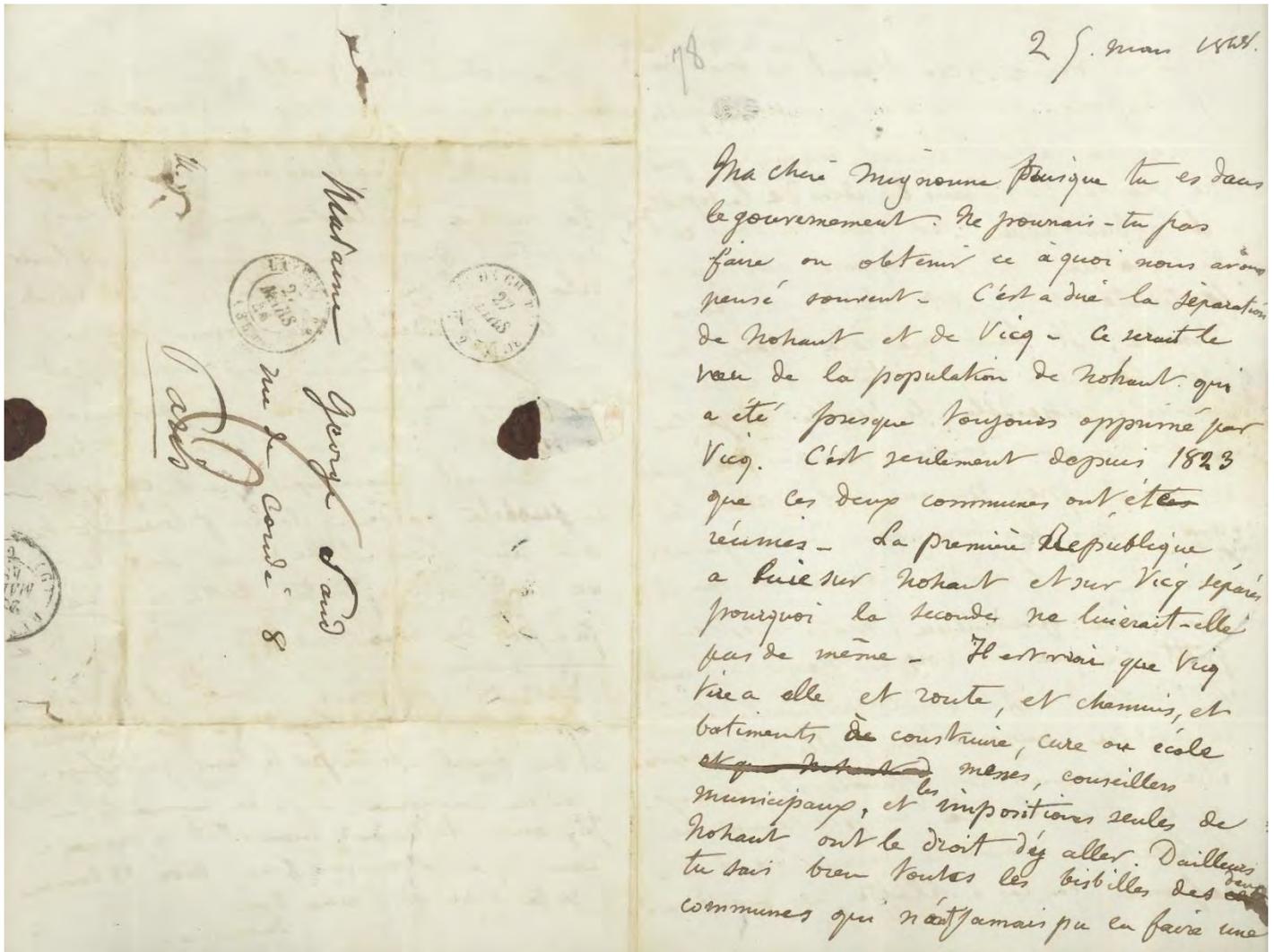
Les lettres que Maurice écrit à sa mère (6) durant cette période sont éclairantes à cet égard : il lui relate les problèmes qu'il rencontre à mettre en place les mesures du Gouvernement provisoire dans sa commune et l'esprit très réactionnaire auquel il doit faire face.

Le dimanche 19 mars, une cérémonie « champêtre » a lieu à Nohant-Vic pour fêter la République : « garde nationale en sabots, cornemuse en tête... ». Rentrée à Nohant pour organiser la « République en province », George Sand dut assister avec émotion à cet événement qui symbolise pour elle le rêve politique de toute une vie. Elle en fait le récit dans un article pour le quotidien républicain *La Réforme*. Sur un mode lyrique et patriotique, elle raconte que son fils a invité les hommes formant la garde nationale de la commune à se réunir en armes devant l'église de Nohant où un office religieux eut lieu. Dénommée « temple rustique », l'édifice est ornée de feuillages, de mousses et de primevères. Les drapeaux tricolores sont bénis. Un petit canon du XVI^e siècle orné de fleurs de lys, célèbre « d'une voix bruyante et généreuse le triomphe du peuple... ». Un cortège se forme : 200 habitants _hommes, femmes, enfants, jeunes, vieux_ et 70 paysans montés sur leurs chevaux et armés de fusils sont menés par Maurice et le curé au bourg de Vic où les drapeaux sont plantés. George Sand, avec un idéalisme évident et le vocabulaire de 1789, met en avant l'unité et la fraternité de cette assemblée...

De retour à Paris, elle écrit de nombreuses lettres à son fils pour lui indiquer comment « prêcher » afin de « républicaniser nos bons paroissiens ». Des élections au suffrage universel vont avoir lieu pour la première fois en France afin d'élire les représentants du peuple à l'Assemblée constituante. Les grands principes de gouvernement du pays seront décidés par ces députés élus par le peuple français : Maurice doit convaincre les futurs électeurs de Nohant-Vic de choisir des députés républicains défendant des idées socialistes. Il doit donc, selon sa mère, parler à sa garde nationale, quitte à la « rafraîchir modérément dans la cuisine » puisque cette année le vin ne manque pas. Il doit faire comprendre à ses administrés que les décisions du Gouvernement provisoire sont les bonnes, en particulier « la nécessité de l'impôt pour ce moment de crise » : « Voilà ton thème, que tu traduiras en berrichon... ». Elle rédige des circulaires ministérielles et des articles pour le journal officiel du Gouvernement provisoire, *Les Bulletins de la République*. Il doit lire à sa garde nationale les dits *Bulletins* puis les afficher à la porte de l'église. Les circulaires sont destinées aux maires, alors elle s'amuse du fait que Maurice va recevoir « par la voie officielle les instructions de [sa] mère » : « Ah ! ah ! monsieur le maire ! vous allez marcher droit... ».

Le nouveau maire rétorque à sa mère que les paysans de Nohant-Vic ne comprennent pas pourquoi ils doivent soutenir une augmentation d'impôt alors qu'ils sont « écrasés par la misère ». « Ils comprennent peu la République et ce qui se passe, ils ne voient qu'un changement de maire, ils ne craignent que la conscription et ne désirent que le beau temps et la tranquillité... ». Maurice évoque très sérieusement l'idée de séparer à nouveau les deux communes réunies depuis 25 ans et tente d'en convaincre sa mère maintenant qu'elle est « dans le gouvernement ». Il écrit que « ce serait le vœu de la population de Nohant qui a été presque toujours opprimée par Vicq... ». Il rappelle à sa mère « les bisbilles des deux communes qui n'ont jamais pu en faire une quoique réunie... ». Habitant Nohant, le nouveau maire

tente de conforter les habitants de ce bourg qui se sentent sans arrêt lésés par rapport à ceux de Vic : « Vicq tire à elle route et chemins et bâtiments à construire, messes, conseillers municipaux, et les impositions seules de Nohant ont le droit d'y aller... Le travail pour la séparation ne serait pas si difficile et ce n'est pas impossible... ».



Lettre de Maurice Sand à sa mère du 25 mars 1848, lui suggérant de désunir les deux communes (Musée de La Châtre)

Sa mère s'oppose fermement à cette idée de scission, argumentant avec beaucoup de raison pour le maintien de l'unité : « Je n'approuve pas ton idée de séparer Vic de Nohant. Ces petites communes isolées ne pourront rien, elles ne pourront pas l'une sans l'autre faire les dépenses nécessaires à leur bonne gestion. C'est comme un ménage qui dépense double en se divisant en deux individus. Etant maire à Nohant, tu reprends la part d'autorité que Nohant avait perdue, c'est à toi de maintenir l'égalité des pouvoirs des deux communes en prenant tes conseillers également dans l'une et dans l'autre, et en tenant ferme, sans préférence et sans faiblesse... ». Ouf ! Les 200 ans de la commune ont failli ne jamais exister !...

Maurice exprime les fortes réticences que son « atroce » conseil municipal met à accepter la République. Il « ne marche pas dans les idées de la République..., il oppose aux idées de fraternité et d'égalité toute sa force d'inertie... ». Maurice est prêt à casser ce conseil, à faire ce qu'il appelle lui-même « un coup d'Etat » ! Il veut assembler les électeurs de Nohant-Vic et leur faire nommer de nouveaux conseillers. « A bas les vieux, à bas les bourgeois de campagne », écrit-il à sa mère...

Durant ces mois de transition gouvernementale à l'échelle nationale et locale, Maurice a été particulièrement en peine dans l'exercice de sa fonction. Il semble être bien isolé au sein d'un conseil

municipal composé d'hommes en place depuis longtemps qui n'accueillent pas avec autant d'enthousiasme que lui et sa mère, cette jeune République qui renouvelle et bouscule tout en si peu de temps... Le conservatisme des élus locaux contre lequel la romancière a tant pesté pendant les dernières années de la monarchie, est une réalité à laquelle son fils est directement confronté. Sa mère le rassure en lui écrivant de ne pas tant s'en affliger. Après les élections pour la Constituante programmées le 23 avril à Paris, ce sera plus simple. Il peut aussi se retirer « si cela continuait à [l']écraser... ». En attendant, qu'il tâche de se faire « chérir » afin de gagner la confiance de ses conseillers quand il désignera un remplaçant qui se doit d'être « digne, capable et bien dévoué à la chose publique... ». Il doit d'ailleurs songer à qui pourrait le remplacer.

Au début du mois d'avril, Maurice raconte à sa mère les exercices militaires auxquels se livre la garde nationale du village. Le dimanche 9 avril, ceint de « l'écharpe tricolore », il a assisté à la plantation de l'arbre de la liberté, comme dans la plupart des communes de France, béni par le curé de Saint-Chartier. Maurice ne dit pas si cet arbre a été planté à Vic ou à Nohant.

Depuis Paris, George Sand s'est occupée de faire livrer des fusils pour la garde nationale de Nohant-Vic. Elle conseille à son fils de les réunir souvent, non pas tant pour les exercer, que pour « leur faire comprendre leurs droits et leurs devoirs ». Il doit être pédagogue et leur transmettre les idéaux républicains : « il faut bien leur dire que la République diminuera les petits impôts pour augmenter les gros... ». Elle s'inquiète de savoir si son conseil municipal est « soumis ou changé... ».

Pendant que la réaction monarchiste et bonapartiste s'organise à Paris, Maurice se désespère à Nohant-Vic. Devant les oppositions manifestes de son conseil, il met à exécution ce qu'il avait dit à sa mère : il dissout son conseil le 16 avril. Dans l'urgence, des électeurs sont rassemblés devant la mairie afin d'élire un nouveau conseil. 167 électeurs ont voté : Maurice Sand remporte 148 voix, il est désigné maire. Un certain Félix Aulard, dont nous aurons l'occasion de reparler, est désigné comme son adjoint. Tout ceci n'est en rien légal : Maurice a réellement fait un coup d'Etat ! Il l'écrit lui-même à sa mère : « j'ai agi en dictateur » ! Il a empêché de faire renommer les anciens conseillers qui sont « furieux »... George Sand en informe Ledru-Rollin, et écrit à Alphonse Fleury en lui demandant de clarifier administrativement la situation. Elle défend son fils, précisant que « son conseil était détesté et détestable ». Il faut « tâcher de le débarrasser de sa mairie » sans toutefois la « livrer au camp ennemi... ». Fleury ratifie la dissolution du conseil municipal de Nohant-Vic et désigne une « commission provisoire » composée de six hommes _ dont Félix Aulard, présidée par Maurice Sand qui remplit les fonctions de maire, en attendant une réorganisation ultérieure. Il écrit à sa mère que les anciens conseillers lui en « veulent à mort », qu'ils font signer une pétition, et « sèment la discorde et la méfiance dans les deux communes... ». Il est bien content de s'être débarrassé de ces « canailles... qui vendaient les biens communaux et les mangeaient au cabaret... ». Il est convaincu que c'est le moment où jamais pour Nohant de se séparer de Vic...

Devant toutes ses difficultés, sa mère le rappelle à l'ordre en lui rappelant qu'aucune Révolution ne se fait facilement. « Tout homme qui agit révolutionnairement en ce moment-ci, qu'il soit membre du gouvernement provisoire ou maire de Nohant-Vic trouve la résistance, la réaction, la haine, la menace. Est-ce possible autrement, et aurions-nous grand mérite à être révolutionnaires si tout allait de soi-même, et si nous n'avions qu'à vouloir pour réussir ? Non, nous sommes, et nous serons toujours dans un combat obstiné... Nous sommes sur la brèche à Paris comme à Nohant. La contre-révolution est sous le chaume comme sous le marbre des palais. Allons toujours, ne t'irrite pas, tiens ferme, et surtout habitue tes nerfs à cet état de lutte qui deviendra bientôt un état normal. Tu sais bien qu'on s'accoutume à dormir dans le bruit. Il ne faut jamais croire que nous pourrions nous arrêter. Pourvu que nous marchions en avant, voilà notre victoire et notre repos... ». Maurice ne doit pas se laisser « impressionner par les préjugés et les petites passions » de ses administrés : « il faut te montrer ferme, juste et dévoué à tous ». Elle lui conseille de « montrer une sollicitude égale à [ses] communes, et en prouvant que tu n'as pas de préférences, tu auras la confiance à Vic comme à Nohant... ». Elle le rassure en lui disant que les nouvelles mesures prises par le Gouvernement provisoire vont l'aider. Il doit communiquer le plus vite possible auprès des villageois à ce propos et « leur faire comprendre que si on n'a pas eu plus tôt ces heureuses améliorations, c'est qu'il y a à Paris comme à Nohant, des Estève, des Biaud, des Blanchard [*anciens maire, conseiller et adjoint*] etc, qui ne veulent pas qu'on adoucisse le sort du peuple et qui créent mille embarras à la République... ».

Les nerfs de Maurice furent encore plus rudement mis à l'épreuve dans les jours qui suivirent...

Au moment des élections législatives au suffrage universel, c'était la première fois en France que tous les hommes de plus de 21 ans étaient appelés aux urnes_ qui eurent lieu le 26 avril à Saint-Chartier pour les électeurs de Nohant-Vic, ceux de La Châtre soutenant la candidature de Charles Delaveau (député-maire de la ville), s'y rendirent afin d'influencer le vote en faveur de leur candidat. Au retour, ils passèrent par Nohant, allèrent au « château » et frappèrent à la porte de George Sand qui était alors à Paris, en menaçant de brûler sa demeure, aux cris de : « Vive Delaveau, à bas Fleury, à bas Mme Dudevant, à bas le communisme ! Ne voyant personne dans la maison, ils ont déchiré les affiches de la mairie... ».

Finalement, Maurice jette l'éponge dans le courant du mois de juin. Il abandonne sa fonction de maire, tout en restant membre du conseil municipal. Marc Dufraisse, nouveau préfet du département, nomme à sa place Félix Aulard, habitant du bourg de Nohant, qui avait été désigné adjoint de Maurice au moment du fameux coup d'Etat du mois d'avril.

Durant son court et tumultueux mandat de maire, Maurice Sand a commencé par conclure le litige qui opposait sa mère à la commune depuis des années : elle a enfin été remboursée des frais qu'elle avait engagés pour le procès « des noyers ». Il a aussi réorganisé la garde nationale : il a fait voter un crédit pour donner un salaire à un tambour et pour entretenir les armes. Il a fait supprimer la fonction du secrétaire de la mairie, ce fameux Mr Raoux, également secrétaire de la sous-préfecture, pour qui George Sand avait si peu d'estime. Il a posé la première pierre du presbytère édifié au bourg de Vic. Il a créé un corps de pompiers à la charge de la commune, dont il a toujours fait partie et qu'il a fini par commander. Le 30 juillet, des élections municipales organisées dans toute la France, permettent au conseil municipal de Nohant-Vic d'être élu au suffrage universel. Les électeurs furent répartis en deux sections : celle de Vic sur Saint-Chartier qui comptait 154 hommes, et celle de Nohant qui en comptait 95 (7). La commune n'ayant pas à ce moment-là de local faisant office de « maison commune », il fallut déterminer deux endroits pour accueillir les votants. Les électeurs de la section de Vic ont voté dans une pièce mise à leur disposition à l'auberge du « citoyen » Etienne Bonnin, conseiller municipal. Quant à ceux de Nohant, ils votèrent dans une pièce mise à leur disposition par le « citoyen » et conseiller Maurice Dudevant, au sein du « château de Nohant » ! L'exercice de la démocratie s'effectua donc dans la demeure de celle qui l'avait tant espérée depuis toujours... Les conseillers municipaux élus ce jour-là choisirent parmi eux le maire et son adjoint selon le décret du 3 juillet 1848 : Félix Aulard fut reconduit dans sa fonction. Maurice Dudevant resta conseiller municipal pendant 30 ans et eut l'occasion d'être à nouveau maire dans les dernières années de la vie de sa mère.

Félix Aulard, maire bonapartiste, soutenu par George Sand.

Félix Aulard n'était pas un homme originaire de Nohant-Vic. Né en 1794 à Neuvy Saint-Sépulchre, son père avait été secrétaire de la sous-préfecture de La Châtre. C'est vers la fin des années 1840, qu'il semble s'être établi à Nohant-Vic où il était propriétaire de terres et de plusieurs maisons. Il habitait le bourg de Nohant, à proximité de la demeure de George Sand dont il était un voisin. Elle entre en relation avec lui en 1846 ; elle lui exprime dans une première lettre qu'elle lui rendra « tous les bons offices qu'on se doit entre voisins ». Quand il devient maire en 1848, leur amitié est déjà évidente. D'ailleurs, la romancière a fêté son élection avec ses proches. Il n'était pourtant pas du tout du même bord politique qu'elle : Mr Aulard était un fervent bonapartiste. Il fut un grand partisan de Louis Napoléon Bonaparte quand George Sand se désolait du régime autoritaire mis en place par le prince-président durant la Seconde République, puis par celui qui s'imposa Napoléon III, Empereur des Français sous le Second Empire. L'autoritarisme gouvernemental se répercute d'ailleurs sur l'administration communale : si les conseillers municipaux sont toujours élus, le maire et son adjoint sont à nouveau choisis par le préfet, y compris en dehors du conseil (décret du 7 juillet 1852). Le registre des délibérations du conseil municipal montre, à chaque page ou presque, la quasi idolâtrie que Mr Aulard vouait à la personne de l'Empereur et à celle de l'Impératrice Eugénie. Il prend souvent la plume pour s'adresser directement à Napoléon III, à grand renfort de « Sire » ou « Monseigneur ». Cela n'empêche pas la romancière de désigner celui qu'elle appelait « son » « brave maire », comme étant son « excellent ami ». Elle évoque très souvent celui que tous les habitants de sa maison appelaient familièrement « le père Aulard » ou « Pater Aulardus ». Il est sans arrêt reçu à Nohant

et compte parmi les principaux habitués du lieu. Durant les 7 années pendant lesquelles cet homme est maire, George Sand vit à Nohant quasiment toute l'année ; elle a pour compagnon le graveur Alexandre Manceau. Maurice, son ami le peintre Eugène Lambert, ou d'autres familiers résident presque à demeure chez elle. Elle reçoit beaucoup de personnalités de toutes sortes, issues du monde du théâtre, des arts,



Portrait du père Aulard (Musée de La Châtre)

de l'édition. Dans sa correspondance, elle rappelle souvent ce maire au bon souvenir de ses amis parisiens. Félix Aulard fut sans aucun doute, le maire le plus mondain de Nohant-Vic ! La pratique théâtrale bat son plein chez Sand à ce moment-là : il assiste à bien des représentations. Il participe aux anniversaires des membres de la famille ; à cette occasion il fait tonner un petit canon que George Sand a fini par lui acheter, celui-là même qui servit le jour de la fête de la République le 19 mars ! Il a passé régulièrement les réveillons du 31 décembre en leur compagnie et on ne compte plus le nombre de fois où il a dîné chez elle.

Durant son mandat, la romancière l'a soutenu et orienté, dans plusieurs de ses actions ou intentions.

Dans le cadre des lois concernant l'obligation des communes à avoir une école primaire **(8)**, Nohant-Vic se voit doté d'un instituteur pour la rentrée scolaire de 1849. C'est au conseil municipal de le choisir. Son choix s'est porté sur Eugène Jos, jeune homme que George Sand connaît bien puisqu'il s'agit du fils unique de son amie de jeunesse Ursule Jos.

Durant son enfance, Ursule, nièce de la gouvernante d'Aurore de Saxe, avait été choisie pour passer du temps avec la petite Aurore. Les deux fillettes sont devenues très amies ; la romancière a, toute sa vie, entretenu avec Ursule, devenue couturière à La Châtre, des relations affectueuses. Elle lui portait une grande estime ; cette femme modeste a toujours compté parmi les familiers de la demeure. Eugène a fini sa formation à l'École Normale de Bourges et il ne fait aucun doute que George Sand ait soufflé à l'oreille de Mr Aulard le nom de ce jeune homme pour être le premier instituteur de Nohant-Vic. D'ailleurs, « en attendant la construction de la maison d'école, l'instituteur serait logé par les soins de Madame Dudevant... ».

Or, les choses ne se passèrent pas comme prévu... Alors que, selon George Sand, le préfet et le recteur du Cher s'étaient mis d'accord sur le nom d'Eugène Jos, le préfet fit machine arrière subitement. La romancière y voit une coterie contre elle de la part du comité d'instruction primaire qui s'était formé pour l'arrondissement de La Châtre. Ce comité, piloté par le sous-préfet, doit confirmer (ou pas...) les choix des communes relativement à leur instituteur. Or, dans ce comité, deux hommes dont George Sand ne comprend pas la nomination, ont été acceptés par la sous-préfecture : le fils d'Estève _l'ancien maire_ et le fils de Blanchard _l'ancien adjoint_. Au départ, c'est Maurice et Estève fils que Mr Aulard avait désignés pour faire partie de ce comité, « comme les deux seules personnes un peu lettrées de la commune », même si « les lettres d'Estève ne vont pas loin... ». Mr Raoux, secrétaire de la sous-préfecture _et ancien secrétaire de la mairie de Nohant-Vic limogé par Maurice un an avant_, a proposé Blanchard fils « qui ne sait ni lire ni écrire » et « qui n'est qu'un souillard » à la place de Maurice. George Sand est convaincue que ses ennemis politiques d'hier se sont associés pour convaincre le sous-préfet de ne pas suivre le choix du conseil municipal de Nohant-Vic, et donc le sien. Eugène Jos ne fut pas nommé instituteur de Nohant-Vic.

Deux ans plus tard, alors que le choix de l'emplacement de l'école communale n'est toujours pas arrêté entre les bourgs de Nohant et de Vic, le registre des délibérations du conseil municipal nous apprend, à la date du 10 août 1851, que Madame Dudevant a renoncé à offrir à la commune un terrain de 18 ares, situé à 200 mètres du bourg de Nohant, pour construire cette école. Le registre précise qu'elle a changé d'avis pour des « considérations inutiles à développer ici... ». George Sand a dû être particulièrement déçue et contrariée de la non-nomination du jeune Jos comme instituteur de son village. Il était très évident pour elle qu'il soit maître d'école au bourg de Nohant, où il aurait pu habiter et où sa mère aurait pu si facilement le voir : elle l'exprime ainsi dans une lettre à un ami. On comprend alors que sa contribution au logement de l'instituteur et à la construction de l'école à Nohant, était conditionnée par le choix de ce jeune homme. L'école fut finalement construite à Vic quelques années plus tard sans que George Sand s'en mêle...

Quand à l'automne 1849, Mr Périgaud, curé nouvellement nommé à la cure de Vic, trouva les belles fresques dans son église qui était en très mauvais état, le père Aulard et George Sand furent les premiers informés. Le 15 novembre, elle renseigne Pauline Viardot _souvent accueillie à Nohant_ de cette incroyable découverte. Elle lui explique comment le maire, le curé, Maurice et des familiers de Nohant font tomber le badigeon « par grandes plaques » ; « perchés sur des échelles », ils grattent en s'exclamant : « Moi, j'ai la tête ! Moi j'ai le prophète David ! ». George Sand précise : « C'est très amusant de voir tout ce monde fantastique sortir de la muraille... ». Début décembre, elle est à Paris et plaide la cause de « son » église auprès des architectes en charge des Monuments Historiques, au Ministère de l'Instruction. Le classement de l'église de Vic se fit en un temps record, sans qu'aucun architecte ne se déplace ! Des fonds ont ensuite été engagés pour restaurer l'église dont le toit menaçait de s'effondrer. A l'occasion de la pose de la première pierre des travaux de restauration, une cérémonie mettant particulièrement George Sand à l'honneur, eut lieu en grandes pompes à Vic, le 28 août 1851. A l'endroit où le chantier avait lieu, la romancière donna les premiers coups de marteau à cette pierre sur laquelle son nom avait été gravé. Un article publié dans *L'Echo de l'Indre* du 4 septembre 1851 **(9)** relate le déroulement de cette cérémonie et donne le discours prononcé par Félix Aulard. Les propos grandiloquents du maire ont dû mettre bien mal à l'aise George Sand qu'il qualifie de « bienfaitrice » à chaque ligne ou presque... Un peu plus tard, alors que les travaux de restauration n'allaient pas aussi vite que prévus, la « bienfaitrice » s'adressa directement au Ministre de l'Instruction publique et des cultes, en charge de ces travaux, pour le rappeler à ses obligations. En février 1852, elle écrit à Mr Fortoul, qu'elle connaissait depuis longtemps, d'être « assez bon pour avoir égard aux réclamations de mon brave maire et ami, et aux rhumatismes de mon curé, sur lequel la pluie tombe, faute de couverture à son église, ce qui est d'un christianisme trop primitif... ». Elle accompagnait cette piqure de rappel d'une loge pour la première représentation à Paris d'une de ses pièces de théâtre.



Carte postale des Fresques de Vic, collection Cécile Patureau

Au printemps 1852, Félix Aulard voudrait faire établir un bureau de poste dans la commune. George Sand, plus grande épistolière de Nohant-Vic et peut-être de l'arrondissement de La Châtre, voire du département !... le met en relation avec l'Inspecteur des postes de l'Indre, mais ce projet n'aboutira pas du vivant de la romancière.



Portrait de Jeanne-Gabrielle dite Nini, morte en janvier 1855 à l'âge de 6 ans (Maison de George Sand, CMN)

C'est sous le deuxième mandat d'Aulard réélu conseiller municipal durant l'été 1852, il est nommé maire par le préfet que George Sand échangea avec la commune un bout de terre contre une partie du cimetière de Nohant. En janvier 1855, elle eut la grande douleur de perdre sa petite-fille adorée, Jeanne-Gabrielle Clésinger, la fille de Solange. Morte d'une scarlatine mal soignée à l'âge de 6 ans, l'enfant fut inhumée dans le cimetière communal de Nohant, à côté des tombes de la grand-mère et du père de Sand. Or, l'endroit était vraisemblablement très mal entretenu. Alexandre Manceau évoque l'état d' « insalubrité » de ce cimetière et la profanation des tombes par les nouveaux morts enterrés. George Sand acquit à un propriétaire voisin de son domaine, une portion de terre contigüe au cimetière, grande de 57 mètres carrés. Le conseil municipal accepta cette parcelle en échange de la « concession perpétuelle de la partie du cimetière contigüe à [son] jardin, sur laquelle s'étendent plusieurs ifs, et où ont été inhumées déjà des personnes de [sa] famille ». Ce bout de terre étant deux fois moins étendu que celle donnée par la romancière, la commune put agrandir le cimetière **(10)**.

Si Mr Aulard fut un maire très investi, le registre des délibérations du conseil municipal en témoigne tout au long de ses exercices, il a aussi été parfois dénigré par quelques-uns de ses administrés. Il put compter alors sur l'indéfectible soutien de George Sand. En juin 1852, alors qu'il semble accusé à tort « d'un fait entièrement faux », elle souligne son « admirable ponctualité administrative », sa « loyauté inébranlable », et le « dévouement » qu'il a « montré en toutes occasions à [ses] administrés ». Elle poursuit en écrivant : « Entre tous, j'aurais à en témoigner, car j'ai trouvé en vous, dans les diverses circonstances que nous avons traversées, une intégrité bien rare en dépit des dissidences d'opinions, et un esprit de justice qui commanderait le respect aux esprits les plus mécontents et les plus irritables. Comptez que mon estime et mon amitié ne vous feront jamais défaut. Puissent-elles vous consoler des ennuis et des tracasseries qui vous éprouvent ! ». Fort de cette considération de la part de l'administrée la plus célèbre et influente de sa commune, il ne fait aucun doute que Félix Aulard était très flatté de faire partie des proches de Sand. Il semble lui avoir porté une réelle et profonde affection, ainsi qu'une grande admiration.

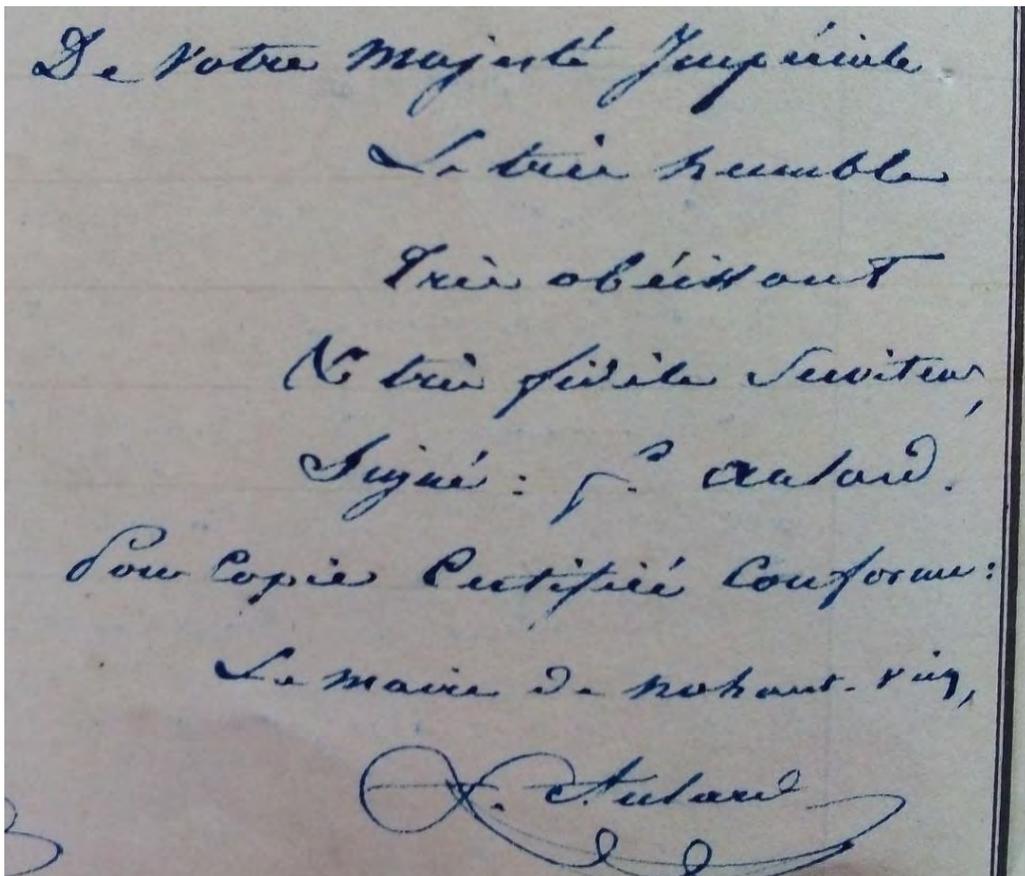
Si elle lui a porté une indéniable amitié, le qualifiant d' « excellent homme » et soulignant souvent son « bon cœur » et sa « loyauté naïve », la romancière nous laisse aussi le témoignage d'un homme singulier, avec des attitudes parfois un peu étranges prêtant à rire... Elle a d'ailleurs quelquefois qualifié le père Aulard de « toqué » et a souvent eu des propos moqueurs à son encontre. Les écrits de Sand nous livrent le portrait d'un homme atypique dans la campagne de Nohant-Vic, qui prend vie sous sa plume. « Pater Aulardus » aimait beaucoup écrire des poèmes. A de nombreuses occasions, il écrivait des vers qu'il offrait à George Sand, en particulier pour son anniversaire ou le réveillon, mais qui n'étaient peut-être pas toujours de très bon goût... Ainsi, en décembre 1853, elle écrit à Eugène Lambert pour l'informer que « le père Aulard a dîné aujourd'hui avec nous. Il fait toujours des sonnets à charretées, et toujours plus bêtes... ». George Sand lui offre parfois des poèmes dont il est tellement touché qu'il en pleure ! Vraisemblablement cet homme devait avoir des ambitions littéraires. A l'automne 1853, après avoir assisté à la pièce de théâtre *Le Pressoir* que George Sand a fait jouer à Paris au théâtre du Gymnase, le père Aulard a écrit un article pour *L'Echo de l'Indre*. Signé avec le pseudonyme C. Jus, ce texte est très élogieux et plein d'affection vis-à-vis de la romancière, mais il est aussi très mal écrit et tellement

pompeux qu'il prête à sourire.

En mars 1854, George Sand écrit à Maurice sur un ton moqueur que le père Aulard est bien embêté car le curé lui a demandé d'acheter « douze douzaines de boutons de soutane », mais il en a fait venir « douze douzaines de douzaines » ! Le curé ne les veut pas, le maire est furieux ! Voilà les deux hommes brouillés et Nohant-Vic devenu le théâtre d'un remake de Don Camillo ! « Quelles amitiés peuvent bien résister à de si funestes circonstances ?... » écrit la romancière en se moquant de la situation. Finalement, « le père Aulard s'est fait débitant de boutons de soutanes. Il ne les vend pas, il les donne ! Quel camouflet pour le curé ! On parle de la guerre avec les Russes ! (11) Ah Bah ! Nohant est le théâtre de luttes bien autrement graves. Balzac aurait écrit 20 volumes avec un type comme le père Aulard... ».

En juillet 1855, Félix Aulard fut brutalement destitué de sa fonction de maire par le préfet. George Sand note dans son agenda, à la date du 11 juillet : « Le père Aulard est destitué ! Dieu que les gouvernements sont bêtes... ». Le lendemain, il vient la trouver pour lui « conter ses peines ». Elle se dépêche d'écrire au Prince Jérôme Napoléon, cousin de Napoléon III, pour défendre sa cause : « C'est le plus honnête homme de la Terre..., dévoué avec enthousiasme à un gouvernement qui... ne récompense que les gens qu'il croit douteux, laissant de côté ceux dont il est sûr... ». Elle voudrait, afin de « réparer cette injustice et de dédommager ce digne et excellent homme qui a dépensé tout son petit avoir pour les pauvres de la commune », qu'il soit nommé préfet ou sous-préfet, car « personne n'entend mieux l'administration »... A sa fille Solange, elle écrit que « le pauvre père Aulard est dégoûté. Ruinez-vous donc pour une commune et soyez donc enthousiaste d'un gouvernement !... ». Plusieurs autres maires de l'arrondissement ont été destitués en même temps que lui, puis ce fut au tour du préfet d'être remplacé. George Sand s'interroge sur les raisons de ces « révolutions ». Elle est bien désolée de ce qui lui arrive car « à travers ces excentricités, c'est un administrateur modèle et personne plus que lui n'est dévoué à la personne de l'Empereur ». Quoiqu'il en soit, le père Aulard qui rêvait d'un poste de sous-préfet ne l'obtint jamais, de préfet encore moins...

Dans les années suivantes, il continue de dîner chez sa voisine, d'y passer ses soirées, d'assister à beaucoup de représentations théâtrales. Finalement, devenu veuf en 1859 _son épouse devait être très discrète, George Sand ne l'évoque jamais..., il refit sa vie et s'établit à Cuzion en 1862.



De votre Majesté Impériale
Très humble
Très obéissant
Et très fidèle serviteur,
Signé : F. Aulard.
Pour Copie Certifiée Conforme :
Le maire de Nohant-Vic,
F. Aulard

Signature du père Aulard, très humble, obéissant et fidèle serviteur de Napoléon III
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Anatole Bourdillon, maire courtois.

Suite à la destitution de Félix Aulard, c'est Anatole Bourdillon (1822-1874) qui fut nommé maire par le préfet. Cet homme n'était pas membre du conseil municipal, mais selon le décret du 7 juillet 1852, les maires et leur adjoint peuvent être choisis par le préfet en dehors du conseil. Cet homme était un important propriétaire foncier : le domaine de Bel-Air lui appartenait. Son fils, Gabriel, était convoqué aux conseils municipaux de la commune lors des séances concernant l'emprunt ou les levées extraordinaires d'impôts, car il comptait parmi les 30 contribuables les plus imposés de la commune. Anatole Bourdillon est venu rendre visite à George Sand très rapidement suite à sa nomination : il s'est présenté chez elle le 21 juillet. Il est très probable qu'ils se connaissaient depuis longtemps. Leur relation paraît avoir été courtoise, sans animosité ou opposition particulière, sans liens amicaux non plus. Durant les exercices de Mr Bourdillon qui fut maire jusqu'à la fin de l'année 1874, c'est-à-dire pendant presque 20 ans, George Sand ne semble pas s'être mêlée des affaires de la commune comme elle avait pu le faire avant. Sa correspondance n'évoque quasiment jamais ce maire qui ne compte pas parmi ses correspondants et auquel elle ne semble pas avoir reproché grand-chose...

Maurice étant conseiller municipal tout le long de cette période, il est assez probable que sa mère se soit retirée des affaires communales. A la lecture des agendas laissés par la romancière, on constate que Mr le maire lui rendit des visites de courtoisie régulièrement, accompagné de son épouse que la femme de Maurice semble fréquenter, ou de ses enfants. En 1862, c'est sous son mandat que Maurice a épousé Marcelina Calamatta. L'état civil enregistre le mariage à la date du 17 mai ; Bourdillon « empêché pour cause de maladie » se fit représenter par Georges Gay, son adjoint. Comme pour le mariage de Solange Sand en 1847, c'est au « château » que l'officier de l'état civil se déplaça afin d'unir les époux, « pour cause d'indisposition d'un membre de la famille ». Cet argument avait déjà été avancé pour le mariage de Solange, il était alors justifié car sa mère était effectivement blessée à une jambe à ce moment-là. En mai 1862, tous les membres de la famille Sand se portent bien ! Maurice Sand, conseiller municipal, a donc eu le privilège d'être marié chez lui.

Le registre de l'état civil précise que « publiquement, les portes dudit château » ont été « tenues ouvertes ». George Sand donnait en dot à son fils le plus important de ces trois domaines fonciers : celui de Launières, grand de 90 hectares. Elle faisait ainsi de son fils un des plus grands propriétaires terriens de la commune.

Les quatre témoins requis et assistant.

Lecture faite du présent acte, tous les comparant ont signé avec les quatre témoins et mon adjoint remplissant les fonctions d'officier de l'état civil en l'absence de monsieur le Maire comme il a été dit ci-dessus, le tout publiquement.

Marceline Calamatta
Luigi Calamatta
Moulin
Manceau
Maurice Duvernet
Aurore Dupin
Gay

Acte de mariage, signature des 2 époux, du père de la mariée et de George Sand, de Charles Moulin notaire et de Charles Duvernet, d'Alexandre Manceau et de Ludre Gabillaud avoué, de Georges Gay adjoint



George Sand en 1872

Si George Sand semble s'être bien moins intéressée aux affaires de sa commune dans les 20 dernières années de sa vie, il apparaît toutefois qu'elle ait encore été concernée par certains détails de la vie quotidienne du village. En mars 1869, elle écrit à Maurice et sa femme, alors absents de Nohant, que le maire est venu la trouver relativement au garde-champêtre qui « s'occupe de tout autre chose qu'à garder les champs de sa commune ». L'homme n'est pas du pays car à l'époque le préfet impose aux communes des gardes-champêtres « étrangers » à la commune qui les emploie. Mr Bourdillon aimerait plutôt un « bon sujet » habitant le village, quitte à ce que le préfet déroge à la règle. George Sand qui a « secoué et stimulé » le garde-champêtre « en lui faisant toucher l'amende imposée aux délinquants, dans le pâtural Bargat où il a pincé des moutons », s'est vu expliquer par le bonhomme qu'il avait négligé « son devoir » car il était mal logé. Si la commune lui permet de louer une maison lui appartenant, « pourvu qu'on lui fasse un four et une étable », il paierait son loyer d'avance et s'engage « à bien faire ». George Sand lui a promis qu'au retour de Maurice, « on ferait les travaux » nécessaires sur ladite maison... L'histoire ne nous dit pas comment l'affaire s'est terminée !

Maurice Sand, maire de nouveau.

En avril 1871, suite à la fin de la guerre contre la Prusse, aux élections législatives de février et à la mise en place de la III^{ème} République, des élections municipales ont lieu partout en France. Selon un nouveau décret, les maires des petites communes sont désignés par les membres du conseil municipal élus au suffrage universel. George Sand note dans son agenda, à la date du 30 avril, que Maurice a passé l'après-midi à Vic pour les élections du conseil municipal. Il est sorti troisième après Bourdillon et un autre habitant du hameau d'Envault. Le 14 mai suivant, il va élire « son maire » : « toujours Bourdillon ». Durant toute l'année 1874, c'est Maurice qui signa le registre de l'état civil à la place du maire qui avait été pourtant particulièrement assidu dans cette fonction depuis 20 ans. Anatole Bourdillon mourut le 25 novembre 1874, trois jours seulement après les élections municipales du 22 novembre. Maurice assista à ses obsèques qui eurent lieu à La Châtre le lendemain. . Selon une nouvelle loi du 20 janvier 1874, les maires et leur adjoint



étaient à nouveau nommés par le préfet. Ce dernier nomma Maurice Sand maire de Nohant-Vic, en remplacement de Bourdillon, au début du mois de décembre. George Sand écrit alors à un ami que son fils se retrouve « avec un surcroît d'occupations dont il se serait bien passé, on l'a nommé maire de Nohant-Vic, et les habitants ne veulent pas lui permettre de dire non... ». Maurice qui avait été le premier maire de Nohant-Vic sous un régime républicain en 1848, l'était donc à nouveau sous la III^{ème} République.

Le registre des délibérations du conseil municipal des années 1875 et 1876 ne laissent voir que des affaires communales courantes. Ce mandat de Maurice ne semble pas avoir été marqué par des actions remarquables quant à l'histoire du village. Deux anecdotes, révélées par l'agenda de George Sand en 1875 sont toutefois révélatrices de la place de sa famille dans la vie communale.

Maurice capitaine des pompiers de la commune, en 1868 (Musée de La Châtre)



L'épouse et les filles de Maurice Sand

Le 15 août, c'est le jour de la distribution des prix à l'école communale située au bourg de Vic. Les deux filles du maire, Aurore, âgée de 9 ans, et sa petite sœur Gabrielle, âgée de 7 ans, accompagnées de leur mère, en « grande toilette », se rendent à l'école afin de « couronner les lauréates ». George Sand rapporte qu'Aurore fait un discours remarquable... Ces fillettes n'étaient pas scolarisées à l'école du village : leur grand-mère et leur mère étaient leurs préceptrices. A l'occasion de la fête de Noël, un évènement assez remarquable orchestré par la famille Sand, eut lieu à Nohant-Vic. Il ne fait aucun doute qu'il est lié à la fonction de maire de Maurice. Depuis que George Sand était devenue grand-mère d'Aurore et Gabrielle dite Lolo et Titite, elle avait pris l'habitude de fêter Noël avec faste et opulence entourée de ses proches. A cette occasion, elle faisait dresser un arbre de Noël dans sa demeure, tel que, depuis quelques années déjà, on pouvait le faire dans les familles les plus privilégiées de la société afin de gâter les enfants. L'arbre en question était un arbre gardant son feuillage l'hiver, il pouvait être décoré et illuminé. Les jouets ou friandises étaient accrochés à ses

branches sans être emballés ; ces objets étaient les cadeaux du Père Noël. Cette nouveauté liée à l'évolution de la société et de l'économie, était totalement ignorée dans les milieux ruraux. Pour le Noël de l'année 1875, l'épouse et les deux filles du maire ont organisé un arbre de Noël pour les enfants du village. Est-ce au bourg de Nohant ou à celui de Vic que l'arbre fut placé ? George Sand ne nous le dit pas. Elle précise que le 25 décembre, les fillettes ont pris « grand plaisir à distribuer les dons de l'arbre de Noël aux enfants du village, pauvres moutards qui ne se sont jamais vus à pareille fête ».

Quatre ans après avoir été nommé maire de Nohant-Vic, Maurice Sand est reconduit dans ses fonctions lors des élections municipales de janvier 1878. Son adjoint est alors Henri Audoux de Viljovet, propriétaire des Ferrons, section de Nohant. Cet homme est le fils de Germain Audoux de Viljovet qui avait été longtemps conseiller municipal sous les exercices de Léonard Estève. A la mort de sa mère, Maurice a hérité du « château », de ses dépendances et du domaine de la Chicoterie. Déjà propriétaire du domaine de Launières, il devenait ainsi, après George Sand, le plus grand propriétaire foncier de la commune ; son adjoint comptant lui aussi parmi les grands propriétaires terriens de Nohant-Vic. Ces deux hommes habitant le bourg de Nohant, les villageois de Vic en furent mécontents, ce que Maurice exprime dans une lettre écrite à son épouse au lendemain des élections : « Drôle d'idée d'avoir mis le maire et l'adjoint dans le même coin. Les gens de Vic sont pas contents ; mais qu'y faire ! Il faut s'incliner devant la volonté de la majorité... » (12). On voit qu'un demi-siècle après la réunion des deux communes de Vic sur Saint-Chartier et Nohant, les dissensions entre les habitants des deux bourgs étaient encore toujours aussi fortes...

Les habitants de Nohant ne se doutaient pas alors de la notoriété que leur bourg allait très bientôt gagner, grâce à l'attrait culturel et touristique suscité par la demeure de George Sand « posée au bord de la place champêtre », comme elle l'écrit elle-même dans *Histoire de ma vie*. Nohant est tellement associé à la présence de cette bâtisse que le nom du bourg se confond avec le nom de l'habitation et du domaine de la romancière. Elle-même désigne rarement son village sous le vocable de Nohant-Vic. Toutes ses lettres écrites chez elle, mentionnent le nom de « Nohant » ; elle évoque « la terre de Nohant », « les gens de Nohant ». Il est évident que pour George Sand les deux bourgs de Nohant et Vic restaient très distincts l'un de l'autre, formant deux entités territoriales différentes. Cela ne l'empêchait pas d'être convaincue que la mutualisation des moyens sous la bannière d'une seule et même commune, était la meilleure solution possible quant à l'administration des villageois.

Maurice est un maire très absent durant ce dernier mandat. Peu présent à Nohant, c'est son adjoint qui assure la fonction de maire et qui finalement devient maire à sa place à la fin de l'année 1879. Henri Audoux de Viljovet est aussi l'acquéreur d'une majeure partie des terres de Maurice Sand, vendues dans les années suivantes. Une nouvelle page d'histoire s'écrivait pour Nohant-Vic, sans la famille Sand à la mairie...

L'évidence et la force des liens entre George Sand et les maires de son village révèlent que le statut social et la fortune étaient, tout au long de son siècle, des facteurs déterminants dans le choix des maires. Son précepteur, son époux, son fils sont maires du fait de leur notabilité et de leur instruction, au sein d'une campagne où les populations, en très grande majorité, n'avaient pas accès à l'instruction élémentaire et dont l'économie dépendait des grands propriétaires terriens. Au titre de plus grande propriétaire foncière du territoire communal, George Sand exerce une influence majeure sur les affaires du village. Son réseau social, politique ou artistique permet de fournir à Nohant-Vic des aides que la commune n'aurait sûrement pas pu avoir sans elle. Elle a indéniablement porté un intérêt particulier aux populations les plus fragiles. Sans Etat providence, dans une campagne où la vie des populations paysannes est liée aux récoltes et au prix du blé, George Sand s'inquiète en permanence du sort des « indigents ». Si elle pense qu'il est du devoir moral des particuliers les plus aisés de les aider, elle estime que c'est aussi le rôle du maire et de son conseil, indépendamment du bord politique des élus, en attendant qu'une « République sociale » le fasse. Léonard Estève, maire conservateur réfractaire à la République, n'a pas l'estime de Sand non pas à cause de son anti-républicanisme, mais parce qu'il ne soucie pas assez de ses administrés dans le besoin. Félix Aulard, soutien indéfectible de l'Empire, a au contraire son estime et son affection car il se soucie du sort des plus miséreux.

Si les hommes de la vie de cette femme sont maires de Nohant-Vic car ils occupent dans la société une place remarquable, on ne peut s'empêcher de penser que George Sand aurait pu être la maire de son village si les femmes de son temps avait été éligibles... Il faudra attendre 1944 pour qu'elles le soient. A l'époque de la romancière, la très grande majorité des femmes est placée sous tutelle d'un père ou d'un époux par la loi, et n'a aucun droit civique ou politique. Dite « sans profession » par l'état civil, George Sand a néanmoins œuvré grâce à sa plume, sa notoriété et ses deniers, à la gestion de son cher village.

Vinciane ESSLINGER, guide chez George Sand, bourg de Nohant (commune de Nohant-Vic).

- (1) Jean-Louis-François Deschartres, « grand homme » de George Sand et agriculteur, dans Revue de l'Académie du Centre, 2003-2004.
- (2) Ce sont les articles de presse relatant le dernier procès en séparation des époux qui nous l'apprennent.
- (3) Wladimir Karénine publie l'intégralité de cette lettre dans le tome 4 de sa monumentale biographie : *George Sand, sa vie et ses œuvres*, 1899, Plon.
- (4) La commune a longtemps loué des locaux différents faisant office de mairie. Parfois, aucun bâtiment n'était loué...
- (5) En période économique difficile, des « corvées » étaient décidées par le conseil municipal pour aider les populations les plus miséreuses. En échange d'une rémunération, les hommes répartissaient des pierres sur les chemins vicinaux désignés par la commune. Les registres de délibérations du conseil municipal de Nohant-Vic font mention de ces corvées particulièrement pénibles, à plusieurs reprises.
- (6) Ces lettres, jamais publiées, sont conservées au Musée de La Châtre.
- (7) Merci à Carole Rivière, qui m'a fourni ces nombres. Agrégée d'histoire, Carole est en train de préparer une thèse sur le réseau politique européen de George Sand.
- (8) Bernard Aussanaire évoque précisément la mise en place de l'instruction primaire sur la commune dans le Su 'L' Peliau n°39.
- (9) *L'Echo de L'Indre* est consultable en version numérisée sur le site internet de la bibliothèque de La Châtre.
- (10) Su'L'Peliau n°34 publie le document administratif stipulant précisément l'échange de terrains et les aménagements qui en découlèrent. Conservé aux archives départementales, il a été trouvé par Mme Corinne Chenet, 1^{ère} Adjointe de Nohant-Vic.
- (11) La France et l'Angleterre venaient de déclarer la guerre à La Russie...
- (12) Lettre transcrite dans *Maurice Sand, un artiste aux multiples talents*, par Christophe Grandemange.

La commune de Nohant-Vic au fil du temps

Par Bernard Aussanaire

Comme vous le savez certainement déjà, la commune de Nohant-Vic est née le 8 novembre 1822, suite à une ordonnance royale du roi Louis XVIII, réunissant la commune de Nohant et celle de Vic-sur-Saint-Chartier. Nous allons donc essayer de retracer l'histoire de nos deux cents ans. C'est en épluchant les registres des conseils municipaux, qui sont nos archives locales, et à travers divers documents des archives départementales et nationales et documents divers, que nous allons essayer de comprendre et de décrypter cette vie du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle dans notre commune.

A travers cet article, seront :

Relatés des faits vécus au quotidien par le maire et son conseil municipal, pendant ces deux siècles. Ce seront principalement les délibérations des conseils qui illustreront les préoccupations du moment.

Relatés les faits marquants qui se sont déroulés dans notre commune.

Rappelés en même temps les principaux faits historiques nationaux de manière à avoir quelques repères. L'objectif recherché est de faire comprendre à nos lecteurs comment fonctionnaient nos différents conseils municipaux et la manière dont on vivait dans notre commune, à travers plusieurs époques qui ont traversé ces deux siècles. Que chacun puisse suivre tout au long de cet article l'évolution de notre commune, les faits marquants et les engagements de nos élus.

Le choix de certains évènements a été difficile à hiérarchiser. Il y aura forcément des manques, une histoire de deux cents ans ne pouvant pas rentrer dans quelques pages. L'histoire de l'école a été volontairement écartée vu qu'elle a fait l'objet de deux articles successifs dans le Péliou. Seuls quelques rappels figureront dans cet article.

Certains faits prêteront à sourire, vu le contexte actuel, mais certains évènements résonneront tout à fait avec notre actualité.

La plupart du temps, je n'écrirai qu'une seule fois certaines délibérations qui pourront revenir de nombreuses fois, au cours des années.

Les principales préoccupations de ces conseils les plus anciens étaient l'entretien des chemins (un maillage de chemins important à l'époque), la solidarité, l'éducation. Les chemins et l'aide sociale seront un peu le fil rouge de mon enquête.

Mais avant 1822, que sait-on de nos deux villages Nohant et Vic-sur-St-Chartier (écrit souvent Vic-St-Chartier)?

Les plus anciennes traces du village de Vic connues :

On peut s'appuyer sur ce qu'ont découvert les archéologues lors des fouilles de 1999, dans le bourg de Vic, précédant l'écroulement de la RD 943 (voir Péliou n°10)

Au 1er siècle avant Jésus-Christ :

Un puits découvert nous a livré de la céramique de la fin du 1er siècle avant J.C. En recollant plusieurs morceaux, on a pu identifier une assiette, une jatte tripode, un couvercle (de vase) une anse (de pichet), un gobelet cylindrique...et des fragments d'une amphore vinaire de Tarraconaise (province du nord de l'Espagne romaine). Tous ces objets sont du répertoire de la Tène finale (la Tène étant le second âge du fer : moins 450 av. J.C. jusqu'au début de notre ère). Au regard de ce mobilier (au sens archéologique du terme, signifiant objets laissés par l'homme), il pourrait s'agir d'un habitat plutôt aisé abandonné à la fin du 1er siècle avant J.C.

Seconde moitié du II^{ème} siècle et III^{ème} siècle :

Des fragments de tégulae (tuile gallo-romaine), des fragments d'enduit ont livré du mobilier du II-III^{ème} siècle. Des murs mis à jour près de l'église pourraient être datés de cette époque gallo-romaine.

Rappelons que ce bourg gallo-romain porte le nom de Vic qui vient du nom vicus (signifiant bourg en latin). Ce village était donc un bourg, voire une grosse ferme. Il était situé à une certaine distance de la voie romaine allant d'Alerta (Ardentes) à Mediolanum (Châteaumeillant) : cela est tout à fait dans les habitudes romaines que le bourg soit éloigné un peu de la voie préexistante. Cette voie romaine franchissait l'Igneraie à Saint-Chartier.

Un petit aparté : Patrick Nonin, il y a plusieurs années, lors de travaux sur la route d'Enveau à La Breuille, a vu un pavage ressortir. Etait-ce la voie romaine qui passait ici ? Sans en être certain, ce ne serait pas impossible.

La période médiévale :

Il ne fait aucun doute que la période médiévale ait été marquée par une vie intense, à en juger par le nombre important de squelettes mis à jour lors des fouilles de 1999. Vic devait être un lieu d'inhumation important. Rappelons que l'église de Vic date de la fin du XI^{ème} siècle et que les fresques datent du premier quart du XII^{ème} (voire deuxième quart). Il existait également une chapelle, la chapelle Saint-Priest, dans un pré vers La Chasseigne construite probablement au XI-XII^{ème} siècle. Cette chapelle est répertoriée sur la carte de Cassini (géographe 1714 -1784). Cette chapelle appartenait aux Augustins d'Aureil (près de Limoges). Il y avait autrefois une procession le mardi de Pentecôte. On y amenait les enfants « rechignoux » ou « chialoux », mais aussi ceux qui souffraient de coliques ou de convulsions. Elle fut pillée à la Révolution et probablement détruite par la suite. Il n'en reste plus rien de nos jours.

Les sépultures trouvées dans le bourg de Vic nous ont livré du mobilier des XI^{ème} et XII^{ème} siècle, voire XIII^{ème}, mais également du bas Moyen-Age (XV^{ème}-XVI^{ème} siècle), notamment des vases. Des bouteilles funéraires ont été trouvées au nombre de 9 (cette tradition semble remonter au XII^{ème} et se poursuivre jusqu'au XVII^{ème}) : il s'agit de vases destinés à contenir de l'eau bénite pour éloigner les démons.



Les anthropologues ont relevé sur les ossements beaucoup de traces d'arthrose et de nombreuses enthésopathies (ossification de la base des attaches musculaires), ce qui tendrait à prouver que l'on avait affaire à une population rurale effectuant de durs travaux.

Un comblement a été daté de la fin du XVI^{ème}, début XVII^{ème}.

La construction de la route semble postérieure au début du XVII^{ème}, le tracé apparaissant sur la carte de Cassini.

On peut aussi dire qu'il était fort probable, d'après ce que nous ont révélé les fouilles, qu'il y avait deux cimetières à deux époques différentes (XI^{ème}-XII^{ème} et XV-XVI^{ème}). Il y a eu donc déplacement de ce cimetière.

La période moderne (fin XVII^{ème}-XVIII^{ème}) :

Ce cimetière a été ensuite déplacé plus à l'est (sur un emplacement voisin de l'actuelle école), la route ayant été probablement construite au XVII^{ème}. En effet, l'autorité royale avait décidé de développer le réseau routier afin de faciliter les liaisons commerciales, créant ainsi de grandes routes aux lignes droites comme celle reliant Châteauroux à La Châtre. Ce cimetière trop proche de l'école construite en 1856, se verra déplacé là où il est actuellement.

Les plus anciennes traces de Nohant connues :

On sait que le village de « Nohan » (écrit ainsi) est mentionné dès 1228. Il y eut un premier château construit, par la famille Hugues, des seigneurs de Nohant. En 1320, il dépend de la seigneurie de Saint-Chartier. La descendante de Nohant, Jeanne de Nohant, fille de Hugues III et de Luque de Barmont, épouse en 1393, Josselin II de Villelume. Leur petit-fils Charles de Villelume, reconstruisit le château en 1450, en l'entourant de fossés et de fortifications., Il se transmit, suivant plusieurs successions ou donations. Nohant fut rebâti par son avant-dernier propriétaire Mr Pearon de Serennes, il fit démolir les

remparts, il ne resta que les deux tours de la ferme. Il vendit cette terre à Mme Dupin de Francueil (grand-mère de la future George Sand), en 1793, veuve de Mr Dupin de Francueil, fermier général. En 1808, elle fit combler les fossés et démolir les vieux murs qui entourent le château.

L'église date probablement du XI^{ème}-XII^{ème} siècle. Elle a comme particularité d'avoir un auvent situé à l'entrée, avec des banquettes de pierre, situées sur les côtés. Cet auvent est appelé « guenillère », les mendiants pouvaient s'y abriter. Elle a subi des travaux aux cours des siècles, notamment la chapelle carrée au XVI^{ème} siècle.

Naissance des communes : C'est par la loi du 14 décembre 1789 que la Constituante crée les communes. La République est proclamée le 22 septembre 1792 par la Convention Nationale. Le calendrier révolutionnaire commencera donc à ce jour : 1^{er} vendémiaire an I.

1822 : c'est également l'année du mariage d'Aurore Dupin (future George Sand) avec le baron François Casimir Dudevant. Elle a alors 18 ans.

Le XIX^{ème} siècle à partir de 1822 à Nohant-Vic :

Il n'a pas été possible de trouver de compte rendu de conseil municipal ni de Nohant ni de Vic-sur-St-Chartier avant 1822.

D'autres documents datant de 1818 ont été trouvés à la BNF (Bibliothèque Nationale de France), par Mr Moreau-Lafon : c'est un extrait de procès-verbal des opérations du conseil de l'arrondissement de La Châtre qui nous apprend que le 13 avril 1817, les communes de Nohant et de Vic-sur-St-Chartier demandent à être réunies sous le nom de Nohant-Vic.

Pourquoi cette réunion des deux communes ? C'est une demande appelée « rapport au roi » faite par le garde des sceaux, ministre de la justice, chargé du portefeuille de l'Intérieur qui va nous éclairer. Il explique qu'il s'agit d'une demande des deux conseils municipaux de Vic-St-Chartier et Nohant de se réunir « au civil et au spirituel » en une seule commune sous le nom de Nohant-Vic. Ce vœu avait l'aval du Préfet, c'est lui qui a fait la démarche. L'archevêque de Bourges appuie également cette proposition : « il a consenti à ce que la commune de Nohant fut distraite de la succursale de Lourouer pour ne dépendre, comme Vic St-Chartier, de celle de St-Chartier, où depuis longtemps leurs positions et leurs habitudes les font assister à l'office divin. » A mon avis, l'archevêque autorise officiellement les fidèles de Nohant, qui allaient à la messe à Lourouer, à se rendre, comme les habitants de Vic à l'église de St-Chartier.

Les arguments évoqués pour cette réunion sont : « le voisinage des deux communes, leur population peu nombreuse, la modicité de leur budget qui ne présente aucune dette arriérée et leurs relations continues d'affaires ».

C'est donc une commune nouvelle qui voit le jour avec 909 habitants (327 de Nohant et 582 de Vic-St-Chartier).

Voici reproduite, l'ordonnance royale, telle qu'elle est écrite dans le registre du premier conseil municipal de Nohant-Vic (l'orthographe originale est respectée) :

« Réunion des communes de Nohant et Vic-St-Chartier

Ordonnance du roi

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre

à tous présents et à venir, salut

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur

notre conseil d'Etat entendu

nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

article 1^{er}

Les communes de Vic-St-Chartier et de Nohant département de l'Indre sont réunies pour l'Administration et pour le spirituel pour n'en former qu'une seule sous le nom de Nohant-Vic. Son chef-lieu est fixé à Vic et les registres et papiers des deux mairies y seront rassemblés.

article 2

Le Préfet procédera sans délai à la nomination de son maire, adjoint et conseillers municipaux.

article 3

Les deux parties qui la composent continueront à jouir séparément des droits d'usage ou autres qui peuvent leur appartenir, mais elles contribueront en commun aux dépenses municipales.

Paris, le 6 novembre 1822.

Ordonnance du Roi.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France
et de Navarre,

A tous ceux qui cette présente verront, Salut.

Sur le rapport de notre ministre Secrétaire d'état
au Département de l'Intérieur.

Notre conseil d'état entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Article 1^{er}

Les communes de Vicq-Saint-Chartier et de Mohant,
Département de l'Indre, sont réunies pour l'administration
et pour le spirituel, pour n'en former qu'une seule sous
le nom de Mohant-Vicq. Son chef lieu est fixé à vicq et les
registres et papiers des deux municipalités y seront rassemblés.

Article 2

Le Préfet procédera, sans délai, à la nomination
des maires adjoints et conseillers municipaux de cette nouvelle
commune.

Article 3

Les deux parties qui la composent continueront à jouir
séparément des droits d'usage ou autres qui peuvent leur
appartenir, mais elles contribueront en commun aux dépenses
municipales.

Article 4

Nos ministres Secrétaire d'état aux Départemens de
l'Intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui ^{le} concerne,
de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries le 6 novembre
de l'an de grâce mil huit cent vingt deux et de notre

comp...

1,
2 Division.

Enregistré le 7 9^{bre}
1822.

185760.

Mohant vicq.

article 4

Nos ministres secrétaires d'Etat aux départements de l'Intérieur et des finances sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries le 6 novembre de l'an de grâce mil huit cent vingt-deux et de notre règne le *vingt-huitième »

En bas de cette page, figurent les noms suivants :

Louis par le Roi

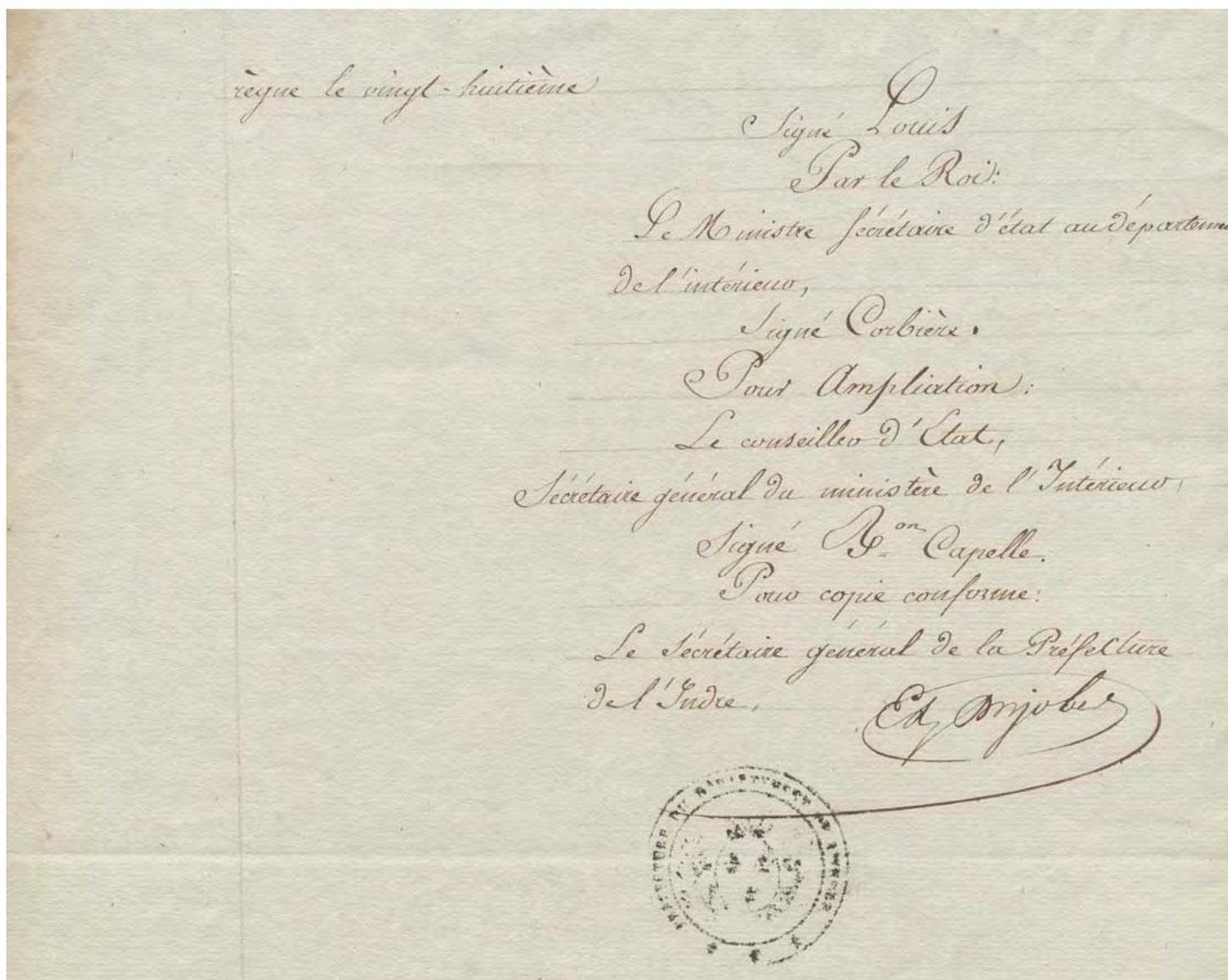
Le ministre secrétaire d'état au département de l'Intérieur Corbières pour **ampliation
le conseiller d'Etat secrétaire général du ministre Baron Capelles
pour copie conforme

le secrétaire général de la Préfecture de l'Indre Desjolet
pour copie conforme le maire de Nohant-Vic Deschartres (avec sa signature)

*Petit aparté : pourquoi « notre règne le vingt-huitième » ? Probablement parce que Louis XVIII, successeur de son frère Louis XVI, se considère comme le successeur de Louis XVII, le fils de Louis XVI, qui n'a pas régné et qui est mort à 10 ans, le 8 juin 1795. Ce qui ferait en calculant, la 28ème année que Louis XVII est mort et que Louis XVIII se considère dans la 28ème année de son règne.

**l'ampliation, c'est une copie authentifiée d'un acte administratif.

Le premier maire de Nohant-Vic (nommé par le Préfet) s'appelle François Deschartres (c'est l'ancien précepteur de George Sand). Il était auparavant maire de Nohant.



Marche du bicentenaire

2 juillet 2022, parcours de 7,5 km

VIC

Nohant-Vic

Départ 13h45

Arrivée à 17h30

La petite planche

Etape à 16h30

Les points en rouge représentent les
kilomètres parcourus

croix des boisseaux

L'Indre

jachère fleurie

La beauce

croix de St blaise

NOHANT

Etape à 15h00

croix des buissons

LES OR

VIDE-GRENIER

MARCHÉ D'ART & D'ARTISANAT

Dimanche 29 Mai

NOHANT-VIC

dès 7h
bourg de Vic

1€ le mètre, pas de réservation,
Inscription sur place

"le jour de la fête des mères"

Buvette - Sandwich - Frites

Le Vendredi 17 JUIN 2022
A PARTIR DE 20H.
AU STADE DE FOOT DE VIC

AVEC :
JL LICORNE & DECIBAL

FÊTE DE LA MUSIQUE

à

NOHANT-VIC

ENTREE GRATUITE | RESTAURATION - BUVETTE - MERGUEZ

NOHANT-VIC

VENDREDI 24 JUIN

Fête scolaire

RPI LES CHAMPS

AU STADE
À PARTIR
DE 17H

SPECTACLE ET KERMESSE

Restauration à partir de 20 h 00 : inscription dans les écoles
Tarifs saucisses/merguez frites : enfants 3 euros / adultes 5 euros
Pour une bonne organisation, réponse souhaitée avant le 31 mai !

ÉCOLES DE LOUROUER-SAINT-LAURENT, NOHANT-VIC,
SAINT-CHARTIER ET VERNEUIL-SUR-IGNERAIE

FESTOVILLAGE 2022
« En Balade »

Les Gâs du Berry

Samedi 30 Juillet 2022 :

Place Sainte Anne : 16 h 00. Départ vers différents hameaux insolites de Nohant-Vic (Déplacements gratuits en bus) Spectacles par les Gâs du Berry (gratuits)
Place Sainte Anne : 19 h 00. Apéritif Concert (gratuit), 20 h 00 : Bal traditionnel (gratuit) - Restauration – Buvette

Dimanche 31 Juillet 2022 :

11 h 00 : Place Sainte Anne : Messe Musicale en plein air
Place Sainte Anne : 16 h 00. Départ vers différents hameaux insolites de Nohant-Vic (Déplacements gratuits en bus) Spectacles par les Gâs du Berry (gratuits)
Place Sainte Anne : 19 h 00. Apéritif Concert (gratuit), 20 h 00 : Bal traditionnel (gratuit) - Restauration – Buvette

Visuel provisoire, flyer en cours d'élaboration

Que s'est-il passé lors de ce premier conseil ?

D'abord l'installation, par le maire, du conseil municipal.

La composition du premier conseil municipal de Nohant-Vic, réuni le 12 janvier 1823, est la suivante :

Léonard Estève est nommé adjoint (il était maire de Vic-St-Chartier auparavant)

Les autres conseillers municipaux sont : (écrits dans l'ordre qui figure dans le cahier de délibérations de l'époque, avec leur profession et leur adresse, l'orthographe d'origine ayant été respectée, y compris les absences de majuscules pour les prénoms)

Silvain Tinturier cultivateur à Planche

Léonard Roux propriétaire à Ponthion

Jean Gay cultivateur à Peyrouse

Lauran Ainé propriétaire à Beaupin

Antoine Gerbault à Planche

Jean Bonnin propriétaire à Moulin Neuf

Martin Croux Ibeur (abréviation de laboureur) La Porte

Jean Godard propriétaire à Nohant

Jacques Soulat propriétaire à Nohant

Chartier Martinat laboureur à Launières

Et suivant l'article 4 le maire recevra de chacun d'eux le serment prescrit par la circulaire de par le ministre de l'Intérieur du 3 janvier 1816. Dont procès-verbal sera rédigé.

« Nous maire soussigné après avoir interpellé chacun alternativement et séparément et tous ayant répondu juré fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, avons rédigé le présent procès-verbal que l'adjoint et les membres susdits ont signé avec nom, excepté Silvain Tinturier, Gerbault, Chartier Martinat, Jacques Soulat, Jean Gay. Les quatre ont dit ne savoir signer *de ce enquis.

S'en suivent huit signature et trois croix.

* « de ce enquis » est une vieille formule qui apparaissait sur des actes officiels, avec cette expression « ont déclaré ne savoir signer de ce enquis » pour ceux évidemment qui ne savaient ni lire ni écrire. Ce mot enquis vient du verbe enquérir qui signifie « s'informer sur ».

Le même jour, voici la première délibération du conseil de Nohant-Vic :

« Le premier jour, le conseil municipal de Nohant-Vic s'est réuni en vertu du susdit arrêté préfectoral du *28 Xbre 1822.

Puis arrêté fait que le *15 9bre 1808 il aurait été envoyé à la sous-préfecture de La Châtre les pétitions de Germain Gouin à la date du **2 avant ancienne année, Denis Audebert à la date du 16 avant, de la veuve Gouin à la date du 29 avant, Jean Blairon à la date du 30 avant et de E. Mingault à la date du *2 7bre.

à obtenir ***l'arrentement de diverses portions de terrains communaux usurpés par les pétitionnaires ensemble les arrêtés de la sous-préfecture en date du 15 septembre portant convocation du conseil municipal(copies) des délibérations du dit conseil en date du *25 7bre ainsi que les extraits des procès-verbaux (provisoires) des dits terrains..... »

Et à la fin : « Considérant qu'il importe à la commune d'entrer en possession des terrains demandés en jouissant des revenus qui résulteront de leur aliénation et ce dans le plus bref délai possible.

Fait en administration municipale le 12 janvier 1823. »

Pour tenter une explication plus simple, je pense que ces personnes ont dû demander à la commune de louer ces terrains suivant un arrentement (voir définition ci-dessous) mais les conseillers estiment que ces terrains doivent rester à la commune. En plus, le terme « usurpé » signifie peut-être qu'ils avaient commencé à jouir de ces biens (hypothèse personnelle). Il était assez fréquent, à cette époque, qu'il y ait des demandes de la part de particuliers pour acheter ou louer des terrains communaux.

Ce fut apparemment le premier dossier à régler par ce nouveau conseil.

* 28 Xbre : lire 28 décembre; 15 9bre : lire 15 novembre; 2 7bre : 2 septembre ; 25 7 bre : 25 septembre.... Ce genre d'écriture n'était apparemment utilisé que pour l'administratif et les registres d'Etat civil, peut-être par souci d'abréviation. C'est une sorte de retour au calendrier romain qui commençait en mars : septembre est ainsi le 7ème mois : 7bre, octobre : 8bre, novembre : 9bre, décembre : 10bre ou Xbre. Cela ne concernait que ces quatre mois, les autres étaient écrits normalement.

**2 avant ancienne année : je n'ai pas d'explication.

***L'arrentement était un contrat par lequel une personne donnait à une autre une propriété à condition d'en recevoir annuellement et perpétuellement une rente ou une prestation en nature. Le bénéficiaire pouvait disposer du bien comme un propriétaire aussi longtemps que la rente était payée. S'il y avait cessation de paiement, le bien retournait à son propriétaire de départ. Cette forme de concession était très courante au Moyen-Age et a disparu en principe à la Révolution. Il faut croire qu'elle a perduré au moins jusqu'en 1823 à Nohant-Vic.

Précisons que dans cette première délibération et jusqu'à celles de 1832, Nohant-Vic est écrit avec un C, alors que sur l'original de l'ordonnance royale, Nohant-Vicq était écrit avec un Q.

1823 :

Le 10 août, c'est François Dudevant qui devient maire. François Dudevant est le mari de la future George Sand.

1824 : Charles X succède à Louis XVIII.

Le premier budget de 1823, pour 1824, comprend :

en recettes : 245 fr (dont 230 fr en *centimes additionnels et contributions diverses et 10 fr de patentes).

Pour les dépenses, on en arrive à 476,25 fr. Les dépenses ont donc dû être réduites de 135 fr. Il restera en caisse 39,75fr.

*Qu'est-ce qu'un centime additionnel ou centime communal? C'était un impôt supplémentaire qui était proportionnel à l'impôt qui lui était attaché. Il s'ajoutait aux autres impôts et bénéficiait à la commune. Il était voté par le conseil qui pouvait ajouter 2, 3, 4 centimes aux quatre contributions de l'époque : le foncier bâti, le foncier non bâti, la mobilière et la patente.

27-28-29 juillet 1830 : les « Trois Glorieuses » sont des journées révolutionnaires à Paris qui virent l'abdication de Charles X le 2 août.

9 août 1830 : Louis-Philippe devient « roi des Français »

1832 :

Délimitation de la commune de Nohant-Vic : un géomètre délimiteur du cadastre, nommé par le Préfet de l'Indre, a procédé « à la reconnaissance des lignes de circonscription des communes du canton de La Châtre ». Le profil de la commune a légèrement changé par rapport à celui de 1822.

1834 :

Le maire est Léonard Estève.

24 août 1837 : inauguration de la première voie de chemin de fer entre Paris et Orléans.

De 1832 à 1838, pas de registre de délibérations.

1838 :

D'après le maire Estève, la population de la commune réclame la présence d'un prêtre, car :

Il y a nécessité « d'avoir le secours de la religion », dans l'intérêt « de l'éducation morale et religieuse des enfants qui se trouvent pour ainsi dire abandonnée à elle-même ». Il invite à délibérer sur la nécessité de l'érection d'une *succursale dans la commune, vu l'éloignement pour se rendre à la messe à St-Chartier, le desservant de St-Chartier étant chargé de 3 communes, et il y a 969 habitants à Nohant-Vic. Il insiste en disant qu'il ya « des communes moins riches et moins considérables : Montlevic, Tranzault, Malicornay, Gargillesse et Sainte-Sévère. » Il rajoute que « le sol est très fertile : dans la commune et les habitants aisés pour la plupart. » Il n'a certainement pas oublié le côté économique en affirmant que « les offices attireront un certain concours de monde au chef-lieu et y procureront le développement de plusieurs industries qui enrichissent aujourd'hui une commune voisine. »

« Considérant que la commune de Nohant-Vic possède tant en caisse qu'en communaux usurpés dont l'aliénation est autorisée des ressources suffisantes pour la construction d'un presbytère. »

Le conseil arrête : 1) demande pour l'érection d'une succursale 2) s'engage à faire l'acquisition d'un presbytère aussitôt qu'elle y sera autorisée 3) délibération accompagnée du procès-verbal de l'architecte, l'inventaire des meubles et du tableau des villages et hameaux.

Pour assurer le succès de cette demande, la commune de Nohant-Vicq s'engage à faire l'acquisition d'un presbytère.

*En principe, une succursale était une église qui était adjointe à l'église paroissiale principale (une par canton souvent), lorsque celle-ci était insuffisante pour le nombre de fidèles de la paroisse. Une succursale doit avoir un desservant (une catégorie de curé qui desservait les paroisses moins importantes qui n'étaient pas au chef-lieu de canton).

En 1838, on voit apparaître Nohant-Vicq écrit avec un Q. On peut donc en déduire que le Q a été rajouté entre 1832 et 1838.

1842 :

Pour l'érection de cette succursale, on va aliéner les terrains communaux de : le carroi de Bussière, de la Font de Fond, de Vaud, des Gravières et le long de la route de Vicq.

C'était souvent le cas à cette époque, on vendait des terrains communaux pour pouvoir compléter le budget.

31 mars 1844 : par une ordonnance royale, la commune de Nohant-Vic a été érigée en succursale.

1847 : vente aux enchères de 5 parcelles communales : La Font de Fond, le Gué de Faim, le Grand Vau, les Bussières, le Barbotte ; « le produit de ces aliénations et impositions sera employé avec d'autres ressources au paiement des frais de construction d'un presbytère ».

24 février 1848 : la 2ème république est proclamée. Trois journées d'émeutes à Paris qui se sont terminées par le départ du roi Louis-Philippe 1er.

1848 :

En 1848, c'est le Gouvernement Provisoire. Suite à la proclamation de cette deuxième république, un gouvernement provisoire est constitué. Le suffrage universel masculin est établi, sous l'impulsion de Ledru-Rollin et Lamartine.

Le commissaire du Gouvernement (nom du Préfet) dans l'Indre se nomme Fleury. Le maire de Nohant-Vic est Maurice Dudevant (le fils de George Sand). George Sand rédigeait, à côté du ministre de l'Intérieur, les Bulletins de la République qui étaient affichés dans toutes les communes de France.

Le 12 mars : on voit apparaître en en-tête sur les cahiers de délibérations : « République Française », « Liberté, Egalité, Fraternité »

Extrait du discours de Maurice Sand écrit en conseil municipal :

« La France s'est réveillée. Hier et aujourd'hui sont séparés par un abîme que trois jours ont suffi pour franchir sur un pont de barricades les convictions, les dévouements, les intérêts, les personnes, tout s'efface devant un seul parti, une seule poussée, un seul désir, un seul cri : « Vive la liberté, vive la République, vive la France »....

« Les membres du conseil municipal de la commune de Nohant-Vicq se rallient à cette devise. Ils la portent dans leurs actes comme dans leurs cœurs. Pour eux, il n'y a qu'un seul parti, le parti conservateur de la liberté... »

On sent bien qu'un vent républicain souffle à Paris et dans notre commune.

Le 19 mars, après la messe, célébrée à la mémoire des victimes des journées de février à Paris, la foule se rend en cortège à la mairie où le nouveau conseil va proclamer la République.

Lors du conseil du 19 mars, les membres du conseil assurent leur soutien au gouvernement provisoire de la République Française.

16 avril : Maurice Sand a démis de ses fonctions le conseil municipal. Vote au bulletin secret. Le maire et l'adjoint demandent à passer au scrutin. C'est Maurice Sand qui l'emporte avec 148 voix sur 167.

23 avril 1848 : Tous les hommes âgés de 21 ans vont aller voter (rappelons que les femmes n'auront le droit de vote qu'en 1944). C'est le retour du suffrage universel institué par le décret du 5 mars 1848. Les électeurs de chaque commune doivent venir en ordre, conduits par leur maire et par leur curé, précédés

de drapeaux. On entendra les clairons, les tambours, des chants du terroir. Ils vont voter au chef-lieu de canton. Le canton de La Châtre qui est assez vaste va être divisé en deux. On votera à La Châtre et à Saint-Chartier. Les habitants de Nohant-Vic voteront à Saint-Chartier.

Ce jour-là, beaucoup de citoyens de La Châtre passent sur la route, devant la maison de George Sand et crient « A bas Maurice Dudevant ! Vive Mr Delavau ! ». Les amis du député modéré de La Châtre, élu sous Louis-Philippe au suffrage restreint veulent assurer sa réélection au suffrage universel, comme député de La République. Les deux amis de George Sand qui sont en lice, François Rollinat et Alphonse Fleury, se présentent sous une bannière « démocratie sociale », les candidats de l'autre camp sont appelés, par dérision, par George Sand « les républicains du lendemain » ». Mais ce sont ces derniers, le camp Delavau, qui ont remporté l'élection.

Le 19 mai, Maurice Sand s'adresse à ses concitoyens de Nohant-Vic :

« Citoyens,

Lorsque j'ai accepté les fonctions de maire provisoire de la commune de Nohant-Vicq, c'était dans le but de rendre à la commune tous les services qui dépendaient de moi, dans les circonstances graves où nous nous trouvions.

Maintenant vous allez nommer les conseillers municipaux de votre commune. C'est parmi eux que le Gouvernement choisira votre maire. Je m'empresserai de lui remettre la mairie, mais vous pouvez être sûrs que je ne cesserai de faire tout mon possible pour vous être utile.

Grâce à mes efforts et à ceux de notre concitoyen Aulard, dont le dévouement ne s'est pas démenti un instant, nous avons obtenu qu'une erreur commise par l'administration fut réparée et que le nombre des conseillers municipaux fut partagé également entre la section de Nohant et celle de Vicq-St-Chartier.

Ainsi Nohant et Vicq nommeront chacun six conseillers.

J'ai la confiance, citoyens, que vous procéderez à vos élections avec le calme et la dignité qui conviennent à des hommes libres.

Nohant, le 19 mai 1848

Le maire provisoire

signé Maurice Dudevant »

27 avril 1848 : Abolition de l'esclavage. Le principal instigateur en est Victor Schoelcher.

17 juin : création d'un corps de pompiers. Le choix s'est porté sur la *Garde Nationale. Une souscription avait été ouverte et avait permis d'abonder le budget prévu à cet effet. « Chaque homme recevra un casque, une veste avec épaulettes, une ceinture et du matériel. Un fusil et ultérieurement un sabre seront remis à chaque pompier.»

*La garde Nationale, c'est un ensemble de citoyens dont le but est d'assurer le maintien de l'ordre dans chaque commune en temps de paix, mais également d'assurer la défense du pays en temps de guerre. Historiquement, elle avait été créée à la Révolution Française.

12 juillet : le maire est Félix Aulard, Silvain Bonnin est l'adjoint. Ils sont nommés par le maire sortant Maurice Sand.

Des élections ont lieu le 29 juillet et fait curieux : les votes ont lieu en deux sections : Vic-St-Chartier et Nohant.

Le 7 septembre 1848 : Félix Aulard est officiellement maire de Nohant-Vic.

7 septembre : arrêtés pour vendanges (bans de vendanges)

Le ban de vendange était l'autorisation administrative pour commencer la récolte du raisin.

le 24 mai, le maire Félix Aulard signe le tableau confirmant les taxes pour la section de Vic et pour la section de Nohant : les cabaretiers ambulants, les cafetiers, les marchands forains, bintelotiers, joueurs de vielles, de cornemuses, de violons, de flûtes, emplacements occupés par les danseurs, chaises, tables, brouettes, voitures et généralement tout ce qui occupe un espace sur la place et la voie publiques.

6 juin : pose de la première pierre du presbytère.

10 décembre 1848 : Louis-Napoléon Bonaparte est proclamé Président de la République.

1849 :

Le 6 décembre, l'abbé Périgaud qui dessert la paroisse de Vic, découvre par hasard des peintures dissimulées sous plusieurs couches de badigeon, en déposant un vieux retable. George Sand s'intéresse de près à cette découverte et elle intervient auprès de Jean-Baptiste Lassus, architecte, et de l'Inspecteur Général des Monuments Historiques qui n'est autre que Prosper Mérimée. Ces peintures se révèlent être des fresques, elles seront très vite classées au rang des monuments historiques, le 18 janvier 1850. Mérimée charge l'architecte Victor Regnault-Bréon d'un rapport sur l'église de Vic et d'un relevé de fresques. Au printemps 1850, la totalité des peintures est remise à jour. Il va falloir construire un clocher porche, une absidiole au bout de l'abside qui se situe à l'est et démolir le clocher en bois qui se trouve sur cette abside. Le maire de cette époque, Claude-Félix Aulard, s'inquiète, auprès de Mérimée, de l'état des travaux. De plus, des problèmes surgissent au sujet de la répartition des dépenses entre la commune et l'Etat.

En 1853 : les travaux sont réceptionnés mais demeurent encore des problèmes : l'Etat n'entend que financer la protection des fresques, à charge pour la commune de financer les travaux d'architecture. Il faut faire un emprunt de 5 400 fr.

Le 20 décembre 1849 : le maire Félix Aulard envoie un rapport au sous-préfet de La Châtre réclamant une aide pour sauver les fresques. On y apprend que Nohant et Vicq, qui étaient deux communes séparées avaient chacune un presbytère, qui sont devenues des propriétés particulières suite à la Révolution Française. Donc il a fallu construire un autre presbytère. Extrait de la lettre : « La rivalité des deux anciennes communes exigeait une scrupuleuse impartialité dans les décisions à prendre par l'administration; aussi cette impartialité et la sagesse des habitants ont rendu indissolubles les liens qui les attachent l'une à l'autre. L'autorité municipale a résolu, sous l'approbation de Monsieur le Préfet, que le presbytère serait construit dans la section de Vicq, et la maison d'école dans la section de Nohant.... Le presbytère, commencé le 6 juin 1848, a été terminé en septembre 1849. *La maison d'école sera entreprise au printemps prochain... »

Il poursuit : « Ces peintures sont exposées à toutes les intempéries des saisons; l'église n'est voûtée que dans le sanctuaire; un plancher moitié tombé les garantit de la neige et de l'eau qui filtre parfois à travers. L'église, encaissée dans une place, est comme une mare d'eau les jours de pluie; ajoutez qu'il n'y a pas d'autel, pas de chaire, ...que tout manque absolument et que la commune est épuisée par les dépenses qu'a occasionné la construction du presbytère. »

Et il conclut : « Nous ne terminerons pas, la grande détresse de notre commune le commande, sans solliciter de l'administration supérieure son puissant concours pour nous aider dans la restauration des chefs d'œuvre que la providence a conservés comme pour nous donner l'exemple de la vraie et haute piété que pratiquaient nos aïeux, piété dont nous tendons aujourd'hui à nous écarter et dans laquelle nous devons rentrer, si nous voulons bien mériter de celui qui préside à nos destinées. »

* La maison d'école ne sera définitivement construite qu'en 1856 et dans le bourg de Vic (voir Péliou n° 39).

2 décembre 1851 : coup d'Etat de Napoléon-Louis Bonaparte, président de la République. Il renverse la République avec l'aide de la police et de mercenaires. 30 000 personnes sont arrêtées sur l'ensemble de la France. Il propose un plébiscite le 20-21 décembre.

1852 :

Le 28 août, pose de la première pierre du nouveau clocher. Il y aura George Sand, le curé et le maire de Nohant-Vic.

Le procès-verbal, écrit sur parchemin, porte les noms de Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République, de Madame Sand, de M. Aulard et de M. Périgaud. On l'enferme dans une enveloppe métallique et on le scelle dans la maçonnerie à l'angle de droite entre la première et la deuxième assise.

2 décembre 1852 : Louis-Napoléon Bonaparte proclame l'Empire, il devient « Napoléon III, empereur des Français ».

5 décembre : « Maurice Dudevant, conseiller municipal nouvellement arrivé de Paris, demande qu'il soit procédé à la prestation de serment qu'il n'a pu prêter en exécution de la loi, à raison de son éloignement. » Il déclare : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à Sa Majesté l'Empereur

Napoléon III. » Mr Maurice Dudevant a levé la main et dit « je le jure ».

Ce même jour, on apprend que la *Fabrique a une dette de 900 fr. Le conseil lui vote 100 fr.

*La Fabrique est un ensemble de personnes au sein d'une paroisse, composé de clercs et de laïcs qui ont la responsabilité de collecter des fonds nécessaires pour l'entretien des bâtiments religieux et du mobilier de la paroisse. Les revenus peuvent provenir de dons divers, d'offrandes, de legs...

1853 :

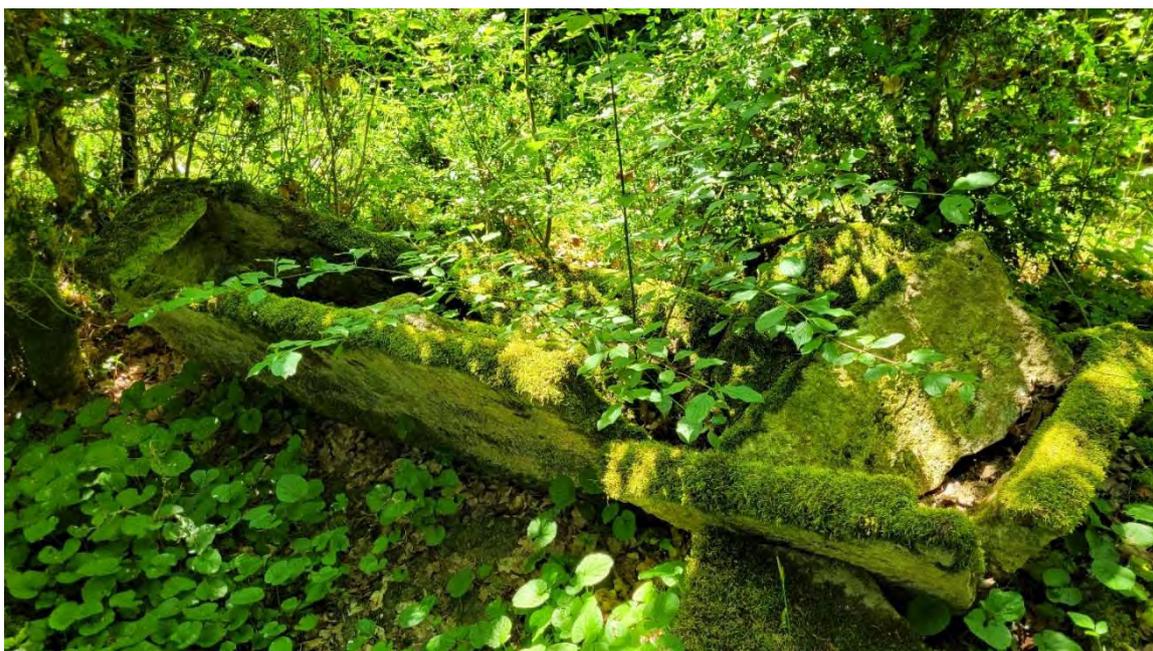
Suite au mariage de Napoléon III avec Eugénie de Montijo, le 20 février 1853, dans le conseil du 20 février, on apprend que le maire Félix Aulard a fait une demande à Napoléon III (longue lettre dont je n'ai sélectionné que le début et la fin) : «Mr le Maire fait connaître combien il serait heureux d'unir un jeune couple pour perpétuer dans la commune le glorieux souvenir de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III avec sa majesté l'Impératrice Eugénie... »

Et avant la signature, figure les termes suivants : De votre Majesté Impériale, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

On peut difficilement faire plus soumis.

Cette même année, en 1853, lors de travaux de terrassement autour de l'église de Vic, on découvre des tombeaux et des ossements. George Sand se fait livrer trois sarcophages qui se trouvent encore de nos jours au fond du parc du château de Nohant. Elle entreprit également de faire creuser le sol du parc. On y découvre des cercueils de pierre, des ossements humains, des épingles et des perles, mais à son grand regret pas de monnaies, ni bijoux, ni *lacrymatoires (article Gérard Coulon)

*Les lacrymatoires sont des récipients de terre cuite ou de verre, trouvés dans les tombeaux romains. On pense qu'ils étaient destinés à recueillir les larmes des parents des défunts, mais ils contenaient certainement plutôt de l'huile odorante ou un baume servant au cérémonial funéraire de l'époque.



sarcophage dans le parc de Domaine George Sand

1855 :

Le maire est Anatole Bourdillon.

Demande d'une souscription pour obtenir les fonds nécessaires pour l'étude du chemin de fer, coût : 200 fr.

Taxes sur les chiens d'agrément ou servant à la chasse : 10 fr, sur chiens de garde ou de berger : 1 fr.

200 fr votés pour les malheureux.

1856 :

fin de la construction de l'école (voir articles Péliou n° 39 et 40).

15 novembre 1857 : classement des chemins.

1866 :

vote de 700 fr pour l'équipement des sapeurs pompiers.

1867 : (déjà évoqué dans l'article sur l'école) :

Monsieur le maire rappelle à son conseil que la situation du cimetière proche de l'école est préoccupante car, surtout en été, « les miasmes qui s'en exhalent sont intolérables ».

Par un acte du 23 septembre 1868, la commune acquiert un terrain appelé « pré de Vicq » situé dans le bourg de Vic jouxtant la route appelée à cette époque « route de Clermont à Tours », pour y établir un nouveau cimetière.

1868 :

Les *prestations non rachetées en argent peuvent être converties en tâches.

*Dans la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux, il apparaît une distinction entre les chemins vicinaux de grande communication (ceux qui relient plusieurs communes) et les chemins vicinaux ordinaires (destinés à desservir l'intérieur de la commune) mais il y a également les chemins d'intérêt commun (pour relation avec les communes limitrophes).

Pour entretenir ces chemins, il faut donner des journées de travail (prestations), à la charge de chaque chef de famille, propriétaire, fermier ou colon partiaire (fermier qui partage avec le propriétaire les récoltes, le cheptel et les produits fermiers). Ces prestations sont calculées d'après les éléments de la propriété foncière ou de l'exploitation agricole du contribuable. Le nombre de journées est limité à trois. Il y a possibilité de se libérer en argent, d'après un tarif fixé par le conseil général du département. La prestation non rachetée en argent peut être convertie en tâches d'après les bases et évaluations de travaux préalablement fixés par le conseil municipal. Souvent les prestations n'étaient réclamées que quand les travaux agricoles pouvaient être plus ou moins interrompus.

La différence avec la corvée, sous l'ancien régime, c'est que la prestation présente une utilité directe pour le prestataire qui va utiliser ces chemins pour se rendre à la mairie ou à la messe, pour envoyer ses enfants à l'école ou au catéchisme, pour se rendre à son champ...

Ces prestations seront assez souvent répétées dans l'article, j'en ai fait un peu mon fil rouge, tant l'entretien des chemins était d'une importance capitale, surtout au XIX^{ème} siècle et jusque dans les années 1950 - 1960, avec les taxes vicinales.

Les textes de lois sur les chemins ne sont pas simples et ils ont changé au cours de ces deux siècles.

du 15 novembre 1868 au 14 février 1875 : pas de registre de délibérations.

19 juillet 1870 : la France de Napoléon III déclare la guerre à la Prusse.

4 septembre 1870 : la 3^{ème} république est proclamée.

1871 : la Commune de Paris est proclamée le 28 mars 1871.

10 mai 1871 : traité de Francfort. La France est défaite et perd l'Alsace et la Lorraine.

le 26 décembre 1874, Maurice Sand qui est alors maire de Nohant-Vic fait une lettre au Préfet pour lui demander d'enlever la lettre Q de Vicq.

8 juin 1876 : « A 11 heures du matin, Lucile Aurore Amantine Dupin (dite George Sand) est décédée en son château de Nohant, sa résidence habituelle, située en cette commune... » tel est écrit l'acte de décès signé de l'adjoint de la commune Mr. Bonnin.

Le 11 juin, après des discussions au sein de la famille et des amis, c'est finalement en passant par l'église que les obsèques de George Sand auront lieu. Portée par des paysans, elle est entrée dans cette petite église, alors qu'au dehors, par une pluie battante et un vent glacial, environ deux cents personnes se sont amassées à la sortie de l'église de Nohant pour accompagner la défunte. Près du caveau, M. Périgois, avocat et conseiller général de l'Indre prononça un discours retraçant la vie de la célèbre défunte. Puis ce fut Paul Meurice, ami de George Sand et de Victor Hugo, qui lut un texte écrit par ce dernier, avec cette phrase célèbre « Je pleure une morte et je salue une immortelle ».

Le maire de Nohant-Vic est Henri Audoux de Viljovet

13 octobre 1880 :

établissement d'une station (la station ici est une station de chemin de fer).

Au départ une station était projetée à Bussière sur la commune de Montipouret. Mais il semblerait que ce projet n'ait pas abouti et le conseil de Nohant-Vic reconnaît « la nécessité absolue d'établir une station entre Mers et La Châtre en raison des nombreuses productions agricoles et industrielles qui se trouvent sur ce parcours et ses environs. » Il émet le vœu que la station prévue à Bussière soit établie sur la commune de Nohant-Vic.



1881 – 1882 : lois sur la gratuité, l'obligation scolaire et l'enseignement laïque (voir Péliou n° 40)

1881 :

6 février: les croix et monuments de l'ancien cimetière seront enlevés.

17 mars : Après une commission d'enquête, le conseil demande l'adjudication d'une station à La Beauce, « considérant que le projet du pont de La Beauce est actuellement à l'étude et qu'il existe un pont actuellement suffisamment solide pour la circulation publique. »

Le conseil demande au ministre de bien vouloir prendre cette demande en considération et d'ordonner que l'adjudication de la station de La Beauce ait lieu en même temps que les autres gares.

Le premier tronçon de la voie ferrée Châteauroux-La Châtre eut lieu en 1882.

1884 :

La loi du 21 mars 1884 autorise les syndicats en France.

Loi du 5 avril 1884 : cette loi met en place l'élection au suffrage universel du conseil municipal. Il est élu pour une durée de 4 ans. En 1929, ce sera 6 ans. Le maire est élu par le conseil municipal.

1885 :

Découverte du vaccin contre la rage par Louis Pasteur.

15 février : approbation de la liste des indigents (pour jouir du traitement médical gratuit)

Conversion en tâches des prestations en nature.

1886 :

16 mai 1886 : demande pour que le service des postes de la commune soit fait par le bureau de St-Chartier.

21 novembre 1886 : la liste des *répartiteurs est établie. Ce genre de liste revient souvent dans les délibérations.

*Les répartiteurs : ce sont des membres d'une commission chargée dans une commune de répartir certains impôts entre les contribuables.

La loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798) stipule que, pour la répartition de l'imposition foncière, : « les répartiteurs sont au nombre de sept, savoir l'agent municipal et son adjoint dans les communes de moins de 5 000 habitants, deux officiers municipaux désignés à cet effet, dans les autres communes, et cinq citoyens capables, choisis par l'administration municipale parmi les contribuables fonciers de la commune, dont deux au moins non domiciliés dans ladite commune, s'il s'en trouve de tels... »

1889 :

Inauguration de la Tour Eiffel. Exposition universelle à Paris.

Le maire est Pierre Leuillet.

Maurice Sand, le fils de George, est Président d'honneur d'une toute nouvelle société musicale « Société des Gâs du Berry et Aultres Lieux du Centre ».

Cette Société des Gâs du Berry est née à Paris au début de l'année 1888, sous l'impulsion de Jean Baffier (originaire de Sancoins) et à Châteauroux le 21 septembre 1888, grâce à Edmond Augras (originaire de Saint-Août). Ces deux sociétés, animées par les mêmes buts, notamment réveiller et entretenir l'amour des traditions, et ayant des statuts identiques, sont considérées comme sœurs.

Aurore Sand sera présidente d'honneur de 1889 à 1961, année de son décès..

4 septembre : décès de Maurice Sand.

9 octobre 1890 : Clément Ader effectue le premier vol en avion.

1892 :

Le maire est à nouveau Henri Audoux de Viljovet.

28 décembre 1895 : première représentation de cinéma par les frères Lumière.

1897 :

25 mars : legs de 2400 fr de George Sand. Il s'agit des droits d'auteur de sa correspondance avec Alfred de Musset. L'exécuteur testamentaire est Emile Aucante.

1898 :

6 novembre : nouveau legs de George Sand de 1050 fr. Par une longue lettre retranscrite entièrement dans le cahier des délibérations, Emile Aucante donne des directives très précises sur la façon de toucher cet argent et de le placer. Ce don devra être attribué à des secours, mais suivant les volontés de George Sand « priorité doit être accordée aux habitants du hameau de Nohant de préférence à ceux des autres sections de la commune. »

Le conseil accepte le don et placera les 3 450 fr en «rentes sur l'Etat» et accepte également les prescriptions d'Emile Aucante.

1899 :

12 février : établissement d'un bureau télégraphique

1900 :

Inauguration du métro à Paris.

18 février : rattachement de la commune au réseau téléphonique

10 juin : conversion en tâches des prestations en nature.

Le XXème siècle :

1901 :

10 novembre : indemnités aux musiciens de 40 fr « qui montent un parquet sur la place publique le jour de la fête de Vic et de celle de Nohant, mais seulement à cette condition : que cette somme soit répartie par moitié, pour Vic et moitié pour Nohant.»

1904 :

27 février 1904 : établissement d'un bureau télégraphique muni d'appareils téléphoniques à Vic.

15 mai 1904 : élection du maire : Pichon Jules

22 mai 1904 : une commission George Sand est créée pour statuer sur les secours à distribuer provenant des intérêts du legs George Sand.

26 juin : centenaire de la naissance de George Sand. Il se tiendra les 9 -10 -11 juillet 1904. Vote de 50 fr, à verser au comité des fêtes de La Châtre.

9 -10-11 juillet 1904 : manifestations en l'honneur du centenaire de la naissance de George Sand. La plupart des manifestations (concerts, fête, banquet, musique et danses, défilé de chars rustiques...) se dérouleront à La Châtre. Cependant, le dimanche 10 juillet, à 9 heures, il y aura une visite à Nohant avec les Gâs du Berry. Des trains partant de La Châtre et de Châteauroux permettront d'être à Nohant à l'heure indiquée. Un service de voitures sera également organisé (de la gare de La Beauce à Nohant). Le retour à La Châtre s'effectuera par le train de 11 heures.

25 décembre (à 10 h) : remplacement des prestations en nature par *la taxe vicinale.

*La taxe vicinale est une taxe qui s'applique sur les chemins vicinaux, c'est à dire des chemins qui vont d'un village à l'autre.



1905 :

7 février : classement des chemins de La Breuille à Corlay et de Beaupin à Bussières (au vu de leur utilité)

16 avril : demande de souscription de 300 fr pour une fontaine et un lavoir à Vic.

14 mai : approbation des comptes de la fabrique pour l'année 1904 et le budget de 1906.

3 septembre : choix d'un emplacement pour la distillation (bouilleur de crus). Sont proposés : le communal de Saint-Priest (Vic), le carroi près du puits de Pedzon (La Breuille), le carroi de Laleuf, la place de Nohant.

12 novembre : taux mensuel de l'allocation aux vieillards, infirmes, incurables : 15 fr mensuels.

En ce qui concerne les pauvres et les indigents, une petite information : en 1905, Paris comptait 108 710 indigents pour 2 250 000 habitants. En France : 1 500 000 indigents pour 41 050 000 habitants, soit 3,6 %.

Loi du 9 décembre 1905 : proclamation de la loi sur la séparation des l'Eglises et de l'Etat (voir article sur l'école Péliau n° 40)

1906 :

11 février : avis favorable pour Clément Moïse de la classe 1895 pour dispense d'instruction militaire de 28 jours.

A partir de 1905, le service militaire est devenu obligatoire.

1er avril : session extraordinaire du conseil pour l'approbation du règlement sanitaire (article 1er de la loi du 11 février 1902. Cet article stipule que « Dans toute commune, le maire est tenu, afin de protéger la santé publique, de déterminer, après avis du conseil municipal des arrêtés municipaux portant règlement sanitaire... » Il est plus particulièrement fait état de maladies transmissibles.

A ce même conseil, il est question du dénombrement quinquennal (remembrement). Pour cette tâche, 100 fr sont votés pour le secrétaire de mairie et 30 fr pour le garde-champêtre.

Par une lettre du 23 mai 1906, les membres du conseil de la Fabrique s'inquiètent, suite à cette loi de 1905, de la situation des sonneurs de l'angélus. Seront-ils toujours rémunérés par le budget communal ? Pas de réponse immédiate trouvée dans les registres de délibération, mais on découvre dans des délibérations postérieures qu'ils continuent à être payés par la commune.

12 juillet 1906 : la cour de cassation innocente et réhabilite le capitaine Dreyfus qui avait été condamné en 1894.

20 septembre : autorisation de poursuite pour le sieur Bonnin Clément qui a abattu un arbre sur la commune. La commune avait proposé qu'il l'achète 30 fr. Il a refusé; c'est donc une poursuite devant le juge de paix qui aura lieu et la commune réclamera 100 fr au titre des dommages et intérêts.

Mais au conseil du 4 novembre 1906, le conseil se ravise car Bonnin Clément pourrait prouver que cet arbre lui appartient. Donc, sur conseil du maire, les poursuites sont annulées.

27 juin 1909 : mort de Gabrielle Sand, petite fille de George, âgée de 41 ans.

31 juillet 1914 : assassinat de Jean Jaurès.

3 août 1914 : déclaration de guerre de la France à l'Allemagne.

Comment la commune a traversé la Guerre de 1914-1918 ?

1914 :

Session extraordinaire du 21 août 1914 : le conseil demande au Préfet d'ouvrir un crédit de 241,25 fr « pour solder un ordre de réquisition du 8 août 1914, savoir 9 journées de nourriture, soit en tout 193 repas à 1,25 fr = 241,25 fr. »

11 septembre 1914 : vote de 125 fr pour la caisse de secours aux blessés militaires et aux victimes de la guerre actuelle.

Vote de 50 centimes par personne et par jour en prévision des émigrés qui pourraient être envoyés.

6 octobre : vote de 350 fr pour vêtements chauds aux soldats. Cette somme sera prise sur le legs de George Sand.

15 août 1914 : Mr Alaphilippe propose de réserver une place spéciale dans les deux cimetières de Nohant-Vic pour inhumer les soldats qui seraient morts par suite de la guerre actuelle et qui pourraient être ramenés. Cette proposition a été ajournée, car il n'y aurait pas d'emplacement suffisant.

1915 :

14 novembre 1915 : logement des réfugiés, 10 fr par mois chez Mme Rouyat, somme qu'elle a acceptée.

S'en suivent beaucoup de conseils municipaux où il est question de secours aux blessés et aux réfugiés.

28 mai: les trois journées de prestations pour 1917 seront converties en totalité en taxe vicinale.

Le conseil demande que le service des Postes soit rétabli pour la commune comme avant la guerre et qu'il y ait deux distributions par jour.

Le conseil évoque la demande de l'instituteur qui demande le remboursement de l'impôt sur les portes et fenêtres.

C'est un impôt qui date de la Révolution et qui sera supprimé en 1926.

1917 :

10 juin : vu l'article 3 de la loi du 31 mars 1903, « le conseil décide que pour l'année 1918, les 3 journées de prestations en nature seront remplacées en totalité par la taxe vicinale. »



11 novembre 1918 : armistice de la 1ère guerre mondiale.

1919 :

4 mai : le Conseil prévoit 2 000 fr pour élever un monument aux morts sur la place publique de Nohant-Vic.

22 juin : approbation des comptes du *bureau de bienfaisance.

*Un bureau de bienfaisance est un organisme au sein du conseil qui s'occupe des personnes nécessiteuses. Beaucoup ont été créés avant la première guerre mondiale ou pendant, faisant suite aux conseils de fabrique (voire plus haut) après la séparation des Eglises et de l'Etat en 1905.

15 août : « le conseil, après en avoir délibéré, maintient le système de la coéducation dans les écoles de Nohant-Vic ». Sans en être vraiment sûr, je pense que la coéducation était l'éducation en commun des filles et des garçons.

1920 :

6 juin : confirmation d'un budget pour chemins vicinaux. Un budget spécifique pour les chemins apparaît souvent.

15 août : interdiction d'extraire du sable aux gués pour les étrangers à la commune.

19 septembre : c'est le sculpteur décorateur Mr Sajoux de Châteauroux qui a été choisi pour faire le monument aux morts. Quelques modifications sont apportées : pose d'emmarchement notamment. Le devis passe de 3 850 fr à 5 950 fr. Vote d'un nouveau crédit et demande de subvention.

1921 :

23 janvier : « Le conseil désigne pour déposer les corps des morts de la guerre une bande de terrain comprise entre la porte du cimetière et le bas en longeant la route nationale. »

20 février : le conseil désigne comme convoyeur pour aller prendre les corps des morts de la guerre à Châteauroux et les accompagner jusqu'à la gare de Nohant-Vic Mr Gautier Alexandre, instituteur retraité.

Remboursement de la taxe vicinale et dégrèvement de la cote personnelle mobilière des mobilisés.

Le conseil accepte les propositions de l'agent voyer d'arrondissement pour la conversion en tâches des prestations en nature (l'agent voyer est une personne chargée d'entretenir la voirie).

5 juin : pour l'année 1922, les trois journées de prestations en nature seront remplacées par la taxe vicinale en totalité.

Vote de 129,80 fr pendant 10 ans pour participer à la reconstitution de la commune d'Etreillers. Etreillers est une commune de l'Aisne qui a particulièrement souffert lors de la guerre.

1920 :

6 juin : confirmation d'un budget pour chemins vicinaux. Un budget spécifique pour les chemins apparaît souvent.

15 août : interdiction d'extraire du sable aux gués pour les étrangers à la commune.

19 septembre : c'est le sculpteur décorateur Mr Sajoux de Châteauroux qui a été choisi pour faire le monument aux morts. Quelques modifications sont apportées : pose d'embranchement notamment. Le devis passe de 3 850 fr à 5 950 fr. Vote d'un nouveau crédit et demande de subvention.

1921 :

23 janvier : « Le conseil désigne pour déposer les corps des morts de la guerre une bande de terrain comprise entre la porte du cimetière et le bas en longeant la route nationale. »

20 février : le conseil désigne comme convoyeur pour aller prendre les corps des morts de la guerre à Châteauroux et les accompagner jusqu'à la gare de Nohant-Vic Mr Gautier Alexandre, instituteur retraité.

Remboursement de la taxe vicinale et dégrèvement de la cote personnelle mobilière des mobilisés.

Le conseil accepte les propositions de l'agent voyer d'arrondissement pour la conversion en tâches des prestations en nature (l'agent voyer est une personne chargée d'entretenir la voirie).

5 juin : pour l'année 1922, les trois journées de prestations en nature seront remplacées par le taxe vicinale en totalité.

Vote de 129,80 fr pendant 10 ans pour participer à la reconstitution de la commune d'Etreillers. Etreillers est une commune de l'Aisne qui a particulièrement souffert lors de la guerre.



9 octobre : l'inauguration du monument aux morts aura lieu le 30 octobre 1921. Le conseil « décide de faire savoir : 1) un banquet chez Mr Bonnard 2) une distribution de gâteaux et de vin aux enfants des écoles répartis de la façon suivante : les garçons chez Mr Dalot et les filles chez Mme Viaud.»

Ce 31 octobre 1921, Jules Pichon, maire de Nohant-Vic, fit un discours très emphatique. Un court extrait peut en donner le ton : « O morts de Nohant-Vic, vous avez sacrifié votre jeunesse, votre vie au devoir, humblement prosternés devant vos Mânes héroïques, nous vous saluons. Ce ne sera pas en vain que dans cette effroyable guerre, vous aurez versé votre sang généreux; vous êtes morts pour que nous puissions vivre, nous ne vous oublierons pas... » (Pélieu n°30)

Le choix qui a été fait, pour ce monument, est un obélisque dominé par un coq. C'est un monument en pierre calcaire. La base de cet obélisque est ornée sur les quatre faces de feuilles de chêne. En dessous de la partie centrale, figure une reproduction de croix de guerre. Le nom des 38 morts de Nohant-Vic de cette guerre 14-18, sont inscrits en lettre d'or sur une plaque blanche. Les 17 plaques émaillées qui concernent 19 combattants de la première guerre mondiale, n'ont pas été déposées au moment de cette construction.

Ce sont probablement des plaques de cimetière, elles ont été trouvées dans la « maison Pennetier » (ancienne maison près de l'église qui a été rénovée de nos jours), sous le mandat de Jacques Fradet, entre 1983 et 1995. On ignore totalement pourquoi ces plaques étaient ici. Elles ont ensuite été déposées en mairie et c'est sous le mandat de Serge Robin, entre 2000 et 2008, qu'elles ont été accrochées à ce monument.

1922 :

Le conseil vote 50 fr pour le Comité départemental de défense contre la tuberculose.

1924 :

3 août 1924 : le conseil décide que les chasseurs et les grapilleurs auront le droit de passage dans les vignes qu'après la date du 15 octobre. Comprendre ici que les grapilleurs sont certainement des glaneurs qui ont l'habitude de ramasser les fruits qui restent après récoltes. En effet, le glanage était autorisé, le jour, après la récolte effectuée, sur une parcelle non close, sauf arrêté municipal l'interdisant (loi du 9 juillet 1888).

1925 :

1er mars 1925 : le conseil décide de remplacer les ormeaux de la place de Nohant, jugés trop dangereux, par des jeunes.

7 juin : désignation d'un délégué au syndicat d'électrification.

Nomination d'une « dame visiteuse » pour l'allaitement des femmes en couches.

28 juin : protestation sur les prétensions de la Compagnie Centrale d'Énergie Électrique (C.C.E.E.) de Châteauroux qui décide de servir Saint-Chartier avant Nohant-Vic. Une prétension (mot qui vient de tension) est l'action d'introduire volontairement une tension mécanique préalable. Sans avoir de détail précis, je pense qu'il s'agissait d'une intervention sur les lignes électriques, probablement pour qu'il y ait une puissance suffisante.

13 septembre : c'est un bras de fer qui semble engagé entre le conseil et la C.C.E.E.

Le conseil donne un avis défavorable, puis la CCEE demande d'annuler cet avis défavorable, le 22 novembre. Le conseil autorise le maire à annuler cet avis lorsque la C.C.E.E. aura donné le courant à la commune. Puis, sommation le 20 décembre par la commune de faire les travaux nécessaires sous peine de verser 100 fr par jour par la C.C.E. Finalement la commune aura satisfaction le 13 décembre. L'avis défavorable concernant la ligne de haute tension de Vic à St-Chartier sera annulé.

8 juillet : prix de vente des concessions dans le cimetière : 100 fr le mètre carré.

23 septembre : itinéraire de l'autobus Ambrault-La Châtre : le conseil émet le vœu qu'il passe par Ponthion (avec arrêt), à Vic (avec arrêt à la poste) et Nohant (avec arrêt).

1928 :

Le maire est Henri Moreau

1929 :

31 décembre 1929 : le conseil demande que le gouvernement crée sans retard une pension dite « retraite du combattant » pour les anciens combattants de la 1ère guerre mondiale.

1930 :

15 juin 1930 : 30 fr , c'est le taux d'allocation mensuelle d'assistance.

Le conseil arrête à 4 fr le taux d'allocations journalières aux femmes en couche.

1931 :

11 novembre 1931 : le conseil « décide l'emprunt de 62 500 fr pour travaux de construction : bureau de poste, école, préaux, transformations diverses qui sera contracté au Crédit Foncier de France. La commune se libérera en 30 ans à compter du 1er janvier 1932. Le taux d'intérêt est fixé à 5%. »

1932 :

1er novembre : le conseil « donne un avis favorable à la création d'un service régulier de transport automobile entre Châteauroux et Montluçon ».

1933 :

5 novembre : la commune abandonne aux Beaux-Arts l'église de Nohant et les ormeaux « et se réserve la jouissance de la place et l'élagage des ormeaux si la commune le juge nécessaire pour éviter tout accident. »

1934 :

11 mars 1934 : pour faire une clôture avec un mur de soutien, le conseil propose un marché *« de gré à gré ». Il y en aura d'autres ultérieurement.

* Le marché de gré à gré, ici, semble être une entente directe entre l'entrepreneur et le maire, sans passer par les démarches habituelles du marché. Ces marchés de gré à gré s'effectuent probablement pour des travaux de moindre importance.

1934 : cinquantenaire de la loi du 5 avril 1884, actant l'élection au suffrage universel des conseils municipaux.

12 août : demande du Préfet d'afficher un portrait de Jacques Cartier (écrit Quartier dans le registre), pour commémorer le 4ème centenaire de la découverte du Canada. Accord du conseil.

26 décembre : Le Préfet demande « un service d'inspection médicale des écoles moyennant 2 fr par enfant et par an. ». Accord du conseil. Il s'agit probablement du début des « visites médicales » qui se passaient à l'école (et qui n'existent plus actuellement).

1935 :

25 décembre 1935 (à 9 h) : « Considérant que la cantine scolaire des écoles publiques de la commune de Nohant-Vic fonctionne régulièrement depuis le 12 novembre 1935, le maire propose de nommer une cuisinière titulaire avec un salaire journalier de 5,60 fr pour le repas de midi, pendant environ 200 jours par an... »

1936 :

16 février : Une personne veut acheter un terrain communal. Le conseil décide de faire une enquête de *comodo incomodo.

* une enquête de comodo incomodo (mots latins signifiant de l'avantage et de l'inconvénient) est une enquête préalable effectuée par l'Administration avant la prise de certaines décisions. On retrouvera ce terme (seulement sous le nom de comodo) en janvier 1983 lors de la location du lavoir de Vic.

Avril 1936 : Le Front Populaire. C'est le premier gouvernement de la IIIème République. Il instaure 15 jours de congés payés, la semaine de 40 heures, l'établissement des conventions collectives.

Conseil extraordinaire du 17 mai : désignation de plusieurs conseillers pour surveiller et constater l'arrachage des vignes.

1937 :

19 septembre : le conseil fixe à 100 fr les taxes sur chaque distributeur à essence.

1938 :

9 janvier : le conseil « vote la somme de 750 fr pour le paiement des allocations familiales à prendre sur l'exercice 1938 en dépenses imprévues. »

C'est une loi du 11 mars 1932 qui va généraliser le système, en rendant obligatoire l'adhésion de toutes les entreprises à des caisses de compensation d'allocations familiales. Mais l'intervention de l'Etat est encore limitée.

Le conseil arrête : 60 fr pour les vieillards, 24 fr pour les familles nombreuses, 4 fr pour les femmes en couche.

13 février 1938 : La loi Rouvier du 14 juillet 1905 impose aux hôpitaux et hospices l'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables privés de ressources.

17 avril : « Après avoir pris connaissance de la lettre de Mr l'Inspecteur d'Académie concernant les fournitures gratuites aux élèves indigents, le conseil décide : de laisser aux enfants le dictionnaire, l'arithmétique et la géographie, l'agriculture, aux arts ménagers pour les filles, toutefois dans une famille de plusieurs enfants à la sortie, il ne sera laissé qu'un jeu de livres. »

14 août 1938 : la chasse est interdite dans les vignes, jusqu'à la vendange complète.

Le conseil demande que la chasse soit interdite dans les pacages où il y a des bêtes atteintes de la fièvre aphteuse.

23 décembre: incendie dans les bâtiments communaux

1939 :

27 janvier : Une circulaire du Préfet, relaie un vœu émis par le Conseil Départemental des sports, loisirs et éducation physique : faire « un aménagement d'un terrain scolaire tel que ballon, poteau et sautoir, etc... ». Avis favorable du conseil et vote d'un crédit de 500 fr.

Le conseil décide « de déplacer la croix existant devant la petite porte de l'église de 2 mètres environ portant entrave à la circulation. »

24 juin : bitumage de chemins. Goudronnage de l'école.

3 septembre 1939 : la France déclare la guerre à l'Allemagne.

Comment la commune a traversé la guerre de 1939-1945 ?

10 septembre : le maire explique la situation compliquée par l'arrivée des réfugiés. On décide de répartir le travail entre les conseillers, de réquisitionner du matériel de cuisine pour la cuisine des réfugiés.

1940 :

18 février 1940 : Le conseil donne un avis favorable à une demande d'assistance aux femmes en couches, demande formulée par deux personnes de la commune.

18 juin 1940 : appel du Général de Gaulle depuis Londres.

1941 :

23 août : le conseil décide que les prestations de 1941 seront remplacées par une taxe vicinale comme les années précédentes mais vote seulement deux journées de prestations.

1942 :

Le prix du repas de la cantine passe de 1,50 fr à 2 fr.

Révision du prix du pesage de la bascule : bœufs de 2 à 8 fr, veaux de 1,50 à 3 fr, voiture vide : 1 pesée 3 fr, vaches : 5 fr

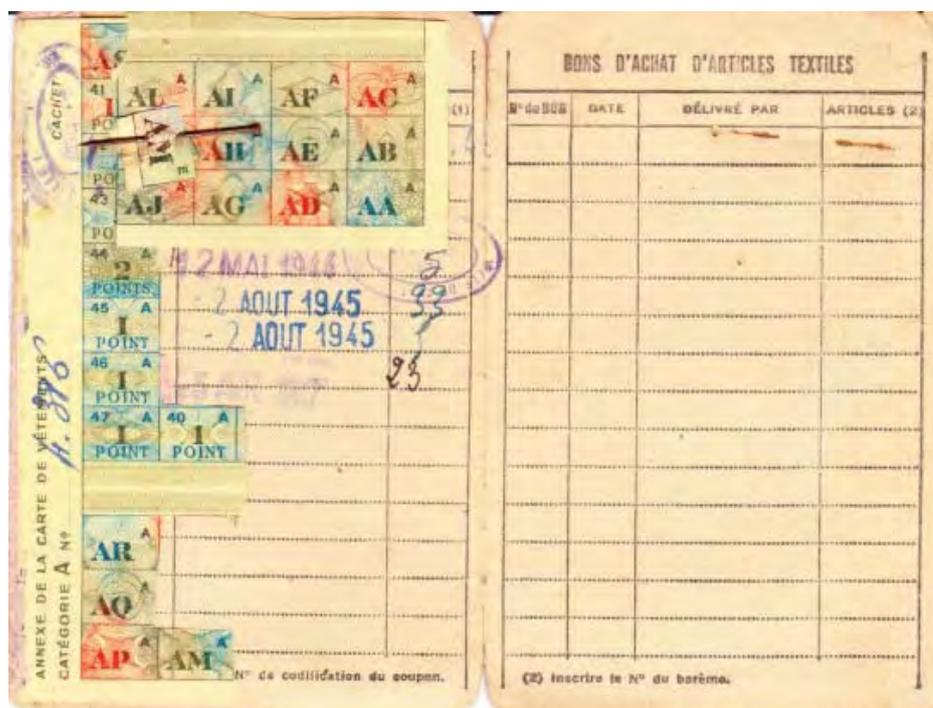
voitures chargées : 5 fr, camions vides ou chargés : 10 fr, moutons (jusqu'à 5) : 3 fr par pesée, au-dessus de 5 : 5 fr par pesée.

20 septembre : le conseil accepte le devis pour les réparations nécessaires à la toiture de l'église de Nohant. Le devis présenté par Mr Vernon architecte s'élève à 9 030 fr. On apprend que l'église de Nohant est inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis le 26 janvier 1927.

Achat d'une parcelle de terre communale : 3 fr le m2.

22 novembre : salaire des cantonniers de 600 à 800 fr par mois à compter du 1er novembre 1942.

20 juin : le conseil donne un avis favorable au classement parmi les monuments historiques de l'église de Nohant, la place et le cimetière et prie les beaux-arts de faire le nécessaire pour que les réparations de la toiture de l'église et le mur du cimetière prévues et urgentes soient faites au plus tôt.



Carte de rationnement

1944 : 6 juin : débarquement des alliés en Normandie.

22 février 1944 : le traitement des sonneurs municipaux passe de 175 à 450 fr.

Conseil extraordinaire du 12 novembre 1944 : « Constatant l'état de détresse extrême dans lequel se trouve beaucoup de nos concitoyens cruellement éprouvés dans leur personne ou dans leur bien par les actes de la barbarie allemande, vote au profit du comité de secours aux sinistrés de guerre du département de l'Indre une subvention de 2 000 fr.

15 mars 1944 : le programme du Conseil National de la Résistance est adopté. Le CNR a été fondé en 1943 par le Général de Gaulle, la direction en incombait à Jean Moulin. Le but était d'unifier les différents mouvements de résistance. Le CNR a élaboré un programme : il demandait le rétablissement des droits (suffrage universel, liberté de conscience, liberté de la presse, liberté de réunion et de manifestation, l'égalité de tous les citoyens...). Il demandait également que les usines soient contrôlées par l'Etat. Il voulait aussi un plan complet de Sécurité Sociale.

21 avril 1944 : les femmes acquièrent le droit de vote.

1945 :

Le maire est Georges Alaphilippe

On apprend, qu'au 7 janvier 1945, Nohant-Vic compte 747 habitants.

4 février : vote de 200 fr aux profit de l'Entr'aide Française (nécessiteux).

8 mai 1945 : capitulation allemande.

20 mai : vote de 200 fr à la Croix Rouge française

6 août 1945 : lancement d'une bombe atomique sur Hiroshima par les Etats-Unis, puis le 9 août sur Nagasaki.

Conseil extraordinaire du 9 septembre : vote de 3000 fr en faveur du Comité Départemental d'accueil des Prisonniers et déportés.

19 octobre 1945 : naissance de la Sécurité Sociale.

Roland Baudoin, né en 1934, a fait toute sa scolarité pendant la guerre de 1939 à 1945 à Nohant-Vic. Il témoigne :

« Précisons que notre commune n'a pas connu de faits sanglants comme Ardentes, Jeu-les-Bois, Vijon et autres localités du département. Mais comme tout le pays, elle a subi les effets économiques et sociaux d'une guerre longue et atrocement cruelle. Elle a eu son lot de prisonniers et de déportés, elle a connu les cartes de rationnement, et l'accueil des réfugiés originaires le plus souvent de l'Est et de la région parisienne. Pour quelques-uns d'entre nous, cette guerre a marqué notre scolarité primaire. Entré à l'école en même temps que les hostilités, en 1939, je ne l'ai quittée qu'en 1945, date de la capitulation de l'Allemagne nazie. Mes souvenirs d'enfance ont été naturellement marqués par les événements et je pourrais citer, en vrac : l'accueil des réfugiés, les tranchées en quinconce creusées sur le communal pour abriter les élèves, en cas d'attaque aérienne, les fêtes organisées à l'école, destinées à recueillir de l'argent nécessaire à la confection et l'envoi de colis pour les prisonniers, le salut aux couleurs ponctué par l'hymne nouveau de l'Etat Français : « Maréchal nous voilà », l'aide apportée aux passants au pont de Ponthion après sa destruction par les maquisards, l'enterrement de Raymond CHAMEAU, maquisard du groupe Indre-Est, originaire de Sarzay, tué lors de l'engagement d'Ardentes, le 20 août.

Nos jeux étaient évidemment liés à l'actualité et nous avons levé une armée dotée d'armes en bois fabriquées curieusement chez le forgeron, oncle de l'un d'entre nous.

Si nous vivions les événements à notre façon, nous, les gamins, étions tenus à l'écart de la fracture idéologique qui divisait l'opinion. En 1944, Nohant-Vic avait eu ses résistants : de nombreux départs eurent lieu en juin et juillet, le débarquement du 6 juin avait déclenché l'engagement de nombreux jeunes, mais aussi de personnes plus âgées, tel ce réfugié du Nord, Mr DESMAREST, âgé de 70 ans, père d'une institutrice de l'école. On se rassemblait aussi dans certaines maisons qui possédaient un poste de TSF pour écouter Radio Londres, en particulier l'émission « les Français parlent aux Français », suivie des messages codés adressés à la Résistance.

Mais l'opinion n'était pas unanime. Quelques personnes étaient restées fidèles au Maréchal Pétain qui jouissait d'un prestige lié à la victoire de Verdun (la signature de l'armistice avait été, à l'époque, approuvée par une majorité de Français).

Un habitant de Nohant, Raymond...était allé jusqu'à s'engager aux côtés de l'occupant; un autre, du bourg de Vic, Joseph..., voisin de ma famille, approuvait aussi la politique de collaboration lancée par Vichy. C'était un personnage plutôt original et fantasque, généreux et « de bon service », mais qui campait de façon

quelquefois arrogante sur des positions maréchalistes plus provocantes que véritablement agressives...Dénoncé par une voisine, son attitude avait failli lui coûter cher en 1945, et il avait fallu la reconnaissance de M. MARTZ, un réfugié qu'il hébergeait depuis 5 ans et le témoignage apaisant de Georges Alaphilippe, maire de l'époque, pour qu'il échappe à l'épuration qui sévissait alors.

On ne peut que désapprouver l'attitude de la dénonciatrice, mais la délation, le plus souvent anonyme, était à la mode pendant la guerre. Je ne pense pas que l'on ait dénoncé des Juifs à Nohant-Vic. Par contre St-Chartier et La Châtre ont connu ce genre de lâcheté.

1946 :

30 mars : vote de 200 fr pour l'érection d'un monument aux morts des Forces Françaises Libres.

Les Forces françaises libres était le nom donné aux forces armées ralliées à la France libre sous l'égide du Général de Gaulle.

12 mai : avis favorable à la création du corps départemental de sapeurs pompiers.

27 octobre 1946 : début de la 4ème République.

1947 :

25 mai : le conseil « proteste contre le fait que les subventions qui sont primitivement accordées soient ensuite diminuées en employant des procédés qui pour le moins manquent d'élégance. »

15 juin : La commune a moins de 800 habitants et a des difficultés pour assurer les travaux de toiture et des murs de l'église de Nohant. Le conseil se plaint, il « doit participer à l'entretien de deux églises classées l'une et l'autre ». Il propose à l'architecte une réserve de tuiles de même genre que celles de l'église de Nohant, d'une valeur de 20 000 fr.

30 août : finalement les dépenses pour l'église de Nohant sont ramenées à 100 000 fr y compris l'offre de 20 000 fr en tuiles.

1948 :

Installation d'un téléphone à la mairie.

22 août : suite à une circulaire, le conseil accorde à Mr Daugeron, employé de la commune, une indemnité d'entretien de bicyclette s'élevant à 250 fr par mois.

17 octobre : élection d'un délégué pour voter les *conseillers de la République. Elu comme titulaire : Ernest Bonnet

*La constitution de 1946 a créé une Chambre Haute (ex Sénat) appelée « Conseil de la République », les conseillers sont élus au suffrage indirect. En 1948, les sièges des conseillers sont beaucoup mieux répartis par département.

12 décembre : En vertu de l'article 78 de la loi du 26 septembre 1948, le conseil peut porter à 4 au lieu de 3 les journées de prestations destinées à l'entretien des chemins vicinaux, ordinaires et ruraux (4 journées étant le maximum).

3 juillet 1949 : vœu pour que le prix du blé soit différentiel, qu'il soit plus élevé pour les petites exploitations que pour les grandes.

1949 :

9 octobre Paul Bellet est nommé cantonnier communal en titre.

4 décembre : approbation du projet de construction de lavoir public.

1950 :

Le 11 février 1950 est instauré le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) qui deviendra plus tard le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), le 2 janvier 1970.

21 mai 1950 : le conseil « émet le vœu que tous les passages à niveau soient à nouveau fermés, vu le nombre d'accidents qui se sont produits.»

1951 :

18 février : étude d'un projet d'installation de distribution d'eau potable pour les agglomérations de Nohant et de Vic.

10 mars 1951 : le conseil décide de fêter l'anniversaire du 8 mai 1945 le jour même par un défilé au monument aux morts à 17 h 30, ensuite au cimetière.

21 juin : le conseil décide de fêter le 14 juillet : distribution du prix des écoles à 16 h, puis jeux pour les enfants, casse-croûte et rafraîchissements.

1952 :

6 avril 1952 : suite à la loi Barangé du 28 septembre 1951, le conseil planifie des urgences en ce qui concerne les fournitures scolaires : 1) 12 tables pupitres ; 2) un appareil de projection fixe ; 3) peinture et décoration d'une classe.

La loi Barangé, dans son article 1 stipule « qu'il est institué un compte spécial du Trésor chargé de mettre à disposition de tout chef de famille, ayant des enfants recevant l'enseignement du premier degré, une allocation dont le montant est de 1 000 fr par enfant et par trimestre de scolarité.

Pour des enfants fréquentant un établissement public d'enseignement du premier degré, cette allocation est mandatée directement à la caisse départementale scolaire gérée par le conseil Général. Les fonds des caisses seront employés à l'aménagement, l'entretien et à l'équipement des bâtiments scolaires... »

Souvent, le conseil s'appuiera sur cette loi Barangé.

26 octobre : le château de Nohant passe à l'Etat, suite à la donation d'Aurore Lauth-Sand, petite fille de George Sand.

7 décembre : Inondation des maisons de Barbotte et Ripoton et des étables de Moulin Neuf et de La Planche. Le conseil s'étonne de ne pas avoir été prévenu en amont par la sous-préfecture ou la gendarmerie.

1953 :

5 mai : « Sur la proposition de Mr Aubrun Emile, conseiller municipal, le conseil à l'unanimité demande que le maire agisse auprès des autorités compétentes afin que soient récompensés pour l'acte de courage de Mr Doradoux Marius et Prinnet Etienne qui le 12 avril 1953, dans des circonstances tragiques, ont sauvé un enfant de 4 ans que sa mère, en un moment de crise homicide, venait de jeter dans un puits. »

28 juin : il est fait état du danger de la route nationale N 143, à cause du passage des voitures, pour les élèves des écoles publiques. Le conseil demande la mise en place de panneaux de signalisation « attention écoles », demande faite aux Ponts et Chaussées.

22 novembre « le conseil se déclare opposé à la poursuite de la guerre en Indochine et réclame du gouvernement français l'ouverture de négociations avec le Président Ho-Chi-Minh en vue d'y mettre fin. »

La guerre d'Indochine a commencé en 1946 et se terminera en 1954.

1954 :

1er novembre 1954 : début de la guerre d'Algérie

4 avril : le secrétaire de mairie deviendra « secrétaire de mairie chargé des fonctions de tambour afficheur et de garde-champêtre. »

2 mai : longue lettre du maire Mr Alaphilippe à l'archevêque de Bourges lui proposant de résilier le bail du presbytère pour y installer une famille, vu que le dernier curé de Vic Mr O'Connor est parti depuis le 14 juillet 1953.

Refus du Vicaire Général qui répond très sèchement au maire.

Le maire propose de résilier le bail si les locaux ne sont pas occupés par un desservant avant le 15 juillet 1954.

Le vote à bulletin secret a été demandé. Résultat du scrutin : 8 voix contre, 4 pour et un nul.

Le conseil prévoit l'ouverture d'une troisième classe.

11 juillet : le conseil demande au maire de traiter de gré à gré avec Mr Floquet, entrepreneur de maçonnerie à La Châtre, pour l'agrandissement de la cantine scolaire.

vote de 5 000 fr au profit des sinistrés d'Orléansville (commune algérienne située dans le nord de l'Algérie).

1955 :

Le maire est Emile Fradet.

C'est l'année de la mort d'André Mornet, enterré au cimetière de Vic. C'était un magistrat qui termina sa carrière comme Commissaire du gouvernement. Il fit condamner à mort Mata Hari en 1917, danseuse hollandaise accusée d'être une espionne. En 1945, il fit condamner Philippe Pétain à mort par la



Haute-Cour, mais ce dernier verra sa peine commuée en détention perpétuelle à l'île d'Yeu. En 1945, il fera condamner à mort Pierre Laval. André Mornet avait une maison en résidence secondaire dans le bourg de Vic (actuellement rue du Sabotier, une plaque y est apposée). Il a également fait partie du conseil municipal (voir Péliou n°3).



14 mars : En s'appuyant sur les articles 85 et 89 de la constitution de 1946, les maires émettent un vœu : « Les collectivités s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel et l'exécution des décisions de ces conseils doit être assurée par leur Maire ou leur Président. »

Distribution de lait aux écoles.

1956 :

23 janvier : maire : Emile Fradet adjoint : Marcel Descoudard

Construction d'une école « prototype » et logement (Il s'agit de la classe actuelle des plus grands de maternelle et du logement y attendant - voir Péliou n° 40)

1957 :

Création de la Communauté Economique Européenne.

3 mars : le conseil décide qu'il soit procédé à l'éclairage des fresques de l'église de Vic. Il participera à l'exécution des travaux (coût : 30 000 fr), mais il refuse de payer l'électricité.

1958 :

22 juin : Le nombre d'élèves augmentant, projet d'ouverture d'une 4ème classe, en transformant le préau.

4 octobre 1958 : début de la 5ème République.

1959 :

Achat d'une classe en éléments préfabriqués : 663 796 fr plus supplément de 19 800 fr.

1960 :

En 1960, arrivent les nouveaux francs que l'on écrira NF ou plus tard F (100 anciens fr = 1 NF)

28 juin 1960 : projet d'alimentation en eau potable du Syndicat de la Couarde. Création d'un syndicat provisoire d'étude.

20 avril 1960 : le conseil décide de choisir la taxe de voirie en remplacement des centimes communaux.

1961 :

En 1961, les Gâs du Berry achètent une maison à Nohant, juste en face la maison de George Sand. Cette maison était habitée par Sylvain Bonnin, le cocher de George Sand. Cette maison sera désormais le siège social des Gâs du Berry.

13 août 1961 : le conseil décide de porter de 100 NF à 200 NF la participation de la commune à l'entretien annuel des édifices classés Monuments Historiques.

15 septembre : mort d'Aurore Sand, âgée de 95 ans.

18 mars 1962 : Accords d'Evian mettant fin à la guerre d'Algérie le lendemain.

1962 :

1962 : création de l'Amicale des Anciens Elèves de Nohant-Vic (A.A.E.), créée par Jean Ducouret instituteur (voir Péliau n° 40).

1963 :

31 mars : une motion des maires circule. Ils demandent d'être associés à toutes les études de réformes administratives et à l'amélioration des finances locales.

Construction d'un pont sur le bief de Barbotte.

1965 :

28 mars : élection de Marcel Descoudard comme maire, Michel Chéramy est adjoint.

Création d'un poste de 2ème adjoint : Ernest Bonnet.

Le conseil « aidera les organisateurs de la fête des lendits du 13 juin dans la mesure du possible. »

Les lendits, c'est une activité physique où l'on présente des mouvements d'ensemble (souvent d'expression corporelle) lors d'une fête scolaire regroupant de nombreux enfants de plusieurs écoles.

3 octobre : la minuterie de l'église de Vic a été réglée par moitié par le curé Aufrère du coût total s'élevant à 226,50 F.

1969 :

10 octobre : le conseil se prononce contre le transfert de l'abattoir de La Châtre à Châteauroux. « La Châtre est une région d'élevage et non Châteauroux », déclare-t-il.

1970 :

20 avril 1970 : L'Inspecteur d'Académie demande de transférer l'école de filles et de garçons en école mixte à 3 classes. « Après en avoir délibéré, le conseil unanime regrette catégoriquement cette proposition et demande qu'aucune suite ne soit donnée à ce projet qui aurait des conséquences contraires à l'intérêt de l'éducation scolaire des enfants. »

13 juin : le conseil demandera l'avis à Mr Ducouret, instituteur, pour l'école mixte.

Le conseil refuse de fournir les cantonniers pour nettoyer le château de Nohant.

2 octobre : le conseil appuiera auprès de la Préfecture la demande de Mme Duteil et Dubois concernant l'achat de l'hôtel Bonard en vue de sa réouverture (connue plus tard sous le nom de La Berriaude). Cette réouverture entraînera le déplacement de la barrière de l'école, mais les frais devront être à la charge de Mme Duteil et Dubois.

1971 :

13 décembre : la commune acquiert un terrain pour l'Amicale des Anciens Elèves. Coût : 6 000 F.

1972 :

1er avril 1972 : « Une lettre sera envoyée à la mairie de La Châtre pour demander les avantages concrets à la création d'un syndicat à vocations multiples, groupant 12 communes dont Nohant-Vic. L'attitude de la ville de la Châtre face aux problèmes des frais de fonctionnement du CES laissant à réfléchir. »

1974 : Valéry Giscard d'Estaing est élu Président de la République. La majorité passe à 18 ans.

1975 :

17 janvier : la loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse.

15 avril : le conseil « rappelle le danger dans la traversée du bourg où un nombre très important d'accidents de la circulation, mortels ou non, a été enregistré depuis des années, en raison de la mauvaise visibilité due au profil accidenté de la route ». Il liste les points dangereux : Vic en face du puits communal, entre maison Michaud et Baudoin à Vic, la Croix des Boisseaux, Nohant, en face la Métairie, en haut de la côte des Chétifs Champs, en limite avec la commune de Montgivray. Le conseil émet le vœu « aux services préfectoraux et départementaux afin que des travaux d'amélioration des lieux par atténuation des bosses soit entrepris pour réduire les risques d'accidents. »



1976 :

10 janvier 1976 : désaffectation de la classe préfabriquée. Avis favorable à l'Amicale des Anciens Elèves pour en faire une salle de réunion et de gymnastique éventuellement.

1976 : centenaire de la mort de George Sand. Manifestations avec la présence à Nohant d'Alain Poher, président du Sénat.

1979 :

Les ormes qui font le charme de la place de Nohant sont malades. Ils sont atteints de la graphiose. Cependant le conseil s'oppose au remplacement progressif de ces ormes. Il demande à ce que l'on procède à un colmatage et de l'entretien.

1981 : François Mitterrand élu Président de la République. Abolition de la peine de mort.

Refus du conseil pour une voie détournant la place de Nohant.

1982 :

Le maire informe le conseil que les parents réclament une classe maternelle qui pourrait se faire en collaboration avec Saint-Chartier (voir Péliou n° 40)

1983 :

Le maire est Jacques Fradet.

22 novembre : le conseil est toujours opposé à l'arrachage des ormes de Nohant.

1984 :

29 mars : vote favorable pour la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Ce RPI commencera en septembre (voir Péliou n°40).

27 mai : fête cantonale des écoles environnantes sur le stade de Vic. Au programme : lendits, numéros gymniques, danses, épreuves sportives...

15 juin : demande de la part des Monuments Historiques de financer à moitié par la commune des travaux de drainage de l'église de Nohant. Coût estimé : 300 000 F. La municipalité n'est pas d'accord et emploie des mots assez durs : « la municipalité n'est pas d'accord pour cette dépense exorbitante et s'interroge sur les raisons qui poussent ces services à dilapider l'argent public pour des travaux dont l'utilité est contestable et lui font ignorer les travaux indispensables d'entretien des monuments dont ils sont responsables. »

1985 :

23 janvier : le conseil prend un arrêté limitant la vitesse à 50 Km/h (rappelons que la limitation de vitesse en agglomération était de 60 km/h) avec une pancarte de rappel et une demande de clignotant aux entrées du bourg de Vic.

17 septembre : le conseil décide la construction d'un foyer socio-culturel et sportif et sollicite une aide auprès du Conseil Régional (il s'agit certainement de la future salle des fêtes).

5 novembre : les membres du conseil expriment leur solidarité avec la maternité de La Châtre pour une réouverture.

1986 :

La salle polyvalente (salle des fêtes) sera inaugurée le 31 août à 11 h et il y aura une remise de médaille en vermeil à Mr Marcel Descoudard, ancien maire et actuel 1er adjoint.

Le conseil, après avoir reçu une lettre du Préfet, s'exprime durement : « Le conseil prend acte de la lettre préfectorale dite « harmonisation des vitesses dans la traversée des bourgs à 80 km/h ». Le conseil s'oppose de la façon la plus farouche à cette proposition considérée comme une insulte aux habitants, vu les dangers mortels déjà encourus à 60 km/h. »

1988 :

22 mars : la société HLM réalisera trois logements dans l'ancienne gare de La Beauce.

Pierre Mercier, secrétaire de mairie, part à la retraite et sera remplacé par Mme Miséré.

Juillet : centenaire du groupe folklorique Les Gâs du Berry. La fête au village reçoit des groupes folkloriques internationaux, danses avec certains enfants de l'école.

1989 :

Les ormes de Nohant sont arrachés.

Centenaire de la mort de Maurice Sand. Animations à Nohant : marionnettes, musique et danses par les Gâs du Berry et les Thiaulins de Lignières.

17 mars : Jacques Fradet est réélu maire.

16 mai : décision de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre de faire restaurer les fresques de l'église St-Martin de Vic. Devis de 140 000 F. Reste à la charge de la commune 15 527 F, qui sollicitera le Conseil Général.

6 septembre : Le conseil se porte caution pour la reprise du fonds et l'acquisition de matériel par le nouvel acquéreur de la boulangerie.

1992 :

Pose d'une pancarte sécurité conçue par les élèves du CM1 de l'école.

1995 :

Colette Champagne est élue maire.

Naissance du bulletin municipal « Su'l Péliou »

17 novembre : adhésion au syndicat mixte du Pays de Nohant.

5 décembre : audit d'aménagement du centre bourg de Vic.

1996 :

Adhésion au Contrat de Pays.

1997 :

Depuis un certain temps, le conseil municipal, suite aux accidents ayant eu lieu dans le bourg de Vic et notamment certains accidents mortels (dont ceux de 1951, 1971, 1984 et 1992), avait décidé de faire écrêter le sommet de la côte du bourg pour cause de non visibilité.

15 avril : Pour l'aménagement de la traverse de Vic, les services de l'Equipement proposent plusieurs solutions. Celle qui est retenue, à l'unanimité, c'est un écrêtement de 0,80 m.

13 mai : inscription des chemins ruraux et de voies communales au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

7 novembre : étude d'assainissement, il serait envisagé une station par bourg et un assainissement individuel dans le reste de la commune.

1998 :

31 janvier : proposition de suppression de poste dans le RPI. Le conseil se prononce contre.

16 octobre : projet de fermeture de la gendarmerie de Saint-Chartier. Le conseil se prononce contre.

1999 :

L'affaire du poulailler industriel : le 15 janvier, il arrive sur la table du conseil municipal un projet de poulailler industriel dans la commune de Nohant-Vic entre Ponthion et la Grange à l'âne. Ce projet recueille un avis défavorable du conseil qui n'est pas entendu par le Préfet. S'en suit une manifestation de 700 personnes à La Châtre, une démission de Colette Champagne, maire de l'époque, et de 90% de son conseil, entraînant également la démission du maire de Saint-Chartier, ainsi que du maire de Montipouret et

quelques membres de son conseil. Le tribunal administratif de Limoges stoppera le projet au motif d'un manque d'étude d'impact, mais le poulailler continuera son activité avec un nombre de poulets inférieur à 20 000, suite à un nouveau dossier.

Il y aura à nouveau des élections : le nouveau maire est Serge Robin.

23 avril : Les appels d'offres pour l'aménagement du bourg sont lancés.

Après maintes et maintes difficultés, le Conseil Général se décide à accepter l'écèlement.

mars -avril : écèlement du dos d'âne de la RD 943 du bourg de Vic.

Des fouilles archéologiques ont été entreprises : de nombreuses tombes ont été mises à jour autour de l'église et sur la route (voir début de l'article).

2000 :

Aménagement du bourg de Vic, rétrécissement de chaussée, surélévation centrale aux entrées de bourg.

5 mars : à nouveau, le conseil s'oppose à une fermeture de classe dans le RPI.

Le XXIème siècle :

2001 :

18 juillet : le conseil accepte le principe d'une création de CDC (Communauté de communes)

2 septembre : demande de régularisation pour le poulailler industriel (dépôt d'un nouveau dossier) : 11 votes contre, 4 pour.

2002 :

passage à l'euro.

19 avril : recours en justice pour le poulailler : 12 contre, 2 pour, 1 blanc

13 décembre : le conseil vote, à la majorité, contre le transfert des cendres de George Sand au Panthéon.

2003 :

Pour le centenaire de la Société de Saint-Blaise, le conseil accorde une subvention de 150 €.

19 juin : on décide d'amortir, pour une durée de 5 ans les frais d'étude d'assainissement qui n'ont pas donné lieu à réalisation.

2004 : bicentenaire de la mort de George Sand. Plantation d'un chemin parsemé d'arbres, entre Le Chêne et Les Ferrons. Chaque concitoyen pouvait acheter un arbre et la municipalité s'engageait à le faire planter.

2006 :

27 septembre : opposition à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers.

Transformation du bureau de poste en agence postale. Par une convention, la commune rémunérera le receveur et recevra une indemnité de la Poste.

24 novembre : aménagement de la place de Vic dans le cadre de l'opération « cœurs de villages ».

2008 :

Election de Jacky Naudet comme maire.

Demande de l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs) pour faire un site destockage de déchets nucléaires dans la commune. Refus du conseil et écriture d'une motion qui marquait une forte opposition à ce projet. Une manifestation contre ce genre de projet a d'ailleurs eu lieu à La Châtre.

2009 : création de l'ASEN (Association de Sauvegarde de l'Eglise de Nohant). Constatant l'état de délabrement de l'église de Nohant, une association s'est créée, a obtenu des fonds en organisant diverses manifestations : lectures théâtralisées, chorales, vente de produits divers, vente aux enchères de tableaux réalisés gracieusement par des peintres à Nohant, etc... Cette association avait également pour objectif de pousser les élus à obtenir des subventions pour engager les travaux nécessaires.

Au final, les membres de cette association ont remis un chèque de 50 000 € à Nicolas Forissier, député. Ce don s'élevait à hauteur de 10% du montant des devis. Les travaux ont été déclenchés : recherche de fresques, réfection des murs et de la toiture. Ses objectifs atteints, après quelques années, l'association a été dissoute.

13 mai : achat d'un tracteur.

2010 :

13 avril : le compte administratif 2009 et le budget primitif 2010 sont rejetés par un vote à la majorité des conseillers.

2011 :

Démission de sept membres du conseil plus deux autres qui avaient démissionné auparavant. Il y aura des élections pour remplacer les neuf conseillers, mais le maire reste en place.

7 janvier 2015 : attentat de Charlie Hebdo.

13 novembre 2015 : attentats du Bataclan.

De 2014 à 2022 :

Election du maire Patrick Nonin en 2014 et réélection en 2020.

Pour parler de ces deux mandats, j'ai interrogé le maire Patrick Nonin et un adjoint Philippe Bertrand. Nous avons passé en revue ce qui avait été entrepris dans la commune et je pourrais le résumer ainsi :

Le premier projet du conseil de 2014, c'est la construction d'une nouvelle mairie avec salle de réunion et locaux pour l'agence postale.

De nombreux travaux à l'école ont été réalisés et le chauffage au gaz a été remplacé par le chauffage électrique. Un visiophone a été installé pour renforcer la sécurité, le portail a été changé.

Des travaux divers ont été faits dans les logements de la boulangerie; des pompes à chaleur ont été installées dans les logements communaux. La salle des fêtes a été rénovée.

Du matériel pour les employés municipaux a été acheté ou renouvelé : tracteur tondeuse, remorque, camion.... Du matériel pour la cantine a été fourni également.

Ont été réalisés également l'enfouissement des réseaux à Nohant et à la Grande Planche.

Toutes les maisons de la commune ont été numérotées.

Les routes ont fait l'objet de travaux : route de Beaupin, la Planche, Corlay, les Ferrons...

On pourrait rajouter : la reprise des cimetières, l'engazonnement du stade.

Des toilettes publiques ont été installées à Nohant, dans le cadre de la CDC (communauté de communes).

Un radar pédagogique aux entrées du bourg de Vic permet de renforcer la sécurité.

Après plusieurs secrétaires de mairie, ayant exercé après Mme Miséré, c'est Chistelle Mercier, la secrétaire actuelle, qui a été nommée en 2014.

2022 :

La commune participe à la collecte d'objets divers pour les réfugiés de la guerre d'Ukraine qui a été déclenchée le 24 février 2022.

2 juillet 2022 : Bicentenaire de la commune de Nohant-Vic. La municipalité, les associations et les habitants de la commune se sont associés pour proposer plusieurs manifestations qui marqueront cette journée : marche de Vic à Nohant et retour, animations musicales, visites des fresques, repas républicain...

Quelques remarques :

Il n'a pas toujours été facile d'interpréter certains comptes rendus. Outre le déchiffrement de l'écriture manuscrite des différents secrétaires de séance, au début du XIX^{ème} siècle, le résumé de certaines délibérations ne facilite pas les choses et il manque souvent le contexte dans lequel ces délibérations ont été prises. Il n'a pas été non plus aisé de faire des choix parmi tous ces comptes rendus.

Essai de synthèse :

On peut aisément imaginer qu'il a fallu une certaine adaptation, au début, quand les deux villages ont été réunis, avec un chef-lieu à Vic. Même si à travers quelques témoignages de personnalités, évoquant des rivalités entre les deux bourgs, je ne peux pas dire que dans les délibérations, des dissensions soient apparues clairement. Je dirais même qu'au début et même plus tard, on veillait à ce que les deux sections de Nohant et de Vic-sur-St-Chartier soient traitées de la même façon. Les témoignages recueillis dans l'article sur l'école (Pélieu n° 39 et 40) auprès de personnes ayant fréquenté l'école dans les années 1940-1950 m'ont laissé entendre qu'il y avait une bonne harmonie entre les habitants des deux villages.

Nous avons vu tout au long de l'enquête combien les chemins prenaient une place importante dans les délibérations, mais également ce que l'on pourrait appeler l'aide sociale aujourd'hui. Si l'on fait un peu la synthèse de tous les aspects de cette aide sociale, vus au cours de toutes ces délibérations qui ont été épluchées, on peut constater, en ce qui concerne les conseils successifs, sans trop tenir compte de la chronologie, qu'ils s'occupaient de : l'aide aux plus défavorisés, aux personnes indigentes, des demandes d'hospitalisation, de l'assistance aux familles nombreuses, aux vieillards, aux handicapés, de l'aide aux blessés et aux réfugiés pendant les deux guerres du XX^{ème} siècle, des œuvres de guerre, de l'aide aux pupilles de la Nation, aux femmes en couches, aux enfants infirmes, des demandes de soutien de famille, de l'achat de fournitures scolaires pour les élèves indigents, de l'admission en sanatorium, des demandes de bourse, des dispenses d'exercices militaires, des demandes de sursis (pour service militaire)...et j'en oublie certainement.

Les conseils municipaux donnaient également leur avis sur le service médical gratuit.

Certains indigents pouvaient être inscrits dans un *dépôt de mendicité.

*Un dépôt de mendicité était un établissement public dans lequel on logeait et on nourrissait les pauvres.

Au XX^{ème} siècle, on voit apparaître la commission d'assistance qui prenait les choses en main (ce qui semble correspondre à notre CCAS actuel - Centre communal d'action sociale -).

Le conseil rencontrait des problèmes qui sont encore d'actualité : les demandes de subvention, les bras de fer quelquefois engagés avec des entreprises ou organismes divers, notamment avec l'Administration pour tout ce qui concerne le patrimoine. Notre commune a un riche patrimoine qu'il faut entretenir et c'est un souci permanent pour nos élus. Certaines préoccupations, comme la sécurité des bourgs, est apparue avec le nombre croissant de véhicules et la vitesse trop excessive la plupart du temps. On mesurera la prise de conscience, de la part du conseil, de cette dangerosité de la traversée du bourg de Vic, ce qui l'a amené à œuvrer pour une plus grande sécurité.

Au XIX^{ème} siècle, les réunions de conseil municipal étaient souvent le matin, quelquefois assez tôt (7 heures par exemple). L'horaire matinal était dû, à mon avis, à la lumière (n'oublions pas que l'électricité n'est arrivée que vers la fin du XIX^{ème} siècle) et certainement pour ne pas couper trop la journée, la plupart des conseillers travaillant la terre. Il n'était pas rare qu'elles aient lieu un jour férié, assez souvent le jour de Noël, le 15 août, par exemple.

Certaines fonctions dans nos communes ont disparu, notamment : le garde-champêtre, le sonneur de cloche, le fossoyeur, des fonctions bénévoles tels les répartiteurs n'existent plus...

Cette synthèse n'est évidemment que le reflet de ma perception des événements.

Sans trop vouloir schématiser, on sera passé d'un conseil plutôt soumis au XIX^{ème} siècle (beaucoup de formules de politesse très alambiquées parfois, des serments montrant une certaine allégeance au pouvoir en place) à un conseil plus revendicatif, avec des prises de positions, même des contestations, mais toujours en respectant la loi. On aura pu remarquer aussi la prégnance de la religion, surtout au XIX^{ème} siècle.

On aura pu constater, tout au fil de ces délibérations, l'investissement sans compter des différents maires et conseillers municipaux, n'ayant toujours présent à l'esprit que le bien de leur commune et des leurs administrés. On aura pu mesurer combien ils ont contribué à améliorer la vie de chaque citoyen, dans plusieurs domaines, on ne pourra pas nier leur importance dans la société.

Conclusion :

Notre commune aura été marquée dans son XIX^{ème} siècle par le personnage de George Sand qui a eu une certaine influence sur les maires (voir l'article de Vinciane Esslinger). Elle a laissé une empreinte indélébile dans notre commune qui aura traversé deux siècles avec notamment des progrès énormes qu'ont été l'arrivée de l'électricité, le téléphone avec l'installation des postes de téléphone public dans les villages, l'arrivée du train, l'automobile, les adductions d'eau potable, les progrès dans le matériel agricole, les progrès dans la médecine, mais aussi avec son lot de malheurs au XX^{ème} siècle avec les deux guerres mondiales, XX^{ème} siècle qui restera le plus meurtrier de l'histoire, jusqu'à présent.

Quant au XXI^{ème} siècle, il aura vu arriver la révolution électronique : les ordinateurs, les téléphones portables et les réseaux sociaux. Nous serons passés en deux cents ans de la lampe à huile au téléphone portable.

Que sera l'avenir ? Nul ne peut le prédire, nous en avons un exemple tout récent, avec la pandémie et le 24 février dernier, avec l'invasion de l'Ukraine que nous n'aurions jamais pu imaginer il y a encore quelque temps.

On aura bouclé la boucle de ces deux siècles d'histoire communale qui se terminent malheureusement par une guerre à nos portes avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Par solidarité avec ce peuple ukrainien, le drapeau jaune et bleu flotte au fronton de la mairie de Nohant-Vic.

Il est bien entendu que la vie des Nohant-Vicois, durant ces deux cents ans, n'est pas toute consignée dans les cahiers de délibérations des différents conseils municipaux, je ne vous aurai donné qu'une vision partielle de cette histoire. Je n'ai fait qu'ouvrir une petite fenêtre, conscient que j'ai certainement omis certains faits que d'aucuns jugeront importants, mais je le répète, j'ai sans cesse été confronté à la difficulté de la hiérarchisation des événements. Je terminerai par cette affirmation : « il faut connaître son passé pour mieux comprendre son présent ».

Mes sources : registres des conseils municipaux de Nohant-Vic, cadastre napoléonien de la commune (1841), archives départementales, archives nationales, ...Echo de l'Indre, correspondance de George Sand par Georges Lubin, livres de l'Abbé Jacob (1867 – 1953), internet, Gallica (bibliothèque numérique de la Bibliothèque Nationale de France), Béatrice Marsollier archéologue responsable de la fouille AFAN (Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales), archives des Gâs du Berry ...

Un grand merci à : Vinciane Esslinger, Mr. Moreau-Lafon, Gérard Coulon, Gérard Guillaume, Roland Baudoin, Michel Parotin, Alain Pasquet, Emmanuel Robin, Patrick Nonin le maire, Philippe Bertrand adjoint et les membres du conseil municipal, Christelle Mercier la secrétaire de mairie et tous ceux qui de près ou de loin m'ont donné quelques renseignements de dernière minute, sans oublier Béatrice Marsollier qui, il y a 23 ans, nous a fourni de précieux renseignements sur les fouilles archéologiques.

Quelques petites précisions :

Dans l'exposition sur le bicentenaire de la commune qui se tiendra à la mairie, à partir du 2 juillet, cet article sera exposé, peut-être un peu remanié, et il sera illustré avec de nombreuses photos et divers documents.

On pourra voir également une exposition des photos de Gabrielle Sand.

Erratum dans la Péliou n° 40 :

Deux fautes se sont glissées dans l'article sur l'école, il faut lire, dans la liste des instituteurs qui ont enseigné à Nohant-Vic : Mr Troestler et non Mr Droster (1941-1942), Mlle Daga et non Mme Dagard. Toutes mes excuses.

EXPOSITION SUR L'ÉCOLE DE NOHANT-VIC

Dans les Péliau 39 de janvier 2021 et 40 de janvier 2022 ont été retracés l'histoire de l'école de Nohant-Vic de sa création au début du XIXème siècle jusqu'à aujourd'hui.

Découvrez maintenant l'exposition avec une classe reconstituée avec mobiliers, cartes ... et photos de classe.



Du 4 avril au 19 juin, l'exposition sera ouverte pendant les horaires d'ouverture de la Mairie :

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h à 12h

lundi et vendredi de 13h30 à 17h00



Avec le soutien de Crozon-sur-Vauvre